30e ANNÉE (3e SÉRIE) | No 26 | 25 JUIN 1908

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète ; *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. La fin de Béranger, † 1857. — II. Une lettre inédite de Lamennais. — III. Flaubert et l'*Agonie de Jésus* dans la *Tentation de saint Antoine*. — IV. Emile Gebhart. — V. A quoi l'on pense intéresser nos contemporains. — VI. Qui est l'auteur des blasphèmes signés Dupin et Herzog contre la Sainte-Trinité et la Sainte Vierge. — VII. L'impartialité d'un catholique libéral impénitent. — VIII. Renan à vingt-six ans.

I. — Il n'est pas toujours facile de savoir en quelles dispositions religieuses sont morts nos hommes de lettres. Le chansonnier Béranger († 16 juillet 1857) en est une preuve entre beaucoup d'autres. Dans une vie du poète, imprimée quatre ans après sa mort (in-18 de 247 p., Paris, Perrotin, 1861), nous lisons : — « Lorsque la maladie de Béranger sembla toucher à son terme, M. le curé lui vint rendre visite. Leurs conversations furent rares, très courtes et peu importantes. Il y en a une, la dernière, que l'on a racontée de manières bien différentes. »

De manières bien différentes, en effet. Les uns ont dit que le mourant avait accueilli le prêtre par une suprême et énorme impertinence : c'est la version à laquelle se rattache l'auteur de cette Vie de 1861, qui manifestement ne veut pas entendre parler de conversion de Béranger ; et c'est la version que nous avons donnée nous-mêmes ici, à la suite de la *Revue de Lille (Ami* 1904, p. 924). D'autres, au contraire, ont dit que la conversion du mourant avait été tout à fait sincère. La publication de nouveaux fragments du *Journal* de Dubois *(Revue bleue*, 21 et 28 sept., 5 et 12 octob. 1907) mérite de ramener l'attention sur ce sujet.

Dubois, fondateur du *Globe* en 1824 et pourvu ensuite des plus hautes situations dans l'Université, avait été très lié avec Béranger. Ensemble ils avaient mené la bataille, au temps de la Restauration, contre le trône et l'autel. Depuis, ils avaient suivi des voies différentes. Dubois revint d'assez bonne heure à Dieu ; et, encore qu'il ait continué à garder maint préjugé d'universitaire et de libéral, les fragments du *Journal* intime qui ont été publiés en 1904 et dont nous avons donné de larges extraits *(Ami* 1905, p. 671-673), nous ouvrent, sur le labeur de ce retour, les jours les plus émouvants. Mais il était resté dévoué à Béranger qui, de son côté, semble l'avoir oublié et qui en tous cas, dans les notes autobiographiques posthumes publiées sous ce titre : *Ma biographie*, néglige de faire la moindre mention du *Globe* et de son fondateur. (Dubois s'en plaint douloureusement dans les fragments du *Journal* qui paraissent aujourd'hui).

Dubois, que l'Empire avait écarté de l'enseignement public, Dubois déplore les pompes officielles dont le pouvoir entoura les funérailles de Béranger. On était en 1857, aux beaux jours de l'Empire ! L'Empire devait beaucoup à Béranger. Nul n'avait fait autant que Béranger pour la formation de la légende napoléonienne et donc aussi. sans le vouloir ni le prévoir, pour l'avènement du Second Empire. L'Empire ne pouvait trop faire pour lui ; et il fit grand en effet, comme le note d'assez mauvaise humeur Dubois (sous la date du 20 juillet 1857) :

L'église et la police ont fait tous les honneurs aux obsèques, avec une assistance de 600.000 personnes et une armée de 50.000 hommes, consignée dans les casernes sac au dos, ou disposée çà et là en ordre de bataille. Le Conseil des ministres en permanence : soit conviction réelle, soit affectation pour légitimer la confiscation des obsèques au profit de l'Empire, on n'a rien épargné pour protéger l'ordre et pour prévenir la moindre explosion. Des personnes qui se prétendent et qui peuvent être bien informées, affirment que les inquiétudes étaient fondées et qu'il s'agissait au moins d'une manifestation organisée de manière à passer en revue l'armée démocratique. Les journaux ont raconté avec quel succès l'escamotage a été opéré. Comme c'est le ministre d'Etat qui a envoyé les lettres de convocation, toutes officielles, aux membres des académies ou à quelques illustres inévitables, je n'en ai point reçu bien entendu, ni ne me suis exposé à être repoussé par les soldats ou les gardes de police qui cernaient la maison. Je me suis borné à voir passer le cortège au coin de la

rue des Filles-du-Calvaire dans sa courte traversée du boulevard, avant qu'il s'enfournât dans les étroites rues de Ménilmontant, Saint-Maur, etc. C'était quelque chose de triste que ce char entre quatre lignes triples de sergents de ville, que suivaient 100 ou 150 habits noirs perdus au milieu de l'infanterie et de la cavalerie marchant en tête et en queue, coupant tous les abords à la foule collée aux murs, cantonnée aux fenêtres ou sur les toits, et criant moitié indignée, moitié respectueuse, les cris de : *Vive Béranger ! Honneur à Béranger !* Pauvre ami ! ce n'est pas cette paix de la servitude qu'il désirait ; si, comme on l'a dit, il redoutait toujours pour ses restes les ovations tumultueuses et les harangues tribunitiennes, il aurait bien plus souffert de cette pompe froidement et politiquement officielle, de ces voitures impériales, se substituant au pieux hommage et au deuil de quelques amis et de deux ou trois membres de sa famille, seuls témoins qu'il eût voulus dans un rapide et court voyage à la tombe de Manuel, asile dès longtemps désigné. Que de fois je l'ai entendu me dire : « Mourir aux champs ! et être rapporté furtivement par quelques cœurs fidèles ou bien dans un gîte ignoré tout auprès du cimetière et de là jeté dans la fosse pour éviter tout tapage et toute vaine phrase. » — Eh bien point ! Il a été conduit à sa dernière demeure, comme un prince prisonnier d'Etat, sous le bénéfice d'un ordre du jour de M. Piétri et d'un ordre de bataille préventif de M. le maréchal Vaillant... Le curé a gagné à cela la croix de la Légion d'honneur, c'est le cachet du temps.

Voilà ce que furent les funérailles officielles. De quelle mort avaient-elles été précédées ?

On en discuta beaucoup dans les jours qui suivirent, note Dubois. C'était la grosse question à l'ordre du jour « dans le parti religieux et dans le parti philosophique. » Celui-ci gardait dans les journaux un silence prudent ; chez les gens d'Eglise il y avait division, les rigides persistant à croire qu'on avait eu la manche trop large et qu'il y avait eu pacte avec le gouvernement. Louis Veuillot enfin, quatre jours après la mort (20 juillet), mit les choses au point; Dubois y ajoute ses notes à lui, et voici le récit de ce qui s'est passé.

Quand Béranger vint se fixer, à l'automne de 1854 et déjà malade, rue de Vendôme (aujourd'hui rue Béranger, au quartier du Temple), sur la paroisse Ste-Elisabeth, sa première visite fut pour le curé, l'abbé Jousselin, qu'il avait connu auparavant curé de Passy (où Béranger habita en effet jusqu'en 1850). Il lui remit une petite somme pour aumônes, regrettant de ne pouvoir faire davantage. Les relations devinrent fréquentes. Trois semaines avant sa mort, Béranger témoigna au curé le désir de recevoir les secours de la religion : sept ou huit personnes étaient en ce moment autour du lit du malade : — « Monsieur le curé, lui dit-il, je suis bien aise de vous voir ; j'ai besoin de vos services. Je veux vous demander votre bénédiction [1]. Nous avons suivi, ajouta-t-il, une voie bien différente. » — Le vénérable curé l'interrompit en disant : — « Il y en a une dans laquelle nous pouvons marcher ensemble maintenant. C'est celle de la miséricorde de Dieu, qui mesure le mérite des hommes à leurs bonnes œuvres et à leur repentir. Ce n'est pas une bénédiction que je veux vous donner, c'est l'absolution. » Et il l'embrassa avec effusion.

Tous les témoins de cette scène versaient des larmes d'attendrissement. La confession eut lieu quelques jours après : « après un *entretien confidentiel,* c'est le mot dont on se sert, » dit M. Veuillot, Béranger « demanda le *pardon,* c'est le terme qu'il employait, » note Dubois ; il récita une profession de foi, puis l'acte de contrition, et reçut l'absolution. Une autre fois encore, en présence de ses amis, M. Jousselin étant revenu : « *Encore le pardon,* » s'écrie le malade ; et le prêtre l'absout de nouveau.

— « Durant ses longues souffrances et dans les heures lucides qu'elles lui laissaient, on le voyait, on l'entendait prier, et il répétait souvent : *Mon Dieu qui êtes si grand et moi si petit, ayez pitié de moi !* »

« Sans doute, dit Dubois, ce n'est pas le grand repentir et les acerbes rigueurs des convertis à fracas, ou des cœurs épouvantés. C'est la lente et persévérante étude d'un honnête homme sur lui-même, raturant peu à peu et effaçant enfin les incorrections de sa vie. »

Au printemps de cette année 1857, il avait perdu (8 avril) Mlle Judith, celle qui fut de si longues années la compagne (non l'épouse, hélas !) de sa vie. Béranger fit son possible pour la décider à recevoir un prêtre. Elle refusa ; et la douleur qu'il en ressentit donna à penser qu'il était résolu pour lui-même à ne pas suivre cet exemple.

L'année précédente (1856), Sœur Marie des Anges, sa sœur, la religieuse toujours aimée avec qui il s'était si souvent entretenu de charité et de bonnes œuvres, de Dieu aussi, d'un Dieu un peu vague, et du Christ, d'un Christ qu'il ne considérait encore que comme le type le plus élevé et le plus parfait de l'humanité, — Sœur Marie des Anges donc fut doucement surprise de recevoir une lettre où son frère la priait de ne pas l'oublier dans ses prières, de même qu'il se souvenait d'elle dans les siennes : il priait donc, alors !

Deux ans plus tôt, la fin obstinée de Lamennais († 27 février 1854) l'avait navré ; et au retour de cet enterrement, qu'il avait suivi en voiture, il s'écriait : — « Quel temps singulier où, en débutant par l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion,* on peut finir ainsi ! [1] »

[1] Je pense que l'on ne chicanera pas sur ce que ce terme a d'impropre. Sur les lèvres de ces gens qui sont restés si longtemps éloignés de nous, on peut admettre que *bénédiction* sonne comme *absolution.* C'est aussi la *bénédiction* que le président Carnot mourant demanda au vénérable cardinal archevêque de Lyon ; et l'on a généralement entendu que par là Carnot voulait signifier la réconciliation avec Dieu.

[1] Cité par M. Léon Séché, au cours d'une glane de souvenirs et documents inédits sur Béranger, Chateaubriand, Lamennais (*Revue de Paris,* 15 juillet et 1er août 1907). — M. L. Séché nous cite encore ce mot d'Hortense Allart de Méritens, écrivant à Sainte-Beuve, en revenant du convoi de Lamennais : — « C'est égal, vous me croirez si vous le voulez, j'aime encore mieux

Béranger s'était lié avec Lamennais en 1832 ; et il lui resta fidèle, ce en quoi il eut du mérite. Il regretta de le voir s'enfoncer de plus en plus dans les utopies démagogiques : — « Lamennais suivait une belle ligne, il a eu tort de la quitter, » disait-il (mot cité par L. Veuillot). Et, dans une lettre à Napoléon Peyrat[1] (publiée par M. L. Séché), Béranger écrivait (8 février 1835, l'année qui suivit la publication des *Paroles d'un Croyant)* :

Je voudrais bien retirer Lamennais du bourbier où d'autres semblent vouloir l'enfoncer. N'en dites mot ; il veut se mettre à la tête d'un journal, et je crains d'arriver trop tard pour lui éviter cette folie... C'est la meilleure pâte de petit homme qui soit au monde ; mais le voilà sans carte et sans boussole, et rien ne garantit qu'il n'échouera pas au premier écueil. Cet homme avait besoin d'une route toute tracée d'avance. Hors du catholicisme (car il en est sorti), il n'a pas ce qu'il faut pour s'orienter. J'ai fait œuvre de charité, moi philosophe, d'essayer de lui indiquer un chemin, mais je crains bien qu'il ne m'en sache pas très bon gré. C'est pourtant par l'attachement qu'il m'inspire que je me suis laissé entraîner à le morigéner.

Un peu plus tard, après la lecture de l'*Esquisse d'une Philosophie,* il écrivait (1843) à Lamennais lui-même :

Mon spiritualisme, malgré mon ignorance, s'était formulé presque entièrement aussi pour moi, au bruit de mes joyeux refrains et de mes airs de Pont-Neuf, qui ne ressemblent guère, je pense, à la musique de Palestrina : néanmoins il faut que je vous avoue qu'un point bien important établit une différence entre nous deux. — Je me suis toujours élevé vers Dieu, autant que mes ailes fangeuses me l'ont permis, mais toujours les yeux fermés, et me contentant de dire : *Oh ! Eh !* comme la bonne femme de Fénelon. Croirez-vous que je frémis presque lorsque je vois qu'on analyse la substance créatrice ? Je tremble quand je vois disséquer Dieu, si respectueux que soit l'opérateur ; c'est que moi je crois comme les petits enfants, ce qui semble ne m'aller guère. J'en ai connu un qui avait un Jésus de cire ; sa bonne, en touchant à la statuette, la brisa ; l'enfant se mit à pleurer en disant : « Je n'ai plus de bon Dieu, je vais mourir. » Bien que je sache que mon Dieu ne finira pas en poussière sous les yeux d'un puissant génie, toujours est-il que je suis tenté de crier aux gens : *Croyez et fermez les yeux.*

On a dans ces lettres le vrai Béranger, — non le Béranger des chansons, tout en surface ou en écume comme le sont si souvent les auteurs, — mais le fond de son âme. Dubois a raison d'admirer ces lettres où « les convictions philosophiques et morales du poète, ou plutôt de l'homme, sont exprimées avec une candeur, une netteté, une résolution, et j'ose dire une piété d'esprit et de cœur que bien des gens sont loin encore de soupçonner en lui, mais qui perçait aussitôt qu'on causait avec lui un peu de temps et à fond. » Il a toujours cru en Dieu. Et non seulement il y a cru pour lui-même ; mais il a veillé sur la foi de ses amis : à plus d'une reprise il a jeté le cri d'alerte à ceux qu'il a vus, comme Lamennais, dévier vers le panthéisme. Il a toujours eu horreur du panthéisme ; il a senti comme d'instinct que le panthéisme, en supprimant le Dieu personnel et les relations personnelles de Dieu à l'homme, n'était qu'une étape vers l'athéisme.

C'est pour cela, — et point pour d'autres raisons qui eussent pu être bonnes, — que Renan, alors dans toute l'ineptie de son enthousiasme pour la philosophie allemande, a été si dur, si dédaigneux pour Béranger (au lendemain de la mort du poète), ce *déiste de barrière et de guinguette,* dit-il : — « Rien ne m'a autant blessé (que cet article de M. Renan), écrit Dubois, et j'éprouve un grand bonheur à trouver (dans la Correspondance de Béranger) ces grandes et naïves expressions de foi à jeter à la face de cet échappé de séminaire si orgueilleusement drapé dans son manteau de philologue blasé et touché au cerveau des subtiles vaporisations de la substance infinie. »

Béranger a été un grand malfaiteur ; mais on est heureux de sentir en lui tout de même cette flamme de générosité et de dévouement qui illumine tant de pages de sa Correspondance et qui a attiré sur lui la grâce du repentir suprême. — De générosité et de dévouement il n'y a pas trace dans ce qui a été jusqu'aujourd'hui publié de l'œuvre de Renan : il n'y a trace que du contraire, et Renan reste l'esprit le plus frivole, le cœur le plus absolument égoïste que nous révèle la littérature du XIXe siècle, le plus fermé à tout sentiment qui témoignerait de quelque noblesse et de quelque grandeur d'âme[1].

Un mot profond de Béranger à Chateaubriand. Béranger s'était lié avec Chateaubriand au lendemain de la Révolution de 1830 ; et il lui resta dévoué jusqu'au bout, ce qui n'allait pas sans mérite : car Chateaubriand, non plus que Lamennais, n'était pas d'un commerce toujours facile. Un jour que Chateaubriand s'ennuyait plus encore que de coutume (c'était aux environs de

la fin religieuse de Chateaubriand, elle est plus conforme à notre pauvre nature humaine. » (Hortense Allart, femme qui dut à ses débordements non moins qu'à son talent une célébrité réelle dans le second tiers du XIXe siècle : maîtresse de Chateaubriand, de Sainte-Beuve, de Bulwer-Lytton, le frère du romancier, et d'un nombre incertain d'autres : M. L. Séché lui a donné, l'an dernier, deux volumes, Paris, *Mercure de France).*

[1] Sur Napoléon Peyrat, — Napol le Pyrénéen, comme on l'appelait, — voir une intéressante notice dans le fort bon livre de M. H. Lardanchet, *Les Enfants perdus du Romantisme,* Paris, 1905. C'était un fougeux romantique et un non moins fougeux huguenot, de vieille souche albigeoise (pasteur toute sa vie à St-Germain-en-Laye), auteur de volumes d'histoire qui sont plutôt des épopées à la louange de ses coreligionnaires que des relations impartiales : *Histoire des pasteurs du Désert* 1843, — *Histoire de Vigilance* 1855, — *Les Réformateurs de France et d'Italie au XIIe siècle* 1860, — *Histoire des Albigeois* 1870. — Il fut lié surtout avec Béranger et Lamennais. — Sa femme embrassa le catholicisme quand elle fut devenue veuve (mais il y avait longtemps qu'elle était catholique au fond de son âme et que lui-même s'en apercevait).

[1] Sans en excepter les pages publiées par la *Revue Bleue,* 4, 11 et 18 janvier 1908, sous ce titre : *Observations et faits psychologiques,* et qui sont un recueil de pensées ou fragments détachés, écrits par Renan à Saint-Sulpice, probablement au début de ses années de séminaire (1843-1845) : — notes en général insignifiantes et qui déjà révèlent chez le jeune séminariste une rare sécheresse de cœur et le refus de comprendre et d'accepter le désintéressement, aussi bien dans nos relations avec Dieu que dans les relations des hommes entre eux.

1844) : — « Je me suis toujours ennuyé, dit-il à Béranger. — C'est, reprit celui-ci, c'est que vous ne vous êtes pas occupé des autres ! » Sur quoi Mme de Chateaubriand de s'écrier : — « Vous avez bien raison ! vous avez bien raison ! [1] »

II. — Parmi les documents exhumés par M. L. Séché, il y a une lettre de Lamennais qui est d'un des moments les plus critiques de la vie du malheureux prêtre, — de l'année même qui vit la publication des *Paroles d'un Croyant*. Les *Paroles* parurent en mars 1834 ; elles furent condamnées par l'Encyclique *Singulari nos*, du 15 juillet suivant. Mais, avant même que le texte de l'Encyclique ne lui fût connu, voici les lignes, à la fois obstinées et douloureuses, que Lamennais écrivait à son neveu Elie de Kertanguy, 16 juillet 1834 (publiées *Revue de Paris*, 1er août 1907) :

...Tout cela ne m'ébranle point. Je l'avais prévu originairement, et si je m'en afflige, ce n'est pas pour moi, que l'avenir ne justifiera que trop peut-être, mais pour la religion et pour ceux mêmes qui se font si gratuitement mes persécuteurs. On m'écrit de Rome : — « Vos amis tremblent à cause des funestes conséquences qu'ils prévoient. Ils me chargent de vous engager à un silence absolu et à laisser le temps agir. » — C'est ce que je ferai, si cela m'est possible, si l'on ne me force point à parler. Je veux dire qu'en ce qui me concerne, je tiendrai cette Encyclique pour non avenue, et je continuerai de défendre, quand je le croirai nécessaire, la cause de l'humanité, cause des peuples à laquelle j'ai dévoué le reste de ma vie.

Un peu plus loin, Lamennais parle de Gerbet et de ses amitiés d'antan :

Je serais fâché que M. Gerbet pensât que j'ai changé de sentiment à son égard. Il n'en est rien. Seulement, notre position respective a changé. Il s'est éloigné de moi, je ne me suis point éloigné de lui. Les convenances ou, si l'on veut, les nécessités de sa position ont exigé de lui ce mouvement rétrograde : à la bonne heure, je ne m'en plains pas, mais il n'en résulte pas moins qu'il existe entre nous maintenant une séparation à mes yeux incompatible avec tout ce que renferme pour moi le doux et saint nom d'ami, quoique non pas, grâce à Dieu, avec un autre degré d'attachement très sincère. Je n'ai jamais rompu aucuns liens ; beaucoup de liens rompus ont cependant laissé de profondes cicatrices dans mon âme. A mesure qu'on avance dans la vie, on remercie Dieu de ces amères épreuves qui nous en adoucissent la fin.

III. — La *Revue de Paris* a publié, pour la première fois, la version primitive de la *Tentation de saint Antoine*, de Flaubert (15 février, 1er et 15 mars, 1er avril 1908). Ce n'est pas un événement littéraire de premier ordre ; il mérite cependant de nous intéresser en ce qu'il nous révèle chez Flaubert un scrupule religieux auquel on ne s'attendait pas de sa part.

Flaubert a publié sa *Tentation* en 1874, à la fin de sa vie († 1880, né 1821). La critique a été dure à cette « composition bizarre, ennuyeuse, informe » (dit Brunetière). Ennuyeuse en effet, parce qu'on y sentait une affectation outrée d'impersonnalité, l'évocation froide et sans vie des mythologies et des philosophies antiques. Qu'il en allait autrement de la première *Tentation*, de celle qui vient de voir le jour ! Celle-ci était débordante, exubérante de vie, d'enthousiasme, de personnalité ! Flaubert y avait mis toute sa jeunesse. Il en eut la première idée au cours d'un voyage en Italie, en 1845, devant le célèbre tableau de Breughel qui représente la *Tentation de saint Antoine* : ensemble fourmillant, grouillant et ricanant d'une façon grotesque et emportée, écrit-il dans une note de son carnet : « Ce tableau paraît d'abord confus, puis il devient étrange pour la plupart, drôle pour quelques-uns, quelque chose de plus pour les autres. » Ce type de saint Antoine frappa Flaubert, pessimiste enthousiaste et contempteur de la vie. Flaubert, c'était saint Antoine, moins la mystique, — et encore, disait-il, « je suis mystique au fond, et je ne crois à rien. »

Que de mécréants à la Flaubert constatent ainsi en eux ce fonds indéracinable de mysticisme, ou d'appel aux réalités supra-sensibles !

Toujours est-il que ce saint Antoine de la *Tentation*, une fois entré dans son âme, n'en sort plus. C'est une obsession. Il ne le perd de vue que pour y revenir sans retard. C'est « une vieille toquade ». C'est son *Faust* à lui. Gœthe a mis dans *Faust* le drame de l'homme qui vend son âme au diable. Flaubert peindra l'homme qui ne veut pas vendre son âme au diable, l'homme qui, meurtri, écrasé, pantelant sous l'épouvante diabolique, cherche obstinément et trouve un refuge dans la prière, dans l'appel à la miséricorde, dans l'invocation du Jésus à qui il a donné sa vie.

Retour d'Italie (1846), il s'attelle, pour écrire sa *Tentation*, à de vastes lectures d'histoire, de philosophie, d'archéologie. En mai 1848, il se met à écrire ; il a terminé le 12 septembre 1849. Il convie ses deux amis Maxime du Camp et Louis Bouilhet à entendre la lecture de son manuscrit. Il attendait des « hurlements d'enthousiasme. » Déconfiture ! les deux amis condamnent le livre. Flaubert se soumet, écrit *Madame Bovary*, revient à la *Tentation*, la corrige, la refait en partie ; à la fin de 1856 tout est prêt pour l'impression. Il n'imprime rien cependant : son *Madame Bovary* a été poursuivi en police correctionnelle ; il craint que la *Tentation* ne lui attire de nouveaux tracas, la remise dans ses cartons, se réfugie dans l'archéologie carthaginoise, écrit

[1] Béranger fut toute sa vie républicain, mais en théorie : en pratique il avait plutôt peur de la République et ne voulait point que l'on se pressât. Il se réjouit en 1830 que Lafayette eût présenté au peuple, en la personne de Louis-Philippe, « la meilleure des Républiques. » — En 1848 il s'effraya de la rapidité de la Révolution : « On nous fait dégringoler un escalier qu'il eût fallu descendre. » — « Tous les partis ont fait des fautes, disait-il plus tard ; mais celles dont nous devons le plus gémir, ce sont les fautes énormes commises par les Républicains : je les avais prévues, aussi aurais-je désiré que la République nous vint un peu plus tard. » — En mai 1848, Chateaubriand, tombé presque en enfance, ne trouvait qu'un mot à dire à Béranger : — « Eh bien ! vous l'avez, votre République ! — Oui, répondait Béranger, mais j'aimerais mieux la rêver que l'avoir. »

Salammbô. Ce n'est qu'en 1874 qu'il publiera la *Tentation*, mais une *Tentation* décolorée, désabusée, dépouillée du lyrisme tout personnel qui palpitait tout le long de la première *Tentation*, celle de 1848-1856, celle que nous venons de lire.

Ah ! certes, ce n'est pas une œuvre d'édification. Les mots réalistes y foisonnent. Le diable, les sept péchés capitaux, les divinités païennes, les philosophies orgueilleuses, mènent autour du pauvre moine une sarabande infernale. Mais comme il se ressaisit ! comme il coupe d'appels touchants les hurlements de la meute déchaînée !

« Miséricorde ! mon Dieu ! pardonnez-moi ! aimez-moi ! C'est ta grâce qui fait les purs, ton amour qui fait les bons, pitié ! pitié !... J'entends la voix du démon qui hurle autour de moi, mais avec ta force, ô Dieu puissant, je me rirai de ses fureurs ; je chanterai tes louanges durant l'épouvantement des tentations, et j'irai vers toi ; je suis comme un homme tombé à la mer et qui donne de grands coups de reins pour remonter dans la chaloupe : prends-moi ! accepte-moi ! miséricorde ! miséricorde !... Ah ! miséricorde ! miséricorde ! béni ton nom ! bénies tes œuvres et que bénie soit ta colère ! je ne cherche pas à te comprendre, mais à t'aimer !... Je ne désire pas vivre, je ne veux pas mourir... O sainte Vierge ! ô Jésus ! ô Saint-Esprit ! miséricorde ! miséricorde !... Comme il te plaira, Seigneur !... O Jésus ! Jésus ! »

L'œuvre se termine sur ces invocations ; le diable les interrompt de ses ricanements « hah ! hah ! hah ! » et finit par s'éloigner : « Le rire du diable se répète dans l'éloignement et saint Antoine continue à prier. »

Or, parmi les suppressions que Flaubert a infligées à son œuvre dans l'édition de 1874, il y en a une qui porte sur une scène dont la puissance dramatique devait cependant lui tenir fortement au cœur : c'est une Agonie de Jésus dans les rues du Paris moderne.

Pourquoi l'a-t-il supprimée ?

Deux mots d'abord pour résumer la scène.

Tous les dieux morts viennent de défiler devant Antoine, depuis les idoles préhistoriques jusqu'aux Olympiens et au Jéhovah d'Israël (à qui Flaubert n'entend rien, évidemment)... Le ciel s'obscurcit, le silence s'alourdit, les ténèbres s'épaississent, puis bientôt s'entr'ouvrent, faisant comme deux murailles, et au fond, dans un éloignement incalculable, une ville apparaît, énorme, tumultueuse, fumeuse, grouillante d'immondices et de foules affairées et silencieuses : — au milieu d'eux, voici qu'Antoine aperçoit Jésus. Depuis le temps qu'il marche, sa taille s'est courbée, sa chevelure a blanchi, sa croix fait, en pliant, un arc immense sur son épaule. Elle est trop lourde. Il appelle ; on ne vient pas. Il frappe aux portes ; elles restent fermées. Il chancelle et tombe sur les deux genoux. La rumeur de sa chute assemble des hommes de toutes les nations. Dans le délire de leur vengeance, ils hurlent à son oreille : « On a versé pour toi des déluges de sang humain, façonné des bâillons avec ta croix, caché toutes les hypocrisies sous ta robe, absous tous les crimes au nom de ta clémence !... Meurs enfin ! ne ressuscite pas !... » Un monarque le frappe avec son sceptre, en l'accusant d'avoir exalté les faibles, — et le peuple le déchire avec les ongles, en lui reprochant d'avoir soutenu les rois. Quelques-uns se prosternent par dérision, d'autres lui crachent au visage, sans colère, par habitude. Les pharisiens prétendent qu'il encombre la voie. Les docteurs, ayant fouillé ses plaies, prétendent qu'il n'y faut pas croire, et les philosophes ajoutent : « Ce n'était rien qu'un fantôme ! » On ne le regarde même plus. On ne le connaît pas. La vie du monde continue autour de lui. Les chars l'éclaboussent. La multitude le piétine, le broie, — et, à la fin, quand il ne reste plus sur le pavé que son grand cœur tout rouge dont les battements peu à peu s'abaissent, — ce n'est pas, comme au Calvaire, un cri formidable qu'on entend, mais à peine un soupir, une exhalaison... Les ténèbres se reforment.

Antoine, alors : — « Horreur ! je n'ai rien vu, n'est-ce pas, mon Dieu !... Que resterait-il ? »

Pourquoi Flaubert a-t-il supprimé cette scène dans l'édition de son œuvre ?

Par scrupule religieux. C'est sa nièce, Mme Caroline Franklin-Grout, qui nous l'apprend. Il a craint de froisser les âmes religieuses. Il affectait de ne croire à rien ; il n'a point éprouvé de scrupules de ce genre vis-à-vis des dieux des nations, ni de Bouddha, ni du Jéhovah même de la Bible. Il les a tous démolis à plaisir et pulvérisés devant le diable, c'est-à-dire devant la Science ; devant Jésus-Christ seul il s'est arrêté, comme devant une Personne sacrée à laquelle on ne touche pas et qui échappe à la littérature.

Quel abîme, ici, sépare Flaubert de son ami et disciple Zola, qui n'a pas rougi d'affubler du sobriquet de « Jésus-Christ » l'un des plus ignominieux personnages de sa *Terre !*

Et puis, cette agonie de Jésus, cette disparition, sans bruit, du Christ et de son œuvre eût pris, dans le contexte, un sens dont Flaubert ne voulait pas. Elle eût signifié la défaite définitive du Christianisme comme de toutes les autres religions, son effacement devant la Science. Et cette défaite, Flaubert l'a peut-être quelquefois annoncée, à table, de son fort « gueuloir » ; mais il avait trop d'esprit pour y croire, et trop de conscience littéraire et scientifique pour faire place, dans une œuvre imprimée, à une vue qui ne pouvait être pour lui qu'une boutade.

Quel abîme, ici encore, entre Flaubert et l'intempérance d'affirmations et de négations absolues où s'épanouit l'auteur de *Lourdes* et de *Rome !* [1]

[1] La *Revue Bleue* a publié (21 mars 1908) une série de lettres de Zola à Flaubert, échelonnées de 1872 à 1879. Elles sont insignifiantes. Flaubert, pour Zola, était alors le « cher maître ». Zola se croyait la vocation dramatique. L'échec de ses *Héritiers Rabourdin* au Théâtre de Cluny lui fut une dure leçon. Flaubert l'en con-

IV. — Il n'était point facile, au temps de Béranger, de faire la lumière sur les dispositions religieuses où la mort trouvait ou mettait nos grands hommes. Ce ne le sera point non plus pour nos fils quand ils écriront la biographie de nos contemporains. L'autre jour je notais avec quel soin Paul Bourget taisait la fin chrétienne d'Albert Sorel, en recevant son successeur à l'Académie française. L'Académie, depuis, a perdu Emile Gebhart († 21 avril), professeur à la Sorbonne, érudit de premier mérite et écrivain d'un goût exquis. Erudition et goût ont été célébrés à l'envi dans nos journaux « de bon ton », *Débats* ou *Temps*, dans nos grandes Revues comme la *Revue des Deux Mondes*. Mais n'allez pas leur demander comment est mort Gebhart, et si sa mort fut chrétienne !

Et cependant, à la *Revue des Deux Mondes* (15 mai), c'est un catholique, M. René Doumic, ce jour-là, qui tenait la plume : — « On s'est demandé, dit M. Doumic, ce qui attirait si particulièrement Gebhart à disserter des choses du cloître et des gens d'Eglise. Il est vrai qu'il y prenait un plaisir singulier, quoiqu'il fût, pour sa part, d'humeur fort peu mystique. Mais ne suffit-il pas de dire qu'il fut un homme très intelligent, et que les questions religieuses lui parurent les plus propres à découvrir le fond de l'âme humaine ? » Voilà : on note bien que Gebhart était d'humeur peu mystique, mais on se gardera de rappeler avec quelle loyauté il est revenu à nous dans ses dernières années (si toutefois il en a été jamais très éloigné, ce que je ne sais pas : en tous cas, les ineptes violences de la persécution actuelle l'ont amené à accentuer très nettement son attitude militante) ; et l'on rejette sur un simple souci de psychologue curieux l'attrait qui lui a inspiré des pages si pénétrées (parmi quelques autres qui sont infiniment moins respectueuses) sur sainte Catherine de Sienne et saint Grégoire VII.

Il est loisible, dans ce monde, quand on écrit une notice nécrologique, de rappeler tout ce qui fut moins édifiant, ou même franchement scandaleux, dans la vie du disparu : mais le reste, les côtés édifiants s'il y en eut, la mort chrétienne, silence profond là-dessus ! Il serait de mauvais goût d'en parler. Ce sont choses de l'âme ! c'est affaire entre l'âme et Dieu !... Ce qu'a été la mort de ceux que nous regrettons, c'est la grande question qui préoccupe un cœur chrétien ; et soyez sûr qu'elle occupe ces libéraux de lettres beaucoup plus qu'ils n'en ont l'air ! Mais précisément ils n'en veulent pas avoir l'air. Leur libéralisme est tout en superficie ; c'est un vernis de paganisme dont ils recouvrent les inquiétudes profondes de leur cœur ; c'est, si l'on veut, un reste de ce jansénisme qui a cru bannir de la société chrétienne tout esprit d'apostolat et réduire la religion à n'être plus qu'une affaire exclusivement individuelle que chacun traite à part soi avec le Très-Haut sans se soucier en quoi que ce soit d'autrui.

Notons donc ici, afin que le souvenir en demeure, la fin chrétienne de Gebhart ; et, comme nos ennemis nous accusent parfois de fabriquer de toutes pièces des conversions posthumes ou d'embellir la réalité, nous emprunterons le récit d'un journal qui n'est pas clérical ni spécifiquement religieux, qui est mondain plutôt, mais honnête *(Echo de Paris,* 22 avril) :

> Depuis trois mois environ, la santé de l'éminent écrivain laissait à désirer ; mais c'est mercredi de la semaine dernière (semaine sainte) qu'elle devint tout à coup inquiétante. M. Gebhart s'empressa de faire demander un prêtre du collège Stanislas, se confessa, et fit prévenir par télégramme son frère, le général en retraite Gebhart, habitant Nice. Celui-ci arriva à Paris dans la nuit de jeudi à vendredi.
>
> Mgr Amette, archevêque de Paris, ayant été également prévenu de l'état du malade, vint jeudi le visiter et lui donna sa bénédiction.
>
> Depuis ce jour, l'éminent académicien ne cessa de recevoir quotidiennement la visite de ses deux médecins, de son frère le général et de son confesseur. Tous s'étaient retirés vers six heures (la veille, mardi de Pâques) et rien ne faisait prévoir une fin si prochaine, lorsqu'il succomba dans la soirée après avoir invoqué la Vierge et exprimé les sentiments les plus religieux. Lorsque le médecin et le prêtre, appelés en toute hâte, arrivèrent, il venait d'expirer.

Principales dates de sa vie : né 1839 à Nancy (petit-fils du général Drouot) ; docteur ès-lettres à vingt ans ; nommé membre de l'Ecole française d'Athènes, 1861, y demeure quatre ans ; nommé, à son retour, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy ; la quitte en 1880 pour la Sorbonne ; succède à C. Martha en 1895 à l'Académie des Sciences morales et politiques, à Gréard en 1904 à l'Académie française.

Ses œuvres : d'abord ses deux thèses de doctorat : *Histoire du sentiment poétique de la na-*

sola finement : — « Demain, lui dit-il pendant la première des *Héritiers Rabourdin*, vous serez un grand romancier. »

Revue Bleue, 28 mars 1908, *La Fatalité dans la mort d'Emile Zola*, par Saint-Georges de Bouhélier (un ami de Zola) : montre par quelle série de circonstances « fatales » Zola s'est présenté à la mort qui l'attendait. Mais, des fatalités de cette sorte, on peut en trouver dans toutes les morts possibles ; c'est une série d'échafaudages bâtis sur des *si* : « Si, au matin, on avait ouvert, le malheureux aurait peut-être été rendu à la vie ». Mais lui-même avait recommandé à ses domestiques de le laisser reposer en paix... « Plus tard, quand on ouvrira, quand on enfoncera cette porte, on verra, sur le lit, Mme Zola, livide, étendue sans connaissance, et, en chemise, chu à terre, la face tachée, bleuie, et dans ses déjections le malheureux Zola. »

La *Revue de Paris* a publié, il y a quelques années, une longue série de *Lettres* de Flaubert à sa nièce. Elles n'apprennent rien de nouveau sur ses idées philosophiques ou religieuses. Mais elles ont un réel charme de familiarité. Elles révèlent, chez Flaubert, la bonté dont ses amis ont toujours rendu témoignage, une sensibilité très vive et saine, beaucoup de candeur, un ardent besoin surtout d'affection simple et pure. Elles sont, en somme, à son éloge. — Il a été trouvé mort dans son fauteuil. On a dit qu'il était sujet à des crises d'épilepsie. Il souffrait, en tous cas, d'une névrose très douloureuse. — Il fut lié avec Renan, mais il n'aima pas la *Vie de Jésus :* — « Le livre de mon ami Renan, écrit-il, ne m'a pas enthousiasmé, comme il a fait du public. J'aime qu'on traite ces matières-là avec plus d'appareil scientifique. Mais, à cause même de sa forme facile, le monde des femmes et des légers lecteurs s'y est pris. »

ture dans l'antiquité grecque et latine, et : *De varia Ulyssis apud veteres poetas persona*; — *Essai sur la peinture de genre dans l'antiquité*, 1869; — *De l'Italie, essais de critique et d'histoire*, 1876; — *Rabelais, la Renaissance et la Réforme*, 1877; — *Origines de la Renaissance en Italie*, 1879; — *Etudes méridionales*, 1887; — *L'Italie mystique*, 1890; — *Autour d'une tiare*, 1893; — *Moines et Papes*, 1896; — *Au son des cloches*, 1897; — *Le Baccalauréat et les études classiques*, 1899; — *Conteurs florentins*, 1901; — *D'Ulysse à Panurge*, 1902; — *Sandro Botticelli*, 1907; — nombreux articles dans le *Temps* (autrefois) et les *Débats* (jusqu'à la fin de sa vie); — fut, en 1902, collaborateur très dévoué de la *Voix nationale*, un quotidien qui ne vécut qu'un temps mais combattit vaillamment le bon combat dans les rangs nationalistes.

V. — Ce monde qui affecte de ne pas prendre garde au côté religieux dans la mort de nos contemporains, à quoi pensez-vous qu'il jugera de bon ton de s'intéresser dans leur vie? A bien des choses sans doute, et fort diverses. J'espère du moins qu'on n'en jugera pas par le répertoire qui vient de paraître sous ce titre à la librairie Delagrave : *Qui êtes-vous? Annuaire des Contemporains* (in-18 de VIII-422 pages).

Nous avions jadis le *Dictionnaire des contemporains*, de Vapereau, qui malheureusement n'a pas été tenu à jour : l'auteur n'y gardait pas toujours l'impartialité qu'on était en droit d'attendre de lui, mais, somme toute, c'était un répertoire qui faisait honneur à la librairie française.

Aujourd'hui, on change tout cela. On ne veut plus de ces « véritables articles critiques » consacrés « à la carrière ou à l'œuvre des personnes citées. » Ceci ne répond plus à la tournure d'esprit des générations nouvelles, dites scientifiques et positives. Ce qu'il importe de savoir sur les quelque 5.000 personnages dont notice figure au présent répertoire, c'est, avec leur âge et patrie, leurs décorations (!); adresse; liens de famille; situations précédemment occupées; situation actuelle; sociétés auxquelles on appartient; œuvres; distractions, sports, collections, clubs, etc.

Et ce sont les contemporains eux-mêmes qui se sont chargés de faire les réponses demandées. L'abbé Lemire, par exemple, en fait de sport, avoue « le jardinage ». M. Abel Lefranc, titulaire, au Collège de France, de la chaire où le gouvernement refusa de laisser monter Brunetière, cultive les « courses à pied ». Lugné Poë, si vous lui demandez par quelle suite d'études il devint chez nous l'apôtre du théâtre ibsénien, vous réplique qu'il a quatre enfants, Hilde, Ragnar, Elsa, Kunt, et qu'il pratique la boxe. Le savant qui dirige l'Ecole nationale d'Alfort vous apprend qu'il est « fils, frère, gendre, neveu, oncle et cousin de vétérinaires! »... Tout cela est mesquin et misérable. Ceux qui ont conçu l'idée d'un pareil répertoire se sont fait une infime idée du niveau intellectuel des lecteurs, — une infime idée aussi de leurs héros, dont bon nombre, grâce à Dieu, et des plus authentiques, ont refusé de se prêter à ce commérage, tandis que d'autres s'égayaient innocemment à la barbe de leurs interviewers en répondant, comme le romancier Louis Bertrand, à l'indiscret qui s'enquiert de leurs distractions favorites : « Distractions? levers et couchers de soleil. »

VI. — Le collectionneur de ces *Qui êtes-vous?* a oublié de poser la question fatidique aux auteurs, — Antoine Dupin et Guillaume Herzog, — des articles blasphématoires contre la Sainte-Trinité et la Sainte Vierge parus en 1906 et 1907 dans feu la *Revue d'Hist. et de Litt. religieuses*, et depuis réunis en volumes. (Voir *Ami* 1907, p. 568-570).

M. Saltet, professeur d'Histoire ecclésiastique à l'Université catholique de Toulouse, vient de mener là-dessus une enquête qui a causé un juste émoi. (*Bulletin* de Toulouse, mars et avril 1908).

A l'auteur d'abord de *La Sainte Vierge dans l'histoire*. Il signe Guillaume Herzog, et date son travail de Lausanne. Il n'y a pas de Guillaume Herzog à Lausanne. Et il n'y en a pas non plus ailleurs.

Cet Herzog n'est pas un protestant. Les protestants sont incapables d'envisager nos dogmes en des perspectives si étendues; et leurs erreurs ou leurs blasphèmes révèlent surtout l'ignorance ou une inintelligence incurable. (Témoin, en ces dernières années, les bévues colossales que Denifle a relevées chez Harnack, Seeberg et autres sommités germaniques, qui n'ont plus même assez de jours sur le dogme catholique pour voir clair à travers les œuvres de Luther).

Herzog donc est né catholique. Il a étudié la théologie catholique chez nous. Il a mis, à l'étudier, une diligence, un soin, presque un acharnement qui ne sont certainement pas le fait d'un laïc et qui malheureusement ne sont le fait que d'une trop restreinte élite d'ecclésiastiques.

Herzog donc est prêtre, — et prêtre d'une érudition immense. Qui peut-il être?

Il est dans une parenté très étroite avec l'*Histoire de la Théologie positive* de M. l'abbé Turmel. Herzog est tellement dépendant de Turmel qu'on a pu dire qu'il avait pratiqué un simple démarquage; et, ce qui est plus surprenant, il ne cite pas une fois son auteur.

Il emprunte d'abord à M. Turmel sa méthode, une méthode si spéciale qu'un panégyriste de M. Turmel (M. Lejay) a pu parler de son *Histoire* comme d'une « œuvre originale au point d'être unique. » M. Turmel comprend l'histoire de la théologie positive non pas comme une histoire des dogmes, mais comme l'*histoire des preuves théologiques* tant scripturaires que patristiques. Toute la question, pour lui, est de savoir comment, aux diverses époques, les théologiens ont rattaché le dogme aux sources de la révélation. D'autres

avant M. Turmel avaient appliqué déjà ce procédé, mais seulement à l'étude de quelques points de détail (le fameux Launoy, par exemple, au XVII^e siècle, — et Langen au XIX^e : professeur à la Faculté de théologie catholique de Bonn, passé au vieux-catholicisme en 1870, mort dans son hérésie en 1901 ou 1902, tout en restant titulaire de sa chaire de théologie). Ce qui est nouveau, et unique, chez M. Turmel, c'est d'avoir prétendu appliquer ce procédé à l'ensemble de la théologie. — Unique, disons-nous, jusqu'à Herzog : car désormais, après Herzog, ils ont l'air d'être deux, — à moins qu'Herzog n'ait déjà disparu de ce monde.

Identité de méthode donc. Identité ensuite dans l'application de la méthode et dans les preuves apportées. Il faut lire là-dessus le travail minutieux de M. Saltet. Quelques exemples : pour la virginité *in partu*, l'exposé de M. Turmel contient 17 références patristiques ou scripturaires : toutes, sans exception, reparaissent dans Herzog. Pour la virginité *post partum*, 29 références patristiques chez M. Turmel : toutes sans exception reparaissent chez Herzog. Sur la sainteté de Marie, 17 références patristiques chez M. Turmel : toutes sans exception reparaissent chez Herzog. Herzog emprunte à M. Turmel ses traductions des Pères, même dans ce que ces traductions ont de plus exact. Herzog adopte sur le péché originel les vues aventureuses de M. Turmel. Herzog ignore, tout comme M. Turmel, qu'en citant la *Somme* d'Alexandre de Halès il faut toujours indiquer l'édition dont on se sert, étant donné que la numérotation des trois dernières parties de cette *Somme* est faite d'après deux systèmes différents, suivant les éditions. Herzog a toutes les ignorances de M. Turmel. Il est confident aussi de toutes ses pensées : ainsi, au chap. de la Virginité perpétuelle de Marie, M. Turmel annonce, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Sirice, de saint Chrysostome, *des références qu'il ne donne pas : pour les avoir, il faut lire Herzog.*

Et c'est Herzog qu'il faut lire pour avoir, en plus d'une occurrence, l'aboutissement de la pensée de M. Turmel. Quand celui-ci publia son *Hist. de la théol. positive,* M. l'abbé Lejay, un de ses émules en critique hardie, signalant quelques lacunes en des points contestables, ajoutait, aimablement et en homme qui sait de qui il parle, que « sans doute l'auteur (M. Turmel) n'en est pas responsable : *il ne pouvait pas dire toute sa pensée.* » — Herzog n'est plus tenu à de pareilles timidités : il dit toute sa pensée, et nous expose carrément son concept du développement dogmatique : le germe du dogme, pour lui, est un élément, non doctrinal, mais *affectif;* le dogme se développe, non dans l'intelligence, mais *dans la sensibilité,* c'est-à-dire à l'aveugle. C'est le sentiment, c'est la piété des fidèles qui pousse l'Eglise, qui la pousse sans cesse au-delà des traditions premières, qui sans cesse met des surenchères ; et l'Eglise, après avoir fait un temps mine de résister, d'endiguer, finit toujours par céder. Elle cède ; et qu'arrive-t-il ? C'est que l'écart se creuse toujours plus énorme entre les données primitives (historiques ou doctrinales) et les affirmations successives de la piété sanctionnées par l'Eglise ; et comme d'autre part l'Eglise entend maintenir sa prétention théorique de reproduire l'enseignement traditionnel, elle se voit acculée à une tâche sans cesse renaissante et décevante : la tâche de montrer que les affirmations nouvelles étaient contenues dans la foi primitive. Comment s'en tirera l'Eglise ? Oh ! elle ne s'embarrassera pas pour si peu : simplement elle recourra à des interpolations, à des faux, à des suppressions de textes, à des interprétations artificielles, à des contresens.

C'est peu flatteur ; mais Herzog n'a cure de flatter ni de ménager personne dans l'Eglise de Dieu. Au surplus, pour ce qui touche ces procédés de faussaire prêtés à l'Eglise, Herzog trouvait des indications largement suffisantes dans son modèle, dans une longue note parue en 1900 sous la signature de M. Turmel (*Revue d'Hist. et de Litt. relig.*, t. V, p. 289 sqq.). Voici ce qu'écrivait M. Turmel : — « Avant la découverte de l'imprimerie, on employait surtout les trois procédés suivants pour écarter des Pères tout soupçon d'erreur : 1° suppression des textes gênants... 2° interpolation des textes... 3° fabrication intentionnelle de pièces fausses... A partir du XVI^e siècle, les faussaires n'ont pas complètement disparu... Cependant la fabrication et l'interpolation des textes étant devenue d'un usage plus difficile, on a eu surtout recours aux procédés suivants : 1° l'emploi de textes apocryphes... 2° condamnation arbitraire de textes authentiques... 3° dissimulation des textes... 4° sollicitation des textes... Depuis quelques années, heureusement, ces excès tombent dans un discrédit trop mérité. » — Le P. Portalié, citant ces lignes dans le *Bulletin* de Toulouse (1901), ajoutait justement : — « Reproduire de telles phrases, c'est le plus cruel châtiment. »

Herzog a donc pris de M. Turmel sa méthode, ses références, certaines doctrines particulières ; il lui a pris jusqu'à son style et des manières de dire qui n'ont rien d'élégant et qu'on ne se fût point attendu à voir plagier. Il faut suivre là-dessus l'enquête minutieuse et les parallélismes rigoureux institués par M. Saltet.

M. Saltet passe ensuite au travail de Dupin, *Le Dogme de la Trinité dans les trois premiers siècles.* Dupin date son travail de Paris. Mais on ne trouve pas plus, à Paris, trace de ce Dupin que d'Herzog à Lausanne. Ce Dupin est, tout comme Herzog, un sosie de M. Turmel. Dupin prend tout à M. Turmel, idées et références, et jusqu'à des pages entières, et sans le dire, non plus qu'Herzog. Dupin est au courant de toutes les nouveautés de M. Turmel ; il les poursuit et les pille jusqu'en Amérique. Car c'est en Amérique, dans *The New*

York Review, que M. Turmel a exposé d'abord les idées très particulières que Dupin a ensuite ramenées d'outre-mer. Et voyez un peu les dates : M. Turmel a exposé dans la Revue new-yorkaise ses idées sur la Trinité en oct.-nov. 1905 (art. sur *Justin)* et en avril-mai 1906 (art. sur *Tatien)* ; Dupin inaugure son travail dans la *Revue d'Hist. et de Litt. relig.*, livraison de mai-juin 1906 et l'achève en juillet-août et nov.-déc. de la même année... Il y a mieux : c'est que, dans la livraison juillet-août 1906 de notre Revue parisienne, Dupin nous expose des idées très nouvelles, très turmelliennes qui paraissaient exactement à la même date dans la Revue new-yorkaise, livraison de juillet-août 1906, en un article signé Turmel et intitulé : *Le Dogme de la Trinité dans saint Augustin* : — « Ici, dit M. Saltet, il faut cesser de parler d'un plagiat de Dupin, on se trouve en présence d'un fait d'harmonie préétablie entre deux critiques. » — Enfin, renversement imprévu des facteurs, voici que la même concordance se retrouve entre l'article *Athénagore* publié par M. Turmel dans *The New York Review* de sept.-oct. 1906, et des idées très particulières formulées par Dupin dans sa Revue parisienne dès le nº de juillet-août précédent ! Cette fois, c'est Dupin qui est plagié par M. Turmel !

Dupin ne se plaindra pas des plagiats de M. Turmel, pas plus que M. Turmel ne se plaindra de ses sosies Herzog-Dupin. M. Turmel a tenu à présenter lui-même aux lecteurs de la *Revue du Clergé français* le travail de Herzog (15 mars 1908) : de plagiat, il n'a soufflé mot. Il n'a pas eu l'air de s'en apercevoir. Pour qui veut songer à la susceptibilité légendaire des érudits en matière de propriété littéraire, l'inadvertance de M. Turmel est une nouveauté stupéfiante, presque aussi déconcertante que ses nouveautés doctrinales : — « M. Turmel est tout simplement aveugle. Les oublis et les indélicatesses d'Herzog à son égard lui échappent totalement. Le lecteur appréciera à sa valeur cet accord dans le silence entre M. Turmel et son sosie. »

Mais, — poursuit M. Saltet, — mais il était écrit que tout serait déconcertant dans l'article de la *Revue du Clergé français* du 15 mars. *La Sainte Vierge dans l'histoire* appartenait de droit à la « chronique théologique, » dont M. Turmel n'est pas chargé à la *Revue du Clergé français*. Comme M. Turmel s'empresse de dire son mot sur le nouvel ouvrage, on en conclut naïvement qu'il a des remarques importantes à nous présenter. Quelle erreur ! Pour se dispenser d'aborder le fond de la question, M. Turmel écrit : « Une réfutation en règle de ce travail exigerait un *spécialiste.* » C'est un comble ! M. Turmel se reconnaît hors d'état de réfuter son plagiaire : on dirait qu'il prend un plaisir intense à être berné par Herzog. Il se représente celui-ci comme un maître de l'érudition et de la critique. Bien plus, un doute ne lui vient pas sur l'identité d'Herzog : seul de tous les critiques qui se sont occupés de la question, il semble croire à la réalité de l'historien Herzog, citoyen de Lausanne. Tout cela serait grotesque si la matière n'était pas infiniment grave. A d'autres titres, cet appel de M. Turmel à un spécialiste est déconcertant. Il a écrit deux gros volumes et de nombreux articles sur l'histoire de la théologie positive, et se trouvant en présence du premier travail d'Herzog, il cède le pas à celui-ci et renonce à la conversation. C'est trop de modestie pour cette fois. Je crois bien d'ailleurs que cet appel au spécialiste est isolé dans l'œuvre de M. Turmel. La caractéristique de son talent est plutôt l'universalité.

A la suite du premier article de M. Saltet, la *Revue du Clergé français* du 1er avril, dans une note sans signature, reconnaît que « Herzog s'est servi des travaux de M. Turmel, bien qu'il n'en dise rien. Mais remarquons qu'il n'est pas le premier à agir de la sorte et que M. Turmel n'a jamais protesté publiquement. Remarquons surtout qu'on n'a pas le droit d'en conclure que le pseudo-Herzog n'est autre que M. Turmel. Nous pouvons affirmer catégoriquement et sans crainte d'erreur que M. Turmel n'est pas Herzog, » etc.

M. Saltet, reproduisant cette note, conclut :

Cette note ne dissipera pas le malaise occasionné par l'article de M. Turmel sur Herzog, dans la *Revue du Clergé français* du 15 mars. Ce ne sont pas les « précisions » dont il était question dans mon précédent article. Oui ou non, M. Turmel s'est-il aperçu du plagiat énorme d'Herzog à son égard ? Et si M. Turmel s'en est aperçu, pourquoi n'a-t-il pas jugé bon d'en dire un mot au public, étant donné surtout qu'il écrivait sur cette question ? Il ne sert de rien d'écrire qu' « Herzog n'est pas le premier à agir de la sorte et que M. Turmel n'a jamais protesté publiquement. » Croit-on qu'une pareille diversion réussira ? Qui a plagié M. Turmel sans le dire ? Et surtout qui a plagié M. Turmel au profit de l'incrédulité la plus radicale ?

En réalité, il s'agit du fait littéraire le plus scandaleux de ces dernières années. On s'est servi de l'érudition de M. Turmel comme d'une arme contre l'Eglise catholique. Cette affaire intéresse au premier chef M. Turmel. Le devoir lui incombe de démasquer Herzog-Dupin, et au besoin de demander des explications à qui de droit. L'abstention à cet égard est impossible.

Voilà un grave débat dont nous devions présenter les éléments essentiels à nos lecteurs. Nous n'avons pas à présenter M. Turmel lui-même : c'est chose faite, depuis longtemps ; et il ne se passe pas d'année où nous n'ayons à déplorer ici ses hardiesses ou ses... étourderies. On se souvient qu'il a été un collaborateur assidu de la *Revue d'Hist. et de Litt. religieuses* (la Revue Loisy) frappée l'an dernier par l'épiscopat ; il est resté chargé, à la *Revue du Clergé français*, de la *Chronique d'Histoire ecclésiastique* ; il collabore à diverses autres revues, dont la *Revue pratique d'Apologétique*.

Quelle a été, dans cette affaire, l'attitude de M. Turmel ?

Au travail de M. Saltet, rigoureusement objectif et scientifique, M. Turmel a commencé par n'opposer que le silence, laissant à d'autres le soin de s'épandre en protestations vaines qui n'apportaient au débat aucune des précisions nécessaires.

M. Turmel enfin, mandé par son Ordinaire (Rennes), a écrit ceci (12 mai) :

« ... J'ai commencé, Monseigneur, par déclarer devant Dieu que je n'étais ni Herzog ni Dupin ; puis, traitant des emprunts qui ont été faits soit à

mes livres, soit à mes manuscrits, j'ai donné des explications dont Votre Grandeur a reconnu le bien fondé. »

Cette lettre a causé une stupéfaction générale. M. Turmel y avoue en effet que ses *manuscrits* ont été communiqués à Herzog-Dupin : pourquoi cette communication ? M. Turmel savait-il l'usage que Herzog-Dupin devait faire de ces manuscrits ? — « Cet aveu est grave, dit la *Croix* (17-18 mai); sur ce point, l'honneur sacerdotal de M. Turmel nous semble exiger plus de clarté. Le public connaît certains faits qu'il ne peut encore s'expliquer. »

M. Saltet ajoute (*Bulletin* de Toulouse, 20 mai) :

« ...Je dois même dire que mes prévisions sont dépassées. Jamais je n'aurais cru que nous dussions aboutir à cet aveu déconcertant, que les manuscrits mêmes de M. Turmel ont servi à la polémique anti-religieuse d'Herzog-Dupin. Il est donc vrai que la trame de ces pamphlets théologiques a été fournie par les manuscrits d'un théologien catholique, ces manuscrits qui contiennent l'expression de la pensée la plus intime et la plus récente d'un travailleur. L'entretien de Mgr l'Archevêque de Rennes avec M. Turmel n'aurait-il eu d'autre résultat que d'amener cet aveu, les catholiques auront la plus vive reconnaissance au vénéré prélat...

« ... Un renégat en soutane a fait son arsenal des tiroirs de M. Turmel, et celui-ci écrivant sur Herzog, dans la *Revue du Clergé français* du 15 mars, n'a pas jugé bon d'en dire un mot au public ?

« Aujourd'hui encore il laisse le fait sans explication, et il ne juge pas bon de nous dire comment *ses manuscrits* sont passés aux mains d'un ennemi de l'Eglise ?

« Je suis confus aujourd'hui de voir que j'ai parlé de *plagiat à la vapeur*, de plagiat *télégraphique*, d'*harmonie préétablie*. Expressions innocentes d'une pensée timide : je prie le lecteur de m'en excuser. Dans mes deux articles qui ont fait crier au scandale de bons apôtres, on ne trouvera rien qui atteigne la clarté et la gravité de l'aveu de M. Turmel.

« ... Qu'il parait éloigné le temps où, dans la *Revue du Clergé fr.* du 15 mars 1908, M. Turmel nous a présenté Herzog avec tant d'honneur, bien qu'il connût l'indignité du plagiaire. Que les temps sont changés !

« ...Il faudra bien expliquer cela, parce que l'article de M. Turmel du 15 mars est un scandale public et aggravé par la déclaration du 12 mai.

« Il faudra bien s'expliquer sur le sort lamentable et le contenu de ces manuscrits de M. Turmel qui sont tombés aux mains d'Herzog-Dupin.

« L'affaire Herzog-Dupin n'est pas terminée. Elle commence. »

Devant l'émoi du public catholique, Mgr l'archevêque de Rennes a prié M. Turmel de fournir « de plus amples explications. » M. Turmel donc, dans une nouvelle lettre, fait une profession de foi « à la doctrine intégrale de la sainte Eglise, » spécialement « en ce qui concerne la Mère de Dieu. » Sur le point précis du débat, il déclare :

« Je renouvelle mon affirmation que je ne suis ni Herzog ni Dupin ; que je n'ai été ni de connivence, ni, *a fortiori*, de complicité avec ces personnages que je ne connais pas. »

Mais, s'il ne les connaît pas, comment ses manuscrits sont-ils tombés entre leurs mains ? Comment ces Messieurs ont-ils pu faire à ces manuscrits les emprunts qu'il a avoués dans sa première lettre ?...

Les ténèbres s'épaississent. Décidément, « l'affaire n'est pas terminée. » M. Saltet a apporté des preuves, — des preuves écrasantes : M. Turmel n'en a pas dit un mot. Lui seul doit nous donner le mot de cette triste énigme [1].

VII. — M. Jean Guiraud, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon, chargé de la *Chronique d'Histoire* à la *Revue pratique d'Apologétique*, étudie (1er mai) le livre de M. Lecanuet : *L'Eglise de France sous la IIIe République 1870-1878* : tout en éloges, sans restriction aucune : « travail impartial et vraiment scientifique ; ... œuvre difficile et délicate entre toutes qui fait honneur à sa sincérité et à sa clairvoyance... Espérons que le second (volume) ne se fera pas trop attendre. Nous y retrouverons cette largeur d'esprit, cette indépendance de jugement, cette sincérité qui assureront à l'ouvrage de M. Lecanuet le respect de toute âme de bonne foi et l'approbation des vrais historiens. »

On se souvient des sévères réserves que nos bonnes Revues catholiques, les *Etudes*, le *Bulletin* de Toulouse, la *Revue augustinienne*, etc., ont dû faire sur le livre de M. Lecanuet. Nous en avons donné des extraits ici, *Ami* 1907, p. 842. M. Lecanuet en est resté au libéralisme dit catholique le plus acrimonieux qui soit ; et il est difficile d'imaginer un travail qui sous apparence d' « histoire » soit plus étroitement œuvre de parti. L'an dernier il avait eu, pour se consoler de l'accueil peiné des revues catholiques, les éloges sans réserve de M. Turmel dans la *Revue du Clergé français* ; il y peut ajouter maintenant les éloges de M. Guiraud dans la *Revue pratique d'Apologétique*.

VIII. — La *Revue des Deux Mondes* publie dans son no du 15 mai les fragments d'un ouvrage de Renan, laissé inachevé et jusqu'aujourd'hui inédit. C'est l'esquisse d'un roman par lettres, qui paraît dater de 1849 ou 1850, c'est-à-dire de l'époque où Renan adressait de Rome à Berthelot la correspondance publiée il y a une dizaine d'années dans la *Revue de Paris*. Quelques phrases du roman se retrouvent presque textuellement dans la correspondance, le sentiment général est le même dans l'une et l'autre œuvre, et il se traduit en des expressions analogues [2].

Renan avait alors vingt-six ou vingt-sept ans ; et ce qui le préoccupait le plus, ce qui le préoccupera toujours, c'était la question religieuse.

[1] La *Revue pratique d'Apologétique* (1er juin) intitule la seconde lettre Turmel « Solution de l'incident Turmel. » Ce n'est pas une « solution, » et il y a ici autre chose qu'un « incident. » Mais nous savons que cette note n'a pas été insérée de l'aveu de la Direction de la *Revue prat. d'Ap.* (du moins, pas de la Direction tout entière).

[2] Sur l'évolution des idées philosophiques de Renan, voir *Ami*, 1898, p. 894-898 ; — sur ses années de Séminaire, *Ami* 1902, p. 641-645.

C'est ce qui fait l'intérêt de cette publication, curieuse pour qui veut reconstituer la psychologie du jeune apostat. Plus tard, il donnera à ses négations une forme plus légère, il affectera l'insouciance, une douce ironie. En 1849, tout près encore de la crise, il sent trop fraîche la blessure de son cœur pour s'en amuser; il prend un ton plutôt tragique ; on dirait qu'il est torturé du besoin de crier violemment sa délivrance, comme ces enfants qui dans la nuit hurlent aux ténèbres la bravoure dont ils se sentent si loin.

Le roman est intitulé *Patrice*. Le sujet en est très simple. Patrice est un jeune Breton, arrivé à l'âge d'homme à la veille de la Révolution et qui a perdu la foi. Il échange avec une jeune fille, Cécile, qui a conservé la sienne intacte, une correspondance où se manifestent l'harmonie de leurs cœurs et la divergence de leurs pensées. Il ne croit plus ; mais il continue à admirer, à aimer même le christianisme. Il va à Rome, et la poésie de la Rome papale parle à son âme avec une grandeur incomparable :

A peine eus-je respiré le parfum des ruines sur le Mont-Palatin, à peine me fus-je égaré au milieu de ces champs déserts où fut la Rome d'autrefois et où l'on n'entend que le son de la cloche des monastères et les carillons lointains de la ville aux trois cents églises, que la séduction opérait déjà, et que volontairement je laissais tomber ma critique, pour m'abandonner au torrent de poésie et de volupté qui s'exhale de ces lieux. Il y a dans ces ruines, dans ces voies désertes, dans ces églises, dans ces monastères, un charme si puissant, qu'il faut bien des jours pour se reconnaître et se mettre au net avec soi-même dans ce flot de sentiments nouveaux qui vous déborde de toutes parts. Rome m'a vaincu. Cette ville est une enchanteresse ; elle épuise, elle endort.

... J'ai toujours admiré le christianisme, et je ne l'ai jamais tant aimé que depuis le jour où j'ai cessé de m'appeler chrétien ; mais jamais je n'ai tant regretté d'avoir renoncé à ce titre que depuis que je suis ici. A certains moments fugitifs, à Latran, à l'Ara Cœli, j'ai cru par une douce illusion me retrouver à cette époque plus heureuse, dont un abîme me sépare. Oui, si Rome apprend quelque chose, c'est à juger les faits en dehors des hommes et à tout respecter dans la majesté du passé. Si Rome inspire un regret, c'est de ne pouvoir s'agenouiller avec les simples devant ces touchantes Madones, dans ces églises où l'on aime à s'attarder. J'ai cru longtemps que je reviendrais au catholicisme la tête haute, et par la voie de la critique. Hélas ! j'y reviendrai peut-être humble comme une petite fille, vaincu par une Madone. Autrefois, je maudissais la souffrance parce qu'en affaiblissant notre fierté rationaliste, elle fait oublier la critique ; maintenant, je la bénis, car, adoucissant l'âcreté de nos humeurs, elle nous ramène par l'humiliation à des pensées religieuses.

Voilà qui est fort bien vu. Mais comme c'est mêlé ! Renan se laisse aller un instant à des regrets, à des nostalgies ; puis, l'instant d'après, ce sont des colères, des insanités contre ce qu'il trouve d'anti-intellectuel dans le catholicisme. L'anti-intellectuel, au fond c'est lui. Il n'a pas eu, ou pas voulu avoir l'intelligence de la piété chrétienne ; il la caricature : — « Ce qu'elles entendent (les Italiennes à l'église) et ce qu'elles disent, n'est pour elles qu'un son vague ; elles ne prient pas, car ce mot désigne un acte ; elles sentent, elles aspirent. Telle est la vie de ce pays : le ressort de l'action s'use, on reçoit tant du dehors, qu'on se dégoûte de réagir. On ne pense pas ; car penser, c'est agir par l'intelligence ; on sent... L'Italie est le pays du monde le moins fait pour le rationalisme. Le rationalisme, c'est peine et fatigue ; c'est courage et persévérance... »

Plût à Dieu que je pusse oublier un instant les impossibilités scientifiques du catholicisme ! Tout vient se briser en moi contre le rocher de la science et de la critique, contre ce mot fatal : « Cela n'est pas vrai. » Car il faut être logique : pour être catholique, il faut admettre tout ce qu'enseigne le catholicisme... Je donnerais tout au monde pour redevenir catholique ; mais, pour être catholique, il faudrait croire que la femme de Loth a été bien réellement changée en statue de sel...

Le temps est venu où le christianisme doit cesser d'être un dogme pour devenir une poétique. Le paganisme avait cessé depuis des siècles d'obtenir la foi des esprits éclairés, qu'il fournissait encore des images et de la poésie aux représentants les plus élevés du rationalisme d'alors et que Proclus écrivait des hymnes à Vénus. De même le christianisme... Notre mythologie, c'est le christianisme. La science aspire à être vraie ; la religion tient surtout à être belle...

Rien n'égale la grandeur du catholicisme, quand on l'envisage ainsi dans ses proportions colossales, avec ses mystères, son culte, ses sacrements, son histoire mythique, ses patriarches, ses prophètes, ses apôtres, ses martyrs, ses vierges, ses saints, entassement immense de dix-huit siècles, où rien ne se perd, montagne toujours grandissante, temple gigantesque, où chaque génération pose une assise. Tout fait nombre dans ces masses colossales : la moindre statue inaperçue, qui décore une des mille niches du temple, a son rôle. — Et nous, que faisons-nous cependant, pauvres philosophes ? Dresser notre motte de terre chacun à notre guise, aplanir une base, sans espérance que personne vienne jamais y bâtir.

... Une création si complexe est assurément très critiquable, et la science ne peut l'accepter toute d'une pièce. Mais lorsqu'elle trouve dans ces grandes constructions des éléments divers, de la paille, de la boue, des matériaux de moindre valeur, elle n'est pas en droit pour cela de condamner l'ensemble de l'édifice, ni de prétendre qu'il n'est pas accommodé à sa destination sociale.

Tel est donc le résumé final de ma pensée actuelle : la religion n'est pas le vrai ; elle est l'instrument de la vie idéale de l'humanité...

La question est posée pour moi dans ces termes : N'y aurait-il pas quelque moyen d'être catholique, sans croire au catholicisme ? Car d'une part, j'ai envie de pouvoir m'appeler catholique, et d'autre part, il m'est absolument impossible de croire en bloc tout le catholicisme. Je monterais volontiers la Scala Santa à genoux, si l'on voulait me dispenser de croire à l'authenticité de Daniel ou à l'interprétation messianique de tel psaume.

Lorsque le catholicisme se pose comme un système scientifique, je ne puis être catholique, car ce système scientifique est renversé de toutes parts par le système rationnel et irrécusable de la science moderne... Mais quand le catholicisme se pose comme la forme religieuse de la société où je suis né, comme la forme religieuse sinon la plus parfaite, du moins la plus appropriée à cette société, considérant d'une part que la religion est un élément nécessaire de toute société, de l'autre, que la religion ne se conçoit pas pour un peuple sans une forme particulière et plus ou moins étroite, d'une autre enfin, que le catholicisme est cette forme, — je suis ramené à pouvoir me dire catholique,

non pas que je cède un seul des droits imprescriptibles de la science, mais parce que je ne veux pas m'isoler de la société où le sort m'a fait naître, et qu'après tout nos pères ont ainsi adoré.

Très orgueilleux, il regarde de haut la masse des incroyants : — « En dehors d'un petit nombre d'hommes capables de rendre compte scientifiquement de leur refus critique d'adhérer au christianisme, j'estime peu les incrédules. Les incrédules ont raison, mais non pas par les raisons qu'ils pensent. Car leurs raisons sont parfois encore plus mauvaises que celles de ceux qui croient. »

Lui, il est de l'élite qui sait : — « Je n'ai pas fléchi sur un seul des résultats de *ma* critique ; maintenant, comme par le passé, je jouerais vingt fois ma vie et par conséquent mon salut éternel pour la vérité scientifique de la thèse rationaliste. »

D'autres jours, il maudit la critique :

Quand je me prends à réfléchir sur ma propre existence, et sur mon histoire intérieure, j'éprouve beaucoup de tristesse, mais aucun remords. Le malheur de ma vie fut d'être trop critique. Il y a danger pour l'homme à avoir trop analysé ses propres ressorts et à voir trop clairement les fils de la machinerie. Qu'est-il arrivé ? J'ai tué en moi la jeunesse, la naïve spontanéité ; je ne puis m'échapper à moi-même. Ce qui fait l'énergie de la nature humaine, c'est sa naïveté ; je m'explique : tel homme combat et expose sa vie pour une opinion politique, cet homme est naïf, il croit avoir absolument raison : or, s'il était plus fin, il verrait que ses adversaires ont raison autant que lui, et que le côté par lequel ils envisagent la question est tout aussi vrai que le sien...

Ne pas trop voir est la condition nécessaire de l'exercice énergique des facultés humaines : l'homme trop savant devient impuissant...

Ma nature dans sa naïveté était douce et tendre... Et je suis devenu incapable d'aimer !...

J'avais de l'ardeur et de la vie ; et je suis devenu inutile...

J'avais de la vigueur et de la finesse d'esprit, mon âme était capable d'enthousiasme et d'élan ;... et quand je me surprends à formuler une opinion, à m'indigner ou à m'échauffer; je souris de moi-même. Quand je me surprends poursuivant un but avec passion, je me mets à rire de moi-même, comme de l'homme qui a la bonhomie de se passionner au jeu ou à la chasse et de se poser un but pour après s'amuser à l'atteindre !

... Je ne pense pas qu'il y ait de joie au monde plus vive que celle du martyr. Que de fois, en parcourant cette galerie héroïque de St-Jean-le-Rond,... j'ai maudit notre critique de nous avoir rendu le martyre impossible ! Le critique n'a pas besoin d'être martyr, car il ne croit pas son opinion tellement vraie que l'opinion contraire ne le soit aussi un peu. Or, cela posé, pourquoi se faire tuer ?... « Jupiter, c'est le mal » (dit sainte Catherine aux philosophes). Qu'elle fit bien de n'être pas critique ! Si elle l'eût été, elle aurait dû dire : « Christ vaut mieux à quelques égards. Mais après tout !... » ... Le martyr n'est pas critique ; il est absolu : on ne meurt pas pour quelque chose qu'on croit à moitié vrai.

La critique est la négation de la vérité. Il n'y a pas de vérité, mais seulement des aspects de vérité :

La partialité est la condition nécessaire de l'esprit humain. Toute phrase isolée est fausse, parce qu'elle ne présente qu'une face des choses.

Tout esprit est partiel, et c'est parce qu'il est partiel qu'il est fort. Toute affirmation est partielle. Les hommes vraiment forts sont ceux qui ont assez de pénétration pour saisir fortement une pensée, mais pas assez pour en voir la partialité. Si Napoléon eût été aussi critique que moi, le 18 brumaire n'eût pas eu lieu...

Tout système est louable ou (ce n'est pas *ou*, c'est *et* que Renan a dû vouloir écrire, pour être conséquent avec sa pensée) critiquable, et toute chose est belle et fautive... La critique consiste à maintenir en face les contradictoires, à ne laisser aucun élément de l'humanité étouffer l'autre... L'homme critique ne peut être d'aucun parti (en politique). Chaque chose a ses faces...

Tout a son droit à l'être. Vouloir détruire ou abolir quoi que ce soit, c'est folie. C'est détruire un ton dans l'échelle musicale, une nuance dans la série des couleurs...

Il est d'un petit esprit de vouloir supprimer le mal. Le mal est une face des choses comme une autre, et le monde ne serait pas complet sans le mal... Que chaque chose suive sa voie et que l'univers se réalise !

Tout se réduit à savoir si l'on se place au point de vue de l'individu, de l'opposé, du divers, ou au point de vue du tout et de l'unité. Au premier point de vue, il y a lieu à partialité, à guerre, à colère, à morale ; au second, il n'y a plus que la paix. Ceci est plus élevé et plus avancé ; mais ce n'est pas le milieu normal de la nature humaine ; l'homme est fait pour ne pas dépasser un certain milieu. S'il va au-delà, il se donne la mort. Par toutes les voies, je suis amené à ce résultat qui est l'abrégé de toute ma philosophie. La nature humaine a ses bornes en profondeur et en étendue. A force de se perfectionner, on arrive à s'anéantir. En se posant dans la région transcendante, on se suicide.

On le voit, la critique a fait son œuvre ; la dissolution de cet esprit, si jeune encore, est complète. Et à la dernière page, dans ses adieux à Cécile, il dit sans voiles sa haine du christianisme :

Notre malheur a été d'être trop chrétiens. C'est le christianisme, par ses principes de renoncement et par son étrange esthétique, qui a rompu le charme qui nous attirait (Cécile et lui). Si nous avions été païens, ou moins profondément imbus de christianisme, notre vie se fût écoulée normale et vulgaire. Si à cette époque nous eussions habité l'Italie, *si j'eusse compris l'antiquité comme je la comprends maintenant*, je n'eusse pas quitté les sentiers doux et faciles de la plaine pour les pics aigus et romantiques de la montagne. Je manquais radicalement à cette époque de cette mesure, de ce *modus optimus* qu'enseigne si bien cette terre classique. Apollon, Castor et Pollux, Diane, Minerve, Vénus me paraissaient insipides, parce qu'ils représentent la nature saine et normale. *Je leur préférais une Vierge mère de Dieu, et la maigre image d'un Dieu tiraillé par des clous.* Préférence donnée à l'anormal, à l'exceptionnel, au maladif, voilà l'esthétique chrétienne ; voilà les idées qui nous ont perdus. Maintenant je comprends à merveille que le beau n'est que dans le simple, dans le naturel, dans le vulgaire ennobli ; j'ai fait justice de ce prétendu attirail de finesse et de profondeur, au moyen duquel on arrive à prouver que le laid, c'est le beau, *que la pâle et hystérique sainte Thérèse est plus belle que Sapho.* A cette étrange doctrine qui a bouleversé toutes nos idées sur le beau et le bien, je préfère la droiture antique ; à cette paradoxale théorie : Heureux ceux qui pleurent ! Heureux ceux qui ont faim ! Heureux ceux qui se privent ! je préfère la prière de Solon :

« Charmants enfants de Mnémosyne et de Jupiter Olympien, muses qui habitez le Piérion, écoutez ma prière !

« Obtenez-moi des dieux le bonheur et d'avoir toujours une bonne réputation aux yeux des hommes ;

« D'être doux à mes amis et amer à mes ennemis, aimable pour ceux-là, terrible pour ceux-ci.

« Je souhaite d'avoir des richesses ; je ne veux pas souffrir d'injustice... »

Voilà le vrai, le simple, le naturel. Voilà ce que le christianisme a profondément interverti par son surnaturalisme, en prêchant sans cesse le renoncement, le combat contre la nature, en subtilisant à l'infini sur le bien moral et le bonheur. Il nous a accoutumés à chercher les choses dans leur contraire, à chercher bien loin ce qui est tout près. *Toutes les idées fausses qui sont dans le monde en fait de morale sont venues du christianisme.* La Grèce, avec un tact divin, avait saisi la parfaite mesure, fugitive et insaisissable nuance qu'on entrevoit sans raisonnement par l'instinctive finesse de sa nature, mais où l'on ne peut se maintenir. La mesure d'ailleurs parait froide ou intrépide à la longue ; on se fatigue de la proportion et du bon goût : on en vient à préférer l'étrange, l'anormal. Les types parfaitement purs ne suffisent plus ; une femme maladive et pâle plait plus alors que la femme idéale ; une femme voilée et cloîtrée plait plus que la Vénus classique ; la beauté simple et superficielle ne suffit plus : il faut du quintessencié, de l'arrière-pensée, et on appelle cela de l'idéal...

Il est trop tard. On ne guérit pas de la subtilité. On peut reconnaître qu'on s'est faussé l'esprit, mais non le redresser. Et puis, la déviation a tant de charme, et la droiture est si ennuyeuse qu'en vérité, si j'étais à recommencer, je la préférerais peut-être encore. Un temple ancien est incontestablement d'une beauté plus pure qu'une église gothique ; et pourtant je resterai des heures en celle-ci, et ne pourrai durer cinq minutes dans celui-là sans bâiller. Cela prouve que je suis perverti. Mais qu'y faire ?

Quoi qu'il en soit, ma Cécile, on mettra une croix sur notre tombe, et ce sera pour jamais !

CONGRÉGATIONS ROMAINES

S. Congrégation de l'Index

DECRETUM

Feria II, die 25 maii 1908.

Sacra Congregatio Emorum ac Revorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium a Sanctissimo Domino Nostro Pio Papa X Sanctaque Sede Apostolica Indici librorum pravæ doctrinæ, eorumdemque proscriptioni, expurgationi ac permissioni in universa christiana republica præpositorum et delegatorum, habita in Palatio Apostolico Vaticano die 25 maii 1908, damnavit et damnat, proscripsit proscribitque, atque in Indicem librorum prohibitorum referri mandavit et mandat quæ sequuntur opera :

L'Abbé Emmanuel Barbier, *Le progrès du libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII. Histoire documentaire.* Paris, P. Lethielleux.

— *Ne mêlez pas Léon XIII au libéralisme.* Ibid., 1907.

Jean d'Alma, *La controverse du quatrième Evangile.* Paris, E. Nourry, 1907.

Antoine Dupin, *Le dogme de la Trinité dans les trois premiers siècles.* Ibid., 1907.

C. Romano d'Azzi, *Un vasto inganno : la risurrezione dei morti. Studio critico.* Roma, Enrico Voghera, 1907.

Ferdinand Hamelin, *Le journal d'un prêtre. Roman.* Paris, Stock, 1908.

Itaque nemo cujuscumque gradus et conditionis prædicta opera damnata atque proscripta, quocumque loco et quocumque idiomate, aut in posterum edere, aut edita legere vel retinere audeat, sub pœnis in Indice librorum vetitorum indictis.

Paulus Bureau, Decreto S. Congregationis, edito die 17 martii 1908, quo liber ab eo conscriptus notatus et in Indicem librorum prohibitorum insertus est, laudabiliter se subjecit.

Quibus Sanctissimo Domino Nostro Pio Papæ X per me infrascriptum Secretarium relatis, Sanctitas Sua decretum probavit, et promulgari præcepit. In quorum fidem etc.

Datum Romæ die 26 maii 1908.

Franciscus Card. Segna, *Præfectus.*
Fr. Thomas Esser, Ord. Præd., *a Secretis.*

Die 29 maii 1908 ego infrascriptus Mag. Cursorum testor supradictum decretum affixum et publicatum fuisse in Urbe.

Henricus Benaglia, *Mag. Curs.*

S. C. des Rites

I

Ordinis Fratrum Minorum

6 septembre 1907.

La S. C. des Rites déclare valide la consécration de l'autel de l'Immaculée-Conception du couvent des Frères-Mineurs de Bologne ainsi construit :

1º *La table supérieure de l'autel,* mensa, *est formée de deux feuilles de marbre superposées, mais tellement unies qu'elles n'en forment qu'une, de telle sorte que celui qui l'ignore ne croirait pas à la pluralité.*

2º *La boîte qui contient les saintes reliques, placée au centre, repose sur la seconde feuille, vu qu'elle est un peu épaisse, mais la plus grande partie se trouve dans la feuille supérieure consacrée.*

3º *La base,* stipes, *comprend : — un fondement de maçonnerie,* basis ; *— des colonnettes,* columellæ, *couronnées de chapiteaux,* capitella, *qui sont reliés à la feuille inférieure de marbre au moyen de goujons,* axes *ou* cardines [1].

Beatissime Pater,

Guardianus Fratrum Minorum qui in Conventu S. Antonii, Bononiæ, morantur, prævio Vestrorum SS. Pedum osculo, humiliter petit, ut dubium in forma authentica solvatur, de validitate consecrationis altaris Immaculatæ, elapso anno 1906 a Cardinali Archiepiscopo Svampa peractæ ; dubium quod nonnullos anxios tenet celebrantes, sequentibus ex causis :

I. Altaris partes ita dispositæ sunt, ut mensa seu tabula altaris duabus marmoreis tabulis componatur, una alteri superposita, sed ita adamussim unitis, ut unam effingant, adeo ut qui id ignoraverit, tabularum pluritati non crederet ;

II. Capsula sacras reliquias continens, in tabulæ centro posita, super altera quiescit tabula, eo quod sit

[1] Nous empruntons aux *Ephemerides liturgicæ*, 1908, p. 195, la traduction latine du texte italien, assez obscur d'ailleurs pour que la Revue se montre incertaine au sujet de la manière dont est construit le tombeau des reliques.

aliquantum crassior, quamvis maxima ex parte in tabulam penetret consecratam ;

III. Hæc mensa, sic composita, fulcitur, præterquam crepidine, seu pallio altaris, quatuor marmoreis columellis, adauctis ad binas extremitates a relativis capitellis, cum lamella, seu quadrata ex marmore tabella, quæ mensam capitello et columnæ conjungit, ope axis seu cardinis, qui omnes has partes connectit.

Quapropter humilis orator, considerans : *a)* mensam haud esse severe loquendo unicam, et *b)* mensam non immediate fulciri columnæ seu basi altaris ; petit :

An altaris consecratio fuerit valida, et quatenus negative, quomodo se gerendum, ac rei consulendum?

Sacra Rituum C. ad relationem subscripti Secretarii, exquisito Commissionis Liturgicæ suffragio, attentisque superius expositis una cum Decretis, præsertim illo sub n. 3884, *Camberien.*, 8 februarii 1896, ad propositum dubium de validitate consecrationis supradicti altaris rescribendum censuit :

In casu, consecratio altaris valida habenda est.

Atque ita rescripsit. Die 6 septembris 1907.

Pro Emo Dno Card. Præfecto,
Fr. H. M. Card. Gotti.
D. Panici, Archiep. Laodicen., *Secret.*

II

1er avril 1908.

Indult autorisant un prêtre amputé du bras droit à célébrer la messe dans une chapelle privée avec l'assistance d'un autre prêtre revêtu du surplis.

B... D..., sacerdos in diœcesi C. degens, ad pedes Sanctitatis Vestræ humiliter provolutus, exponit sibi a quatuor annis sacerdoti amputatum fuisse, ob morbum, brachium dexterum. Nunc vero enixis precibus implorat ut indultum apostolicum tribuatur quo sacrosanctum missæ sacrificium celebrare possit, ne diutius ab hac spirituale consolatione privetur.

Et Deus...

Sanctissimus Dominus noster Pius Papa X, referente me infrascripto Cardinale S. R. Congregationi Præfecto, attentis expositis ac præsertim commendationis officio Rmi Ordinarii Archidiœcesis C., preces remisit prudenti ipsius Rmi Ordinarii arbitrio, ut postquam ex præhabito experimento coram cæremoniarum magistro, de debita ac reverente missæ celebratione judicaverit, eidem nomine et auctoritate Sanctæ Sedis, suprascripto Oratori permittat in aliquo privato sacello sacrosanctum Missæ sacrificium celebrare possit, cum adsistentia alterius sacerdotis superpelliceo induti. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 1 aprilis 1908.

S. Card. Cretoni, *Præfectus.*

III

1er avril 1908.

C'est à chaque évêque dans son diocèse à approuver les nouvelles formes de tabernacles qu'on peut appeler « de sûreté. »

Viro Eminentissimo Seraphino Cretoni, *S. Rit. Cong. Præfecto.*

Sacerdos Godefridus A. P. V. Winter Baumgarten, nomine Dominorum Ordinariorum provinciæ ecclesiasticæ Milwaukiensis in America septentrionali, humiliter postulat, ut viso et inspecto novo tabernaculo, pro adservanda Ssma Eucharistia, ex metallo solidissime extructo, a societate quam vocant *The Rauwald Ecclesiastical Art Mfg. Co.* dignetur ipsum tabernaculum adprobare, utpote tali ratione constructum, ut in nihilo contrarium sit neque Rubricis Ritualis romani neque istius S. R. C. decretis.

Nova hujus tabernaculi constructionis ratio præ aliis videtur esse commendanda, non tantum pro materiæ soliditate, sed potius pro ingenioso modo quo tabernaculum clauditur, ita ut nullimode aperiri possit nisi in promptu habeatur clavis, neque ipsa pulvis penetrare queat.

Ex Secretaria Sacrorum Rituum Congregationis die 1 aprilis 1908.

Communicetur Sacerdoti oratori responsum Sacræ Rituum Congregationis in casu simili datum sub die 18 martii 1898, nempe : Finem inventoris esse laudandum, negotium vero in casu et ad effectum de quo agitur spectare ad ipsos locorum Ordinarios.

D. Panici, Archiep. Laodicen., *Secret.*

S. C. des Indulgences

I

29 décembre 1907.

Une indulgence de 300 jours une fois par jour, applicable aux âmes du purgatoire, est attachée à la récitation de la prière suivante en l'honneur de sainte Lucie :

Sainte Lucie, dont le nom signifie lumière, nous nous adressons à vous pleins de confiance pour obtenir, par votre intercession, la lumière surnaturelle qui écarte des voies du péché et empêche de tomber dans les ténèbres de l'erreur.

Nous sollicitons aussi, par votre intercession, la conservation de la lumière de nos yeux, avec une grâce abondante pour en user toujours selon le bon plaisir de Dieu et sans aucun détriment pour notre âme. Faites, ô sainte Lucie, qu'après vous avoir honorée et remerciée pour votre protection efficace ici-bas, nous allions enfin jouir avec vous au ciel de la lumière éternelle de l'Agneau divin, Jésus, votre Epoux bien-aimé ! Ainsi soit-il.

II

8 janvier 1908.

Indulgences accordées pour l'Espagne à une formule de salut

Une indulgence de *cinquante jours* est accordée à toute personne qui salue une autre personne par l'emploi de la formule : *Ave, Maria purissima*, tandis que la seconde répond : *Sine peccato concepta.* L'une et l'autre profitent de la concession.

Ceux qui font usage quotidiennement de cette formule de salut peuvent gagner chaque mois une indulgence plénière au jour à leur choix, moyennant les conditions ordinaires.

III

22 janvier 1908.

Association sacerdotale de réparation

Des Associations sacerdotales de réparation se trouvaient érigées dans divers diocèses sans aucun lien entre elles ; à la demande des Prêtres de la Mission, elles viennent d'être réunies sous un directeur général, nommé par le Supérieur *pro tempore* des Lazaristes, et choisi soit dans ladite Société, soit au dehors.

Nous donnons les statuts de cette Association et dirons un mot des indulgences.

I. Statuts de l'Association. — 1o Le but est : *a)* d'offrir à Notre-Seigneur de dignes réparations pour les péchés qui blessent le plus cruelle-

ment son Cœur très aimant; — *b)* d'obtenir la conversion de ceux qui se rendent coupables de ces crimes; — *c)* de demander l'accroissement quotidien en grâce de ceux qui persévèrent dans le bien, surtout des prêtres.

2o Les prêtres seuls peuvent être membres, de règle ordinaire; mais les directeurs diocésains peuvent y admettre, par exception, d'autres personnes, pourvu qu'elles soient unies à Dieu par quelque vœu.

3o Il y a trois manières de faire la réparation à laquelle on s'engage : *a)* en *compatissant* de toute son âme aux douleurs du Cœur de Jésus dont ces crimes sont la cause et s'efforçant de lui apporter quelque consolation; — *b) effectivement*, c'est-à-dire en témoignant à Jésus-Christ un amour effectif et en s'attachant à lui d'autant plus fidèlement que les méchants l'outragent plus grièvement; — *c)* en acceptant volontiers les peines du corps et de l'esprit que Dieu permet, — ou en s'en imposant volontairement pour compenser l'outrage fait à Dieu par tant et de si grandes réjouissances coupables.

4o Les vertus que les membres de l'Association doivent cultiver de préférence, sont: *a)* une grande pureté de cœur; — *b)* une profonde humilité; — *c)* un amour tendre, fort et invincible pour le divin Maître.

5o L'Association est régie dans chaque diocèse par un directeur nommé par l'Ordinaire; son rôle est de gouverner la Société sous la surveillance du directeur général, selon l'esprit, les statuts et les coutumes qui lui sont propres.

6o Le patron de l'Association est saint Michel archange, et ses fêtes *primaires* sont celles du Cœur eucharistique de Jésus et de saint Michel, et les *secondaires* celles qui concernent la Passion de Notre-Seigneur, la sainte Eucharistie, l'Immaculée-Conception, la Compassion de la Sainte Vierge et la fête de saint Vincent de Paul.

7o Les dévotions propres aux membres de l'Association sont celles qui s'occupent de la Passion, de la sainte Eucharistie, du Sacré Cœur et de l'Immaculée Conception.

8o Il n'y a aucune obligation extérieure imposée aux membres de la Société. Toutefois, c'est une louable coutume de réciter chaque jour le *Miserere* dans un esprit de réparation.

9o Bien que les associés soient dévoués à la réparation d'une manière habituelle, chacun d'eux choisit cependant un jour propre dans chaque semaine pour s'en occuper plus particulièrement. En ce jour, c'est vers la réparation qu'est dirigée son intention, au moins secondaire, soit en célébrant, soit en faisant célébrer, soit en assistant à la messe, soit en communiant.

II. Il y a de nombreuses indulgences plénières et partielles, parmi lesquelles nous signalerons une indulgence de *300 jours chaque fois* qu'on baise en esprit de réparation les cinq plaies du Crucifix.

S. C. des Evêques et Réguliers

30 mars 1908.

La profession des vœux simples *dans les Ordres réguliers ne rend pas le bénéfice vacant, et un évêque ne peut procéder à la collation d'une paroisse dont le titulaire n'a pas fait les vœux solennels.*

Beatissime Pater,

X. parochus S. Mariæ X. ab Archiepiscopo licentiam expetivit religionem ingredi, qua obtenta novitiatum incipit et perfecit in conventu Ordinis S. Mariæ de Mercede de S. in diœcesi *Lucen.* Peracta professione votorum simplicium consideravit se in possessione prædictæ parœciæ, allegans vacationem beneficii tantum habere locum postquam vota solemnia emiserit.

Cum divisio votorum in simplicia et solemnia non mutet naturam ipsorum, et aliunde Archiepiscopus X. concursum celebraturus sit ad parœcias vacantes in diœcesi, simul recogitans residentiam parochialem esse jure divino quam tamen non potest servare prædictus parochus X, et votum paupertatis componi non posse cum quacumque proprietate etiam beneficii, ad pedes Sanctitatis Vestræ humiliter provolutus enixe petit ut declarare dignetur :

1o An professio votorum facta a dicto parocho S. Mariæ inducat ipso facto vacationem parœciæ?

2o An episcopus possit illam includere in casu parochiarum vacantium?

Et Deus...

Die 30 martii (1908) S. C. EE. et RR. præmissis dubiis respondendum mandavit :

Ad I. *Negative.*

Ad II. *Provisum in primo.*

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Des Monts de Bohême au Golfe Persique, par René Henry. Préface de M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut. — In-12 de XXII-566 p., 5 f. — Paris, Plon.

L'Afrique occidentale française, par Georges Deherme. — In-8 de 528 p., 6 f., *franco* 6 f. 60. — Paris, Bloud.

Le Protectorat français sur la Côte des Esclaves. *La campagne du* SANÉ *(1889-1890)*, par le P. A. de Salinis. Préface de l'amiral de Cuverville. — In-8 écu de VII-576 p., 5 f. — Paris, Perrin.

Légendes d'Alsace, par Georges Spetz. — In-12 de 230 p., 3 f. 50. — Paris, Perrin.

I. — Le titre du livre de M. R. Henry délimite son sujet, c'est-à-dire nous ouvre des perspectives quasi illimitées, *Des Monts de Bohême au Golfe Persique*, c'est-à-dire de l'Europe centrale jusqu'aux plaines fabuleuses où, sur les bords aujourd'hui déserts du Tigre et de l'Euphrate, nos archéologues ont retrouvé, sous les sables et les alluvions des fleuves, les fondements des antiques capitales de la Chaldée...

Sujet immense, et pourtant sujet unique. Car, de l'Elbe au Tigre, sur les Carpathes comme sur les pentes du Taurus, dans cette partie de l'Europe à demi asiatique *(Halb Asien)* comme dans ce promontoire d'Asie à demi européenne, — dans cette mêlée de vingt peuples en lutte et ce conflit de races anciennes brusquement éveillées à la vie moderne, — partout ce sont les mêmes influences en travail, la même poussée de l'Europe centrale penchée vers le Sud et vers l'Orient, le même

Drang germanique *nach Osten* en quête de terres nouvelles ou de nouveaux marchés pour les commis-voyageurs ou les colons de l'Allemagne du xxe siècle.

Nationalités bigarrées d'Autriche et de Hongrie, Etats balkaniques, Turquie, Anatolie, Syrie, Mésopotamie, tous ces jeunes ou vieux pays d'Europe et d'Asie parviendront-ils à se développer librement et à se renouveler pacifiquement ?

C'est là la grosse question que le réveil des nationalités slaves au xixe siècle nous a léguée, — la question immédiate qui se pose à nos portes et que ne doivent pas nous faire perdre de vue les complications d'Afrique ou d'Extrême-Orient.

C'est une question que nos quotidiens populaires ne peuvent se dispenser d'aborder assez souvent, un peu au hasard, semble-t-il, et sans se faire une idée très précise des intérêts en jeu. On sera heureux de prendre dans le livre de M. Henry une fort bonne orientation générale. Nous-mêmes avons traité ici fort longuement, et à plusieurs reprises, de ces questions si complexes et qui intéressent si grandement l'Eglise et l'expansion catholique. Mais depuis, les choses ont marché, la situation des partis s'est modifiée (sous l'influence surtout du suffrage universel récemment introduit en Autriche), les compétitions extérieures ont pris plus d'acuité. Le livre de M. Henry en mains, il sera aisé de se faire de tout cela une idée aussi nette que possible. M. Henry est un de nos meilleurs et plus consciencieux écrivains de diplomatie ; et nombre des pages de son livre ont paru déjà dans l'excellente Revue que nous signalons souvent, *Questions diplomatiques et coloniales*.

En quatre parties il étudie successivement : 1° *le suffrage universel en Autriche*, ce qu'il a donné et ce qu'il annonce ; — 2° *la crise hongroise* (complications venues de Croatie et de Serbie, rapports avec l'Autriche et l'Empire allemand) ; — 3° *les Etats yougo-slaves*, Serbie, Bulgarie, Monténégro ; — 4° *l'Asie turque et le chemin de fer de Bagdad*.

Dans les appendices, une série de vastes cartes : Autriche, carte ethnographique et carte électorale, avec schémas figurant l'importance numérique des partis dans les Reichsrat de 1873, de 1901 et de 1907 ; — Hongrie, carte physique et carte des nationalités, cartes électorales pour les années 1892, 1905 et 1906, schémas des Chambres successives ; — Asie occidentale, carte physique, carte du réseau des chemins de fer. — Table analytique très développée.

II. — Sur notre Afrique occidentale nous avons déjà une littérature des plus abondantes, études spéciales, récits d'explorateurs, rapports officiels, etc. Il nous manquait un ouvrage complet, un travail d'ensemble embrassant toutes les questions politiques, économiques et sociales qui intéressent notre Empire africain.

C'est cette lacune que vient combler M. G. Deherme. Organisation administrative, financière, judiciaire, enseignement ; exploitation commerciale et industrielle des richesses naturelles, arachides, caoutchouc, palmistes, coton, etc. ; organisation sociale indigène, fétichisme, famille, esclavage : il a tout étudié, réservant d'ailleurs le meilleur de son attention à la partie sociale, qui absorbe les 250 dernières pages du volume. Et il a tout étudié à la lumière des documents. C'est ce qui fait le caractère propre de ce livre, et son mérite : c'est qu'on y sent, sous chaque ligne, une documentation sûre. Sur l'islamisme et sur l'esclavage nous ne partagerions pas toujours les vues de l'auteur : il croit trop à l'avenir du Coran, à sa nécessité provisoire ; il recule à trop longue échéance aussi la disparition de l'esclavage. Mais cela n'empêche que, sur cette question de l'esclavage en particulier, son livre ne soit des plus précieux : il y a là un ensemble de données et de faits que l'on ne trouvera guère ailleurs groupés en si grand nombre et avec autant de pénétration.

III. — Le P. de Salinis a publié déjà, sous le titre générique de *Marins et Missionnaires*, une série de récits dont l'ensemble formera un beau chapitre des *Gesta Dei per Francos* au xixe siècle dans les terres lointaines d'Afrique ou d'Océanie.

Son *Protectorat français sur la Côte des Esclaves* aura le même succès que ses aînés. C'est le tableau de notre action au Dahomey en 1889-1890. On ne saurait mettre en plus énergique relief l'héroïsme de nos marins et de nos missionnaires, la fécondité et l'indissolubilité de leur alliance quand ils ont à porter au loin le drapeau de la France, loin des étroitesses soupçonneuses des politiciens de ministères et en dépit des criailleries parlementaires.

IV. — Avec *Légendes d'Alsace* aussi, nous sommes dans un autre monde, à combien de siècles des misères d'aujourd'hui ! Ce sont des vers. Les gens positifs du xxe siècle ne savent pas retenir une ébauche de grimace quand on leur parle vers. La grimace s'achèvera instantanément en sourire dès qu'ils auront baigné leur œil avec leur âme dans cette poésie si fluide, si spontanée, si pure, si fraîche, si doucement et si délicatement généreuse !

Ces *Légendes* sont variées. Il y en a de religieuses : *l'Ermite d'Alspach* (xiiie siècle), *le Secours des Morts* (xive siècle), *la Peste de Guebwiller ;* il y en a d'historiques : *les Deux Frères Ribeaupierre, Saint Léon IX, le Chevalier de l'Ochsenfeld, Cunégonde d'Ungerstein ;* il y en a de fantastiques : *la Chatte blanche de Florimont, la Demoiselle blanche de la Fecht, la Dame blanche du Pflixbourg, le Violon du Diable au Donon, le Diable au Hugstein.* D'illustres noms en ont agréé la dédicace : Mgr Zorn de Bulach, François Coppée, René Bazin, Jean-Jacques Henner, Mme de Pourtalès, Mme L. Vieillard, etc. Ces dédicaces honoreront ces noms autant qu'elles en sont honorées.

Magaud. *L'artiste. Le chef d'école. L'homme*, par F. Servian. — In-4° de 195 p., avec 36 grandes planches hors texte sur papier couché, 12 f. — Paris, Plon.

Ouvrage d'abord de très grand luxe, auquel l'illustration prête une valeur de premier ordre. De plus, l'auteur le présente comme un hommage dû à un homme qui fut l'un des meilleurs ouvriers de la décentralisation artistique en France. Magaud, en plein xixe siècle, s'est dévoué à quitter Paris, qui déjà le couronnait de gloire, pour se donner à l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille, sa patrie : l'exemple est assez rare et assez beau pour mériter qu'on ait consacré le présent volume à l'immortaliser. La gloire d'ailleurs est venue trouver Magaud à Marseille comme elle l'avait trouvé à Paris ; et ses élèves ont formé à sa vieillesse une couronne glorieuse (Turcan, Lombard, Faivre, Pinta, Dourgnon, Carli, Duffaud, etc.).

Il a laissé une œuvre considérable, qui continuera son apostolat. Car c'est d'apostolat que l'on a droit de parler quand il est question de l'homme qui écrivait le 8 mai 1852 à son ami de Léséleuc : — « Les sujets qui sont nécessaires à une vie sont ceux qui parlent à l'âme. » Et, outre ses nombreux tableaux d'histoire et les décorations de la Chambre de Commerce de Marseille, de la Préfecture, de la Bibliothèque, de maints hôtels privés, ce qui retiendra le plus vivement la postérité, ce sera sa Galerie historique du Cercle religieux de Marseille (la sainte Vierge, saint Bernard, Dante, Michel-Ange, saint Charles Borromée, Bossuet, Rose et Belzunce, etc.), et sa très nombreuse œuvre religieuse : *Le Massacre des Innocents, La Piscine probatique, Les Chrétiens dans les prisons secourus par leurs frères, Descente de Croix, Jérémie reprochant aux Juifs leurs dérèglements, Virgo divina, Saint Pierre délivré de la prison, Sainte-Famille*, plusieurs *Sacrés-Cœurs, Apparition de N.-S. à la B. Marguerite-Marie* (au Carmel de Marseille), *Tobie ensevelissant les morts, Transverbération de sainte Thérèse, Saint Simon Stock recevant le Scapulaire, Immaculée-Conception*, etc., etc.

Newman. **Du culte de la Sainte Vierge dans l'Eglise catholique.** Trad. revue et corrigée par un Bénédictin de Farnborough. Préface de dom Cabrol. — In-12 de XII-252 p., 2 f. — Paris, Téqui.

Newman. **Saints d'autrefois.** Trad. par Mme L. B., introduction par H. Brémond. — In 12 de XXXI 371 p., 4 f., *franco* 4 f. 50. — Paris, Bloud.

Etudes sur la Sainte Vierge. **De la Visitation à la Passion,** par l'abbé Broussolle. — In-8 écu de VIII-440 p., 120 gravures, 3 f. 50. — Paris, Téqui.

Grégoire de Nysse. **Discours catéchétique.** *Texte grec, trad fr., introd. et index,* par L. Méridier, docteur ès-lettres. — In-12 de LXXXV-214 p., 3 f. — Paris, Picard.

Les Saints. **Saint Séverin,** par André Baudrillart. — **Saint Pierre Damien,** par dom R. Biron. — **Saint Benoît Labre,** par J. Mantenay. — Vol. in-12 de 200 à 212 p., à 2 f. — Paris, Lecoffre.

Sainte Lucie à Catane, par A. Beaugrand. Préface de dom du Bourg. — In-8 de 96 p., 2 f. 50. — Paris, libr. des Saints-Pères.

Le Christianisme et l'Extrême-Orient, par le chanoine L. Joly. — Tome II, in-12 de 310 p., 3 f. 50. — Paris, Lethielleux.

Souvenirs de l'Institut de Ploërmel, par A. Auvray. — In 8 de XXIV-518 p. — Vannes, Lafolye frères.

I. — L'ouvrage de Newman sur la Sainte Vierge remonte à l'année 1865. C'est une réponse à l'*Eirenicon* de Pusey. Une première traduction française en avait paru autrefois, épuisée ensuite. Celle que l'on publie aujourd'hui, est enrichie d'une solide préface de dom Cabrol, et, de plus, augmentée de 70 pages de notes où l'on a groupé ce que Newman a écrit par ailleurs de plus beau et de plus fort sur la Sainte Vierge.

Newman n'a jamais laissé tomber de sa plume rien de banal; mais il a été rarement plus grand, plus simple, plus pressant que dans cette polémique de 1865, où il avait conscience du retentissement profond que sa parole trouverait en tant d'âmes de ses frères séparés mais déjà acheminés vers le retour. Il distingue admirablement entre la doctrine et la dévotion : la doctrine, une et la même dès l'origine ; la dévotion, qui peut se modifier et grandir et se diversifier beaucoup et parfois même, sous certaines plumes, ne pas toujours se contenir dans les limites de la froide sagesse : mais, même en ce cas, l'Eglise ne se hâte pas de tout comprimer, de tout arrêter. Aux détracteurs de l'Eglise et de la dévotion à Marie, il oppose cet argument, bien anglais et bien vrai :

« Je me rappelle l'émotion extraordinaire dont tous furent saisis, hommes et femmes, jeunes ou vieux, quand, au couronnement de notre reine, ils virent cette jeune fille, frêle et craintive comme une enfant, élevée tout à coup à une telle grandeur, appelée à gouverner un empire si vaste, elle dont la personne contrastait si fort avec la pompe et la solennité de son cortège ! Pouvait-il en être autrement, si la fibre des affections humaines vibrait chez les témoins de ce spectacle ? — Eh bien ! l'Etre souverainement sage connaissait le cœur humain, quand il se donna une Mère ; il prévoyait l'impression que nous causerait la vue d'une pareille élévation ! S'il n'avait pas voulu que Marie exerçât dans son Eglise l'influence merveilleuse qu'elle y a exercée, ce serait lui, j'ose le dire, qui nous aurait pervertis ! Si elle ne devait pas attirer nos hommages, pourquoi l'a-t-il faite unique en grandeur, au milieu de l'immense création ?... Quand une fois nous sommes pénétrés de cette idée, que Marie a porté, allaité, tenu dans ses mains l'Eternel, sous la forme d'un petit enfant, quelles limites pouvons-nous assigner au flot, au torrent de pensées qu'entraîne avec elle une pareille doctrine ?... Dans l'Eglise catholique, Marie s'est montrée non pas la rivale, mais la servante de son Fils ; elle l'a protégé dans toute l'histoire de la religion, comme elle l'a fait dans son enfance. Il y a une vérité historique évidente dans ces paroles du docteur Faber, que vous citez (vous, Pusey) pour les condamner : *Jésus n'est plus dans la lumière, parce que Marie est tenue dans l'ombre.* » (P. 121, 126, 130, 139).

II. — Ces *Saints d'autrefois,* c'est saint Basile et saint Grégoire, saint Antoine, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Benoît et les Bénédictins des écoles.

Newman a beaucoup aimé l'histoire de l'Eglise, l'histoire surtout des grandes controverses christologiques des siècles qui ont suivi la paix de l'Eglise. Et cet amour, chez lui, se doublait de reconnaissance. Car c'est à cette étude qu'il ramenait l'aube de sa conversion. Aussi, perçoit-on souvent, dans ces pages, comme un son d'autobiographie. Il se retrouve lui-même dans ces choses vécues. Non qu'il se recherche ; mais il se trouve sans se chercher, et c'est en se repliant sur sa propre histoire qu'il interprète les documents du passé. Théoriquement, ceci est très légitime, et c'est d'ailleurs la source d'un charme profond ; mais ce ne va pas non plus sans écueil. Newman, de son vivant, s'est senti méconnu, tenu en suspicion par plusieurs ; et l'on sent qu'il aime à se reconnaître en quelques-uns de ceux qui ont été tenus en suspicion au v^e siècle de l'Eglise. Quand il parle de Théodoret de Cyr, c'est à lui-même, Newman, que l'on pense ; et quand il parle de saint Cyrille d'Alexandrie, comme on a peine à se défendre de croire que c'est à l'autoritaire Manning qu'il songe !

Mais Newman est une grande âme, discrète et candide. Il n'appuie pas. Il ne vise même pas à laisser entendre quoi que ce soit de personnel. On l'entend toutefois ; mais on sent qu'il n'y a pas mis d'égotisme. — — Les trente pages d'introduction de M. Brémond sont moins discrètes. M. Brémond se juge peut-être, lui aussi, comme Newman, un méconnu. Il le laisse croire ; et nous n'aimons pas l'insistance qu'il met à accentuer certains points de vue qui n'eussent point pris sous la plume de Newman une telle portée. Newman, s'il revenait au monde, se plaindrait certainement plus de ses amis ou prétendus amis que de maint ennemi. Des voix autorisées ont déjà mis le public catholique en garde contre un newmanisme que Newman serait le premier à désavouer. Tout le monde lira *Saints d'autrefois* avec profit ; mais nous y aurions voulu une préface moins tendancieuse, plus « objective. »

III. — M. Broussolle achève, sur la Sainte Vierge, ces *Etudes de théologie artistique* dont le tome I a obtenu si vif succès dans tous les milieux au printemps dernier. Nous avons dit, à cette date (p. 334), sur quel plan M. Broussolle a conçu et réalisé son travail : un commentaire sobre des textes évangéliques ; puis, ce qui est proprement l'objet de l'ouvrage, l'étude des conceptions que les artistes et imagiers des premiers siècles chrétiens et des siècles du moyen âge se sont faites des mystères de la vie de Marie. Il y a là une variété incroyable de données pieuses, théologiques, pittoresques aussi et imprévues, mais pleines d'amour toujours et inspirées de la meilleure familiarité. Nos vieux artistes vivaient vraiment en famille avec la Sainte Vierge et saint Joseph, et avec le Bon Dieu aussi. C'est là un idéal de piété que nous ferons bien d'aller réapprendre à leur école, à travers les pages si lumineuses et si colorées de M. Broussolle, à travers cette illustration qui est incomparable, plus riche encore que dans le tome I.

Ne fissiez-vous que feuilleter ce livre, vous y trouveriez de quoi renouveler et animer d'un souffle toujours frais et pur vos catéchismes et instructions sur la Sainte Vierge.

IV. — Saint Grégoire de Nysse était d'une famille de Saints, puisqu'il compta parmi ses frères et sœurs saint Basile le Grand, sainte Macrine, le solitaire Naucratius, Pierre évêque de Sébaste. Lui-même fut évêque de Nysse en 371 ou 372, assista aux Conciles de Constantinople de 381 et 383, mourut à une date inconnue.

Il est resté célèbre surtout par la vigueur avec laquelle il a combattu l'arianisme. Les Ariens ont même réussi à le déposséder de son siège et à installer à Nysse un intrus, en 376 (pour un an ou deux). Mais la lutte contre l'arianisme n'a pas absorbé tout son génie. Son œuvre est très étendue et très variée : exégèse, théologie, controverse, ascétisme, lettres, homélies et oraisons funèbres.

Les points obscurs et difficiles n'y manquent pas ; et des novateurs en ont abusé au cours de ces dernières années (Schell notamment). Il y a de ces gens, parmi nos patrologues, qui, pour peu qu'un texte de l'antiquité chrétienne soit obscur, ont pour principe de se tenir toujours à l'interprétation la moins favorable, à l'exclusion de toute interprétation orthodoxe ! Par contre, si tel texte est trop clair, on le proclamera carrément interpolé, sous prétexte qu'il n'était pas possible de parler avec cette clarté avant tel Concile, de préciser par exemple la distinction des natures en Jésus-Christ avant la définition de Chalcédoine.

Laissons ces critiques. M. Méridier n'en est pas. Il est laïque, et professeur de l'Université : plaise à Dieu que certains de nos abbés-critiques apportent à l'étude de ces questions autant d'amour des Pères, autant de droiture et de modestie qu'il l'a fait ! Il ne répond pas à tous les points d'interrogation que pose l'œuvre du saint Docteur ; et il y aurait ici matière à un commentaire théologique serré. Il en dit assez cependant pour permettre de s'orienter à travers les difficultés de ce temps-là. A l'adresse de ceux qui ont voulu faire de saint Grégoire de Nysse un tenant de diverses erreurs origénistes, il montre (sans entrer dans le point de vue théologique proprement dit) comment le reste de son œuvre s'oppose à une pareille interprétation.

Notre Saint se rattache à l'école d'Origène ; mais les grands Docteurs de son temps, ses amis de Cappadoce, saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, s'y rattachent aussi : les origénistes n'avaient point encore poussé le système d'Origène à l'excès qui plus tard appela les condamnations de l'Eglise. Saint Grégoire de Nysse se rattache à Origène avec plus de sympathie que ne font d'autres ; mais c'est une sympathie qui ne va qu'à ce qu'il y a de bon dans l'esprit origéniste ; et chaque fois que le Saint se trouve en face d'une erreur de son maitre, il proteste très nettement (contre la théorie, par exemple, de la préexistence éternelle des âmes humaines, contre l'interprétation bizarre des vêtements de peau donnés après la chute, etc.). — Et puis, il faut se souvenir que ce *Discours catéchétique* n'est pas un exposé complet de la doctrine catholique : il s'adresse, non aux catéchumènes, mais aux catéchistes, et veut être un manuel destiné à fournir une réponse à des objections courantes. Il est vrai que les objections prévues portent sur tous les points essentiels de la foi ; mais il n'en faut pas moins recourir au reste de l'œuvre du Saint pour compléter et éclairer le sens des textes moins clairs du *Discours*.

V. — Saint Séverin, † 482, est appelé *l'apôtre du Norique*, — non qu'il ait été le premier évangélisateur de cette région (aujourd'hui pays de Salzbourg et Styrie, entre Danube et Drave), qui était chrétienne depuis longtemps et organisée en province ecclésiastique, — mais parce qu'en effet, au cours des trente dernières années de sa vie (454-482), il a été tout, pour ces vallées perpétuellement dévastées par les flots sans cesse renaissants des Barbares.

Quand il s'est présenté pour la première fois en 454 aux portes de la petite ville d'Astura (aux bords du Danube, à quelques lieues en amont de Vienne), on ne savait qui il était, d'où il venait. On ne le sut jamais. Il prêcha, comme Jonas à Ninive. On ne le crut pas d'abord ; on l'expulsa : les populations de ce temps-là n'étaient pas plus crédules et ne se sentaient pas plus d'attraits pour les prédicateurs de morale que celles d'aujourd'hui. Dieu imposa son serviteur à l'attention de son peuple par le prestige de la sainteté et l'éclat des prophéties ; et l'on eut, pendant près de trente ans, ce spectacle merveilleux, et qui n'a peut-être pas son égal dans l'histoire (du moins sous une forme aussi caractéristique), d'un homme sans ressources, sans titre, sans relations, presque sans nom, moine obscur, soutenu par sa seule foi et sa charité, prenant et conservant sur un peuple amolli et indifférent une autorité incomparable, la seule autorité qui restât alors debout, et non seulement sur le peuple, mais sur le clergé, sur les évêques et les prêtres, sur les autorités civiles romaines, sur les Barbares eux-mêmes, — chargé presque seul de l'organisation et de la direction économique de la province, frappant villes et fidèles de contributions fixes et toujours consenties, multipliant partout les fondations de monastères et d'institutions charitables, toujours en voyage, en prédication, appelé sans cesse à intervenir dans les menues difficultés locales, à surveiller les Barbares, à déjouer avec une surprenante finesse leur esprit de fourberie, homme de tous les apostolats, de tous les services, de toutes les négociations, et tout cela dans la vie intérieure la plus intense !

C'est un admirable tableau d'histoire et d'hagiographie qui nous est tracé ici. M. Baudrillart témoigne quelque défiance vis-à-vis des récits miraculeux qui abondent dans la vie de saint Séverin et qui pourtant nous ont été transmis par un contemporain et disciple du Saint. Il faut bien cependant qu'il y ait eu des miracles dans la vie de saint Séverin. Autrement, cette vie serait à elle seule un miracle plus grand que tous ceux que nous rapporte l'hagiographe. Qu'appelle-t-on « débarrasser les faits de l'appareil qui est la marque du temps où ils furent relatés ? » Ce temps-là, c'était celui de la décadence romaine, tout aussi sceptique que la nôtre, tout aussi rebelle à des interventions surnaturelles dont on prévoyait les corollaires pratiques, la nécessité de faire pénitence... Cette remarque faite, reste que le récit de M. Baudrillart est très beau et plein de foi chrétienne. Il porte l'*Imprimatur* de l'archevêché de Paris, sur le *Nihil obstat* de Mgr Baudrillart, frère de l'auteur.

Très beau tableau d'histoire aussi que le *Saint Pierre Damien* de Dom Biron, — et d'une période beaucoup plus critique pour l'Eglise que ne le fut le temps de saint Séverin lui-même, — de la période la plus critique peut-être de toute l'histoire ecclésiastique : la dynastie des papes allemands qui a précédé l'avènement d'Hildebrand au gouvernement de l'Eglise romaine. — Nous ne ferons à Dom Biron qu'une observation : c'est qu'il parle avec trop de ménagements du César allemand Henri III ; il en parle, sans doute, sur la foi des sources allemandes qu'il a consultées : Henri III a été, dans l'ordre civil, un prince d'une activité étonnante, et les Allemands ne prononcent son nom qu'avec dévotion ; mais il a voulu porter la même activité sur le terrain proprement ecclésiastique, et c'est lui qui a réalisé cet idéal des Césars du moyen âge, de nommer eux-mêmes et eux seuls les successeurs de saint Pierre et de les expédier tout bottés à Rome, de leurs camps de Goslar ou de Worms (nous nous sommes expliqués là-dessus en 1906, p. 817-831).

Aux Saints qui comme Pierre Damien mènent vaillamment la lutte pour Dieu contre les empiètements laïques, le monde fait un crime de leur activité même. Devant ceux qui, comme Benoît Labre, ont été les héros de la vie cachée, il demande : « A quoi cela est-il bon ? » Il en a été toujours ainsi, dès le temps de Jésus-

Christ, cf. Matt. xi, 18-19; et il en sera toujours ainsi : à la fin du XVIII^e siècle, au temps de Benoît Labre, on proscrivait les congrégations sous prétexte qu'elles étaient oisives, et l'on forçait d'humbles contemplatives à ouvrir des écoles ; aujourd'hui ce sont leurs écoles qu'on leur reproche. Je suis sûr cependant que pas un des fidèles qui ouvrira le récit si pieux, si simplement surnaturel, et tout ensemble si attachant et si agréable que M. Mantenay nous donne de la vie du saint mendiant et pèlerin, ne dira en fermant le livre : « A quoi cela sert-il ? » — M. Mantenay, grâce à Dieu, n'a pas peur des miracles ; et il leur fait une large place, notamment à ceux qui ont été discutés lors du procès de canonisation (recommander la p. 135 à M. G. Dumas, le chimiste des odeurs de sainteté : *Ami* du 30 avril).

VI. — M. A. Beaugrand, ancien magistrat, nous avait donné, il y a quelques années, une grande et belle *Vie de Sainte Lucie* (épuisée maintenant en librairie). Aujourd'hui il reprend en détail un épisode de la vie de sa Sainte chérie, son pèlerinage au tombeau de sainte Agathe à Catane, † 5 février 304. Mais ce pèlerinage, avec le tableau de l'enfance de Lucie, qui lui sert de préface, avec sa conclusion qui est la guérison miraculeuse de la mère de Lucie, puis la vente de leurs biens, l'abandon de tout aux pauvres, le martyre enfin de Lucie, — c'est, en somme, toute la vie de la Sainte.

Et c'est une vie aussi pieuse et ardente que consciencieuse et érudite. Cette description d'un pèlerinage vieux de plus de seize siècles est charmante : M. Beaugrand suit pas à pas sa Sainte, de Syracuse à Catane (75 kilomètres environ), où sainte Agathe avait reçu la couronne du martyre un demi-siècle plus tôt (en 251) ; il restitue les paysages qu'elle a contemplés, les villes qu'elle a traversées, les milieux où elle a vécu. C'est un ravissant chapitre d'histoire et de géographie antiques, tout transfiguré par la grâce et l'héroïsme de celle qui occupe le centre du tableau et le remplit tout entier. — Huit magnifiques gravures ou phototypies hors texte.

VII. — Le tome I de M. L. Joly traitait des Missions catholiques en Inde et en Chine ; le t. II et dernier fait l'histoire du christianisme au Japon depuis saint François-Xavier jusqu'à nos jours.

Le t. I a peiné, et très vivement, beaucoup d'excellentes gens. Même le court compte rendu que nous en avons donné, a peiné ; et des échos touchants nous en sont arrivés d'Extrême-Orient. On nous avait lus superficiellement : autrement, on n'aurait pas cru que nous prenions parti pour M. Joly. Nous avions résumé en moins de vingt lignes la thèse de M. Joly, et conclu que faits allégués et déductions s'imposaient aux réflexions de tous : est-ce là approuver ? Mais, même les réquisitoires de nos ennemis contre nous s'imposent à nos réflexions et doivent provoquer de notre part des réflexions salutaires... A Dieu ne plaise que je qualifie « réquisitoire » le travail de M. Joly ni que je voie en lui un « ennemi » des missionnaires ! Il est certainement consciencieux ; il n'a pas de vœu plus cher que le développement des missions ; il donne, de l'insuccès relatif des missions, une explication que je ne crois pas suffisante à elle seule, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit absolument à rejeter. Il a étudié les missions d'un peu loin, et d'un point de vue un peu abstrait. Il aurait voulu voir les missionnaires fonder sans retard un clergé indigène, comme ont fait les Apôtres : théoriquement c'est admissible ; pratiquement, je crois que les missionnaires sont mieux placés que nous et que lui pour en juger, et il doit croire aussi que la Propagande, qui de Rome dirige l'œuvre des Missions, a là-dessus plus de lumières surnaturelles que nous, et une plus immédiate assistance de l'Esprit-Saint.

Dans son t. II, il revient sur ce sujet, conclut qu'il est moralement certain que le Japon tout entier serait devenu chrétien, sans la guerre d'extermination faite au christianisme au début du XVII^e siècle ; que « la cause principale de cette guerre d'extermination a été la crainte de la conquête, l'identification des termes de *Chrétien* et d'*Européen*, la qualité d'*étrangers* des missionnaires ; » qu' « il est moralement certain qu'un clergé indigène complet aurait résolu le problème, dissipé les préjugés et converti le Japon. »

Au lieu de « cause principale, » mettons « cause apparente, cause alléguée ; » au lieu de dire qu' « un clergé indigène complet aurait résolu le problème, » disons simplement qu'il aurait enlevé un prétexte aux persécuteurs : il nous semble que nous serons plus près de la vérité, mais du même coup la conclusion de M. Joly sera fortement ébranlée. Les missionnaires auront beau être indigènes et pourvus par ailleurs de toutes les qualités d'ordre naturel que l'on voudra rêver pour eux, il n'en reste pas moins qu'en toutes ces questions de succès ou d'insuccès de missions, c'est à des facteurs d'ordre surnaturel que revient le rôle décisif : le jour où le démon ne pourra plus reprocher aux missionnaires d'être des étrangers, soyez sûr qu'il ne sera guère embarrassé pour trouver quelque autre chose. C'est là précisément un sujet sur lequel nous étions au moment de nous embarquer il y a un instant, à propos de saint Benoît Labre.

Et puis, encore une fois, en pareille matière, le dernier mot (et même le premier) doit rester à Rome.

VIII. — Un livre qui ne suscitera aucune controverse et portera partout un esprit de paix, de dévouement et d'espérance, ce sera *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel.* Il y a longtemps que nous entendions parler des Frères de Ploërmel et de leur vénérable Fondateur Jean-Marie de La Mennais, du concours si zélé et si pur qu'ils donnent au clergé des paroisses bretonnes, de l'esprit d'harmonie et d'ardente charité qui les anime. Ici, dans ces pages où l'auteur s'efface si doucement et si amoureusement derrière ses héros, ici on les verra à l'œuvre ; avec eux on vivra leur vie ; on les suivra tout le long du XIX^e siècle, dans l'histoire de leur Fondateur († 1860) et de leur premier Supérieur général († 1897), dans leurs rapports avec la hiérarchie ecclésiastique et le gouvernement de leur pays, dans leur organisation administrative, dans leurs noviciats, dans leur vie intérieure et leurs retraites annuelles, dans leur vie à la caserne, dans leur mission d'instituteurs et d'éducateurs, dans leur zèle à retenir sous l'influence de leur dévouement leurs anciens élèves (quarante pages riches d'indications précieuses sur les *Associations d'anciens élèves* et les industries de l'apostolat dans le monde), dans les pays de missions (Guadeloupe, Martinique, Sénégal, Saint-Pierre-Miquelon, Guyane, Tahiti, Haïti, Canada), dans leurs épreuves enfin... Mais ils restent ; grâce à Dieu, la sécularisation n'a pas entamé chez eux l'esprit religieux ; et tous ceux de nos confrères qui auront le bonheur de lire ces pages termineront, avec l'humble et vaillant auteur, sur un cri joyeux d' « *Espoir quand même !* »

Histoire de la République de 1876 à 1879. I^re Partie : *De la fin de l'Assemblée nationale au 16 mai 1877,* par M. de Marcère. — In-12 de VII-264 p., 3 fr. 50. — Paris, Plon.

Regards en arrière. *Les Préfaces de la* QUINZAINE, par G. Fonsegrive. — In-12 de 345 p., 3 fr. 50. — Paris, Bloud.

Aux Sources de l'Eloquence. *Lectures commentées,* par Marc Sangnier. — In-8 écu de 402 p., 4 fr. — Paris, Bloud.

Jean Racine, par Jules Lemaître, de l'Académie française. — In-18 de 328 p., 3 fr. 50. — Paris, Calmann Lévy.

I. — Tout le monde se rappelle ce qu'a été le rôle politique de M. de Marcère dans les premières années du fonctionnement de la Constitution de 1875. Son passage aux affaires a été regardé alors comme un fléau pour la France. Et à juste titre. C'était pourtant un fort

honnête homme, pétri de bonnes intentions, même un bon chrétien. Un certain nombre de ses amis politiques étaient, comme lui, de fort honnêtes gens et ont joué un rôle aussi néfaste que lui (M. Et. Lamy par exemple à la Chambre, un des 363, le directeur actuel du *Correspondant ;* le duc d'Audiffret-Pasquier au Sénat, etc.). Rarement des exemples aussi lamentables ont mis en lumière plus crue cette vérité, que rien ne saurait suppléer le défaut de principes sûrs.

Ce sont ces braves gens qui ont fait le jeu des radicaux et préparé l'avènement de la République radicale. Et ils ne l'ont pas vu! Comment ont-ils pu ne pas le voir? J'avais quinze ans à cette époque ; et je me souviens très bien que, dans le petit coin de province où j'étais élevé, les plans des sectes ne faisaient de doute pour personne. Et des parlementaires, des ministres viennent nous dire qu'ils n'en soupçonnaient rien! — « ...Bien que je ne soupçonnasse pas alors la réalité des desseins d'une fraction importante du parti républicain contre la religion catholique... Je nourrissais, au fond de mon âme, l'espoir d'une forte alliance de la République avec l'Eglise... On peut, à l'heure où j'écris ces lignes (1908), se rendre compte des causes et des mobiles réels de l'agitation qui allait commencer (1876); mais, dans ce temps-là, les vrais desseins des ennemis de l'Eglise étaient dissimulés sous d'autres apparences. On se défendait de vouloir attenter à la foi religieuse...» (Marcère, p. 117, 119). (Est-ce que M. Briand ne continue pas à s'en défendre encore aujourd'hui?)

Quelle nouvelle et triste preuve de l'influence délétère que l'atmosphère parlementaire exerce sur des intellligences par ailleurs fort éclairées!

Reste que ces pages sont pages d'un honnête homme, consciencieux, probe, qui a vu beaucoup de choses et en a beaucoup retenu, incapable de fausser ou de dissimuler ce qu'il sait et ce qu'il croit, un beau modèle de style historique, d'une droiture et d'une loyauté parfaite, sans recherche ni artifice, courant droit au but. M. de Marcère écrit mieux l'histoire qu'il ne l'a faite. Plût à Dieu qu'il n'eût jamais eu qu'à l'écrire! Il n'aime pas le Seize Mai, et montre fort bien avec quelle impéritie l'aventure fut engagée, presque comme par hasard; et ce n'est pas nous qui lui chercherons chicane sur ce point.

II. — M. Fonsegrive réunit en volume les préfaces que chaque année il a écrites pour la *Quinzaine*, de 1897 à 1907, c'est-à-dire depuis l'époque où la direction de la revue lui fut confiée, jusqu'à sa disparition. C'est une lecture pénible. On sait ce qu'était devenue la *Quinzaine* sous la direction de M. Fonsegrive, et pourquoi elle a dû disparaître. On le verra de nouveau ici. On aura, dans ces pages, un chapitre de l'histoire, non pas de la pensée catholique, mais de la pensée de quelques catholiques qui n'ont que trop contribué à amasser dans l'atmosphère catholique les nuages dissipés par l'Encyclique *Pascendi*.

L'épilogue tout indiqué de ces pages aurait été la trop fameuse lettre de M. Fonsegrive au *Temps*, au lendemain de l'Encyclique. M. Fonsegrive ne l'a pas reproduite ici ; mais il ne reste que trop fidèle à l'esprit qui l'animait et qui était l'esprit de la *Quinzaine*. Il réimprime en effet, à sa dernière page (p. 344), ceci : — « Quand l'histoire qui s'apprête développera ses replis, ceux qui voudront se donner la peine de feuilleter la collection de la *Quinzaine* pourront voir que *nos plus grandes hardiesses sont devenues des lieux communs.* » — Et, dans son Avant-Propos, daté du 1er décembre 1907, il se glorifie d'avoir « osé proposer quelques solutions sans nous inquiéter jamais de plaire *au dehors*, préoccupé surtout de plaire *au dieu intérieur.* » Qui est ce « dehors? » A qui en a-t-il encore dans cette autre phrase du même Avant-Propos? « On y pourra voir aussi (dans ce recueil de Préfaces) que quelques esprits, que *personne parmi les puissants ne s'inquiéta d'écouter*, avaient assez bien signalé d'avance les fautes de tactique que l'on commettait. »

III. — *Aux sources de l'éloquence* est un recueil de « *Lectures commentées.* » M. Sangnier, s'il était moins modeste, eût dit recueil de « conférences. » Mais, conférences ou lectures, ces pages ont eu le plus vif succès, un succès du meilleur aloi, devant l'auditoire débordant qui s'est pressé pour les entendre l'hiver dernier et où l'on ne comptait pas uniquement des amis de l'orateur. On les relira avec bonheur. Il y a, ici ou là, un peu de jeunesse peut-être, de candeur, d'optimisme ; mais quel souffle communicatif de générosité!

Les « sources de l'éloquence, » ce ne sont pas les questions de finances ou les vulgaires intérêts d'une vie au jour le jour... Non ; ce n'est pas avec cela que l'on remue l'âme des foules en ses profondeurs et que l'on atteint à la grande éloquence. Les « sources de l'éloquence » sont autrement hautes et profondes. Parcourez, avec M. Sangnier, les siècles et les civilisations, de Sophocle et de Platon jusqu'à Jaurès ou Clemenceau : vous y entendrez partout les lèvres humaines rendre, consciemment ou non, mais irrésistiblement, un même hommage à la vérité, à la justice, à l'amour : c'est donc qu'il y a, « dans l'homme, quelque chose de plus grand que l'homme, un souvenir tout au moins, un respect, un instinct, qui l'attire et l'entraîne à sortir de lui-même! Les plus grands des orateurs sont ceux-là justement qui ont su traduire ces immortels sentiments... L'éloquence ne saurait parvenir à émouvoir l'âme des foules qu'en éveillant en elles le désir, jamais aboli, de se relever et de regarder la lumière, qu'en ravivant le foyer, jamais tout à fait éteint, dont la flamme veut monter en haut. »

Très beau livre, et très heureuse anthologie de grands orateurs. Quarante pages sont données à l'antiquité païenne ; cinquante aux Pères de l'Eglise ; cent à nos orateurs français de la chaire (Bossuet, Bourdaloue, Lacordaire, d'Hulst) ; cent aux orateurs de la Révolution, de Mirabeau à Napoléon et à Lamartine ; cent aux orateurs de la IIIe République, Gambetta, Waldeck-Rousseau, Millerand, Jaurès, de Mun surtout, sur qui se ferme le volume.

IV. — Le *Racine* de M. J. Lemaître sera une lecture agréable aux esprits superficiels. On n'y apprendra rien de nouveau. L'auteur, dans ces conférences destinées à un public mondain, s'est contenté de vulgariser, en une langue aisée, ce que chacun sait par ailleurs. Ce n'est pas qu'il n'y eût du nouveau à nous dire sur Racine : M. Brunetière, par exemple, a su nous en dire, et renouveler ce sujet comme il en a renouvelé tant d'autres ; et, sans monter jusqu'à M. Brunetière, M. Le Bidois, il y a quelques années, a donné une thèse de doctorat ès-lettres, *La vie dans la tragédie de Racine*, où je crois qu'il n'est pas un professeur de Sorbonne qui n'ait reconnu trouver des lumières nouvelles sur Racine. M. J. Lemaître a voulu simplement récréer. Et ce n'est pas toujours une récréation innocente. A propos de jansénisme, il glose ridiculement sur l'ascétisme chrétien.

Surtout, il ne s'est pas tenu de ridiculiser la page magnifique où Bossuet, dans son *Oraison funèbre*, montre par quelles voies de sa Providence surnaturelle Dieu a appelé Henriette d'Orléans à la foi catholique. Voici comment M. Lemaître traduit Bossuet : « Il (Bossuet) affirme que Dieu a immolé des milliers de vies humaines et bouleversé tout un peuple pour qu'Henriette fût catholique » : ceci est d'abord un contre-sens. Après quoi M. Lemaître, glosant sur ce mot de Bossuet : « Il (Dieu) met les âmes à ce prix, » poursuit nonchalamment :

« *Il met les âmes à ce prix.* — Les âmes? Non pas toutes ; il n'y aurait pas moyen. Mais celle-là, oui : et qui osera dire qu'elle n'en valait pas la peine? Voilà ce que je voudrais pouvoir appeler — si je ne craignais de diminuer les choses — un somptueux madrigal théologique. » (p. 195).

Ceci est tout juste digne de Voltaire.

Alfred de Musset. **Œuvres.** T. III et IV, *Comédies et Proverbes ;* t. V, *Nouvelles ;* t. VI, *Contes ;* t. VII, *Confession d'un Enfant du Siècle.* — Vol. in-12 de 512 et 466, 362 et 382 p., illustrés d'héliogravures sur dessins de Maillart, à 3 f. 50 l'un. — Paris, Garnier.

La belle édition des Œuvres de Musset, si brillamment inaugurée l'an dernier par la forte étude du regretté Edmond Biré, se poursuit rapidement. On sait ce qu'est le théâtre de Musset : c'est encore du lyrisme, en ce sens que c'est de la littérature personnelle et que c'est toujours Musset qui s'y raconte lui-même, point créateur d'âmes comme les grands dramaturges, mais âme merveilleusement et douloureusement variée, changeante, point toujours édifiante, mais toujours délicate, attendrissante et prenante. Il y a nombre de ces pièces qu'on relira toujours : *On ne badine pas avec l'amour, Il ne faut jurer de rien, Le Chandelier, André del Sarto, Les Caprices de Marianne, Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, On ne saurait penser à tout.*

Au volume des *Contes,* on trouvera les cent pages de *Lettres* (si amusantes, sur le romantisme) *de Dupuis et Cotonet au Directeur de la Revue des Deux Mondes.*

La *Confession d'un Enfant du Siècle* est une confession, sincère, donc peu édifiante. Mais il y a là, surtout au début, sur l'immoralité et l'impiété de la jeunesse étudiante au temps de la Restauration, quelques-unes des pages les plus éloquentes et les plus douloureusement belles qui aient été écrites. Elles sont bien connues, au surplus, des directeurs d'œuvres de jeunesse, à qui elles peuvent être utiles.

On ne laissera pas tout cela entre mains inexpérimentées. Mais ce n'est pas à toutes mains que se dédie une édition complète de Musset. — Au surplus, et en dépit de la dédicace, on ne laissera pas non plus en toutes mains le ***Musset des Jeunes Filles*** que vient de publier M. Ad. Brisson (édition des *Annales politiques et littéraires).* Ce Musset édulcoré ne nous dit rien qui vaille ; et telles mutilations ne sont peut-être bonnes qu'à ouvrir la porte à des rêves plus dangereux que ne ferait un texte complet. Il y a des trésors de beauté pure dans Musset, même pour jeunes filles ; mais ce n'est pas le directeur des *Annales* qui pouvait être qualifié pour nous les présenter.

Introductio generalis in Scripturam Sacram, auctore C. Telch, D. S. Th. — In-8 de xvi-464 p., 5 fr. 65. — Ratisbonne, Pustet (Paris, Lethielleux).

Katholische Exegese unter falscher Flagge, par le Dr L. Hugo. — In-8 de 112 p., 1 fr. 25. — Ratisbonne, Pustet.

L'Enseignement social de Jésus, par A. Lugan. — In-12 de xxv-272 p., 2 fr. 50. — Paris, Bloud.

I. — Le livre de M. Telsh est un Manuel, qui a d'abord sur les autres Manuels l'avantage d'être le dernier venu, donc le mieux au courant de la littérature du sujet. Il est mis en harmonie très explicite avec les deux graves documents émanés du Saint-Siège en 1907, le Décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi.* Il est très conservateur ; et je suis sûr même que de braves gens parmi nous, qui avaient toujours peur de paraître en retard, eussent été tentés (avant l'Encyclique) de le trouver un peu trop traditionnel. Ils verront en tous cas qu'il est admirablement informé et que, s'il dissèque avec tant de clarté les constructions des modernistes de tout degré, c'est qu'il les a pratiquées et les connaît minutieusement. (Voir en particulier, p. 245 et p. 430*, comment il établit le sens du célèbre *Juvabit transferri* de Léon XIII, dont certains novateurs ont abusé à contre-sens).

L'ordre des matières est sensiblement le même que dans les ouvrages de ce genre. On étudie 1° l'histoire du Canon de l'un et de l'autre Testament ; — 2° l'histoire des textes originaux et des versions anciennes ; — 3° l'inspiration de l'Ecriture sainte ; — 4° l'herméneutique sacrée ; — 5° l'histoire de l'exégèse ; — 6° l'autorité humaine de l'Ecriture sainte (authenticité, véracité, intégrité).

On y goûtera ce qui est la première qualité de tout manuel : la clarté. Beaucoup de divisions, de subdivisions ; une argumentation brève et simple dans sa première formule d'ensemble, complétée ensuite et soutenue de données savantes qui ne laissent rien dans l'ombre. Variété très heureuse de caractères typographiques. Il n'est pas jusqu'à la beauté de l'impression et du papier teinté qui n'achève de mettre en lumière la clarté et la solidité de l'exposé. Outre la table proprement dite des matières, on a ajouté, sous le titre de *Medulla hujus operis,* trente pages qui sont un résumé fort intéressant de l'ouvrage ; de plus, dix pages d'un Index des textes scripturaires commentés ou éclaircis dans le texte ; enfin quatre pages d'un Index de tous les noms propres cités.

II. — *Exégèse catholique sous pavillon frelaté* est l'œuvre d'un curé de campagne, qui d'ailleurs est docteur en théologie et qui pourrait en remontrer à bien des Docteurs d'Universités. On sent, sous ses lignes, la connaissance précise des travaux du camp adverse ; mais on y sent surtout un profond amour de l'Ecriture Sainte. Son travail est une protestation contre la manie d'interpréter au sens allégorique ou mystique les données historiques de la Bible. Il nous dit la douleur que lui a causée la lecture du livre du P. de Hummelauer *(Exegetisches zur Inspirationsfrage,* publié chez Herder en 1904), qui a pu passer en Allemagne pour une manière de programme de l'école catholique avancée (très avancée). Il dédie ces réflexions non point aux savants, mais à ses confrères du saint ministère : car c'est là surtout, dans la prédication et la catéchèse chrétienne, que les nouveautés scripturaires auraient le plus funeste écho ! Et ce n'est pas seulement notre ministère auprès des âmes qui en serait plus ou moins paralysé, mais c'est notre âme à nous, notre cœur sacerdotal qui serait privé d'un des plus efficaces moyens de sanctification que Dieu ait mis à sa disposition. Saint Paul nous parle quelque part de la *consolationem Scripturarum :* que devient cette consolation si l'Ecriture n'est qu'allégorie, si tout le contenu de l'Ecriture se réduit aux deux ou trois vérités morales dont on veut bien encore trouver l'expression dans les récits historiques de l'Ancien Testament ?

Notre auteur rappelle, en épilogue, ces admirables lignes où l'auteur de l'*Imitation* établit un parallèle si saisissant entre la divine Eucharistie et la parole de Dieu (liv. IV, ch. xi, verset 4) : *Duo namque mihi necessaria permaxime sentio in hac vita... sacrum Corpus tuum ad refectionem mentis et corporis, et lucernam pedibus meis verbum tuum. Sine his duobus bene vivere non possem : nam verbum Dei, lux animæ meæ ; et sacramentum tuum, panis vitæ...*

L'*Ami* a beaucoup de lecteurs en Allemagne ou qui lisent l'allemand : nous leur recommandons la méditation de ces pages.

III. — *L'Enseignement social de Jésus* est l'œuvre d'un homme qui a beaucoup travaillé, beaucoup lu, et bien mis à profit ses lectures. Il est très au courant du mouvement d'idées sociologiques qui travaillent si universellement le monde à l'heure qu'il est. Il les connaît tous, amis ou ennemis, catholiques ou protestants, chrétiens ou socialistes, Français, Anglais, Américains, Allemands, Italiens, Harnack et Hartmann, Price Hughes et Peabody, Comte et G. Sorel, etc., etc. Il enrichit et agrémente de citations topiques et pittoresques un exposé social qui par ailleurs garde un ton bien personnel. Il reste en général dans les saines

limites de la vraie démocratie chrétienne (encore que l'on puisse, ici ou là, diverger d'opinion et trouver, par exemple, qu'il y aurait lieu d'accentuer davantage le rôle de l'autorité dans la société). Un lecteur sérieux ne regrettera pas d'avoir lu attentivement ce volume. Qui d'entre nous n'aurait à profiter de ce mot de Clemenceau (cité p. 104) : — « Supposez les chrétiens de nom chrétiens de fait, et il n'y a plus de question sociale ! »

N'est-ce pas la traduction du mot de L. Veuillot : — « Le grand service à rendre à la société, c'est de faire que les chrétiens soient chrétiens ? »

Sujets abordés : *Jésus et l'individu* (l'être religieux, l'être moral) ; — *Jésus et la famille ; — Jésus et la société* (les opinions, la doctrine) ; — *Jésus et la Fraternité ; — Jésus et l'Egalité ; — Jésus et la Liberté* (de la liberté de l'homme 1° en elle-même, 2° dans ses rapports avec les autres êtres ; l'Evangile et la liberté individuelle, civile et politique).

Joseph de Maistre et Blacas. *Leur Correspondance inédite et l'histoire de leur amitié 1810-1820*, par Ernest Daudet. — In-8 de x-400 p., 7 fr. 50. — Paris, Plon.

L'Espagne et Napoléon 1804-1809, par Geoffroy de Grandmaison. — In-8 de xiv-520 p., 7 fr. 50. — Paris, Plon.

I. — Cette nouvelle *Correspondance* de J. de Maistre a paru déjà l'an dernier dans la *Revue des Deux Mondes*, et nous en avons donné de larges extraits (*Ami* 1907, p. 929-931). On la retrouvera, dans ce volume, enrichie de Notes et Commentaires fort doctes. Elle est d'un extrême intérêt pour l'histoire du gallicanisme en milieux royalistes. Elle nous ouvre des jours tristement révélateurs sur l'incroyable aveuglement de ces gens-là et sur l'impénitence finale où ils entendaient mourir et faire mourir avec eux la vieille monarchie française.

Tout cela, écrit dans cette langue qui restera à jamais un modèle incomparable de polémique droite autant que vigoureuse, dépouillée de tout ce qui sentirait quelque animosité personnelle ou le souci de mettre en relief sa propre personnalité.

En tête, deux superbes héliogravures, portraits des deux illustres correspondants.

II. — Des bonnes pages aussi de M. G. de Grandmaison nous avons déjà dit un mot cette année même (p. 394). Son travail, qui paraît aujourd'hui en volume, est le premier qui ait mis à profit les multiples documents relatifs à ce douloureux chapitre de notre histoire : témoignages, lettres, mémoires, rapports militaires, dépêches diplomatiques.

Chapitre douloureux pour nous, mais glorieux pour l'Espagne, qui fête cette année l'anniversaire séculaire de la « guerre de l'Indépendance. »

A la distance d'un siècle, les passions se sont refroidies ; et tout le monde, des deux côtés des Pyrénées, même les Espagnols les plus patriotes, même les plus bonapartistes d'entre les Français, tout le monde rendra hommage à la noble impartialité de M. G. de Grandmaison.

La guerre d'Espagne fut la grande faute de Napoléon, qui à Ste-Hélène a eu le bon sens d'en convenir : — « Cette malheureuse guerre m'a perdu : toutes les circonstances de mes désastres viennent se rattacher à ce nœud fatal. Elle a compliqué mes embarras, divisé mes forces, détruit ma moralité en Europe... Les Espagnols, en masse, se conduisirent comme des gens d'honneur. »

Voilà un jugement qui, tombé de pareilles lèvres, honore le peuple espagnol, — mais le peuple seulement, « en masse, » comme dit Napoléon. Car ceux qui présidaient alors aux destinées de l'Espagne se sont trouvés au-dessous de tout. Napoléon le savait, et c'est ce qui l'a illusionné : lui, à qui il avait suffi de frapper du pied les façades vermoulues de l'Europe monarchique du xviiie siècle pour les voir s'écrouler dans la poussière, il crut en finir plus vite encore avec cette cour de Charles IV, qui à bon droit lui paraissait la plus décrépite parmi tant de médiocrités. Mais derrière cette façade, il y avait l'Espagne chrétienne, qu'il ne soupçonnait pas : ses agents diplomatiques et les nombreux messagers envoyés aux nouvelles lui taisaient des vérités que leurs propres yeux distinguaient d'ailleurs mal : ils semblent en être restés aux bons mots de *Gil Blas* ou de *Figaro*.

Le livre de M. G. de G. embrasse cinq années de l'histoire d'Espagne : — en une Ie partie, *La chute des Bourbons* (1804-1808) : six chapitres : Trafalgar (l'Espagne alliée de Napoléon contre l'Angleterre), le Prince de la Paix, le traité de Fontainebleau, le procès de l'Escurial, Murat Lieutenant de l'Empereur, les princes à Bayonne et le traité du 5 mai 1808 par où Charles IV cède sa couronne à Napoléon ; — puis, en une IIe partie, *L'avènement des Bonapartes* (1808) : Murat et la junte laissés à Madrid par Ferdinand (mai 1808) ; Joseph Bonaparte et la junte convoquée à Bayonne par l'Empereur pour élaborer la Constitution (juin-juillet) ; le réveil d'un peuple (juin-juillet) ; le roi « intrus » (juillet-octobre) ; Napoléon en Espagne (novembre 1808-janvier 1809) (cent pages d'histoire militaire, admirables de précision, de vigueur et de flamme) : il quitte précipitamment l'Espagne, sur la nouvelle que l'Autriche arme et prépare fiévreusement, pour le printemps de 1809, la campagne qui va se dénouer à Wagram.

Beati Joannis Dominici **Lucula noctis**. — Texte latin du xve siècle, précédé d'une introduction, édité et annoté par R. Coulon, O. P. — Un vol. gr. in-8 de cx-462 p., 15 fr. — Paris, Picard.

Ce volumineux ouvrage est le premier d'une série où l'on se propose de publier *Opera selecta scriptorum Ordinis Prædicatorum*.

L'auteur, le Bienheureux cardinal Jean Dominici, moine dominicain de Santa Maria Novella à Florence, archevêque de Raguse en 1407, † 1419, fut un des personnages les plus illustres de son temps, soit par son zèle pour la réforme de l'Eglise, dans le sein de son Ordre dominicain d'abord, dans la République de Florence ensuite et dans les diverses missions où l'appela la confiance d'Innocent VII et de Grégoire XII, soit par l'éclat et l'universalité de sa culture.

Sa *Lucula noctis* a été écrite probablement en 1405. Elle est un des documents les plus intéressants pour l'histoire des débuts de la Renaissance. Longtemps nos contemporains ne l'ont connue que de réputation ; on en croyait le texte perdu. On en a retrouvé deux manuscrits, l'un à la Laurentienne de Florence, l'autre à la Bibliothèque Royale de Berlin. C'est sur ces deux manuscrits qu'est établi le texte qui paraît aujourd'hui.

La *Lucula* est dédiée à Coluccio Salutati, chancelier de la République de Florence. Il était l'adversaire de Dominici, sur le terrain des idées, et en même temps son ami sincère et dévoué. Heureux temps, où l'on savait jouter à armes si courtoises, si chrétiennes ! C'est un temps qui ne sera que trop éphémère et que nous serons loin de retrouver à cinquante ans de là, dans les polémiques de l'époque de Nicolas V. C'est l'aube de la Renaissance, fugitive comme toutes les aubes, fugitive presque à l'égal d'une *lucula !*

Coluccio Salutati, depuis la mort de Pétrarque (1374) et de Boccace (1375), était le représentant le plus en vue de l'Humanisme, son champion presque officiel contre les attaques qui surgissaient de divers côtés. Il le restera jusqu'à sa mort, survenue en 1406. C'etait un fort honnête homme et un chrétien zélé, qu'il faut se garder de confondre avec les effrontés Renaissants de la géné-

ration suivante, Valla ou Beccadelli, Le Pogge ou Philelphe. A cette aube du xv^e siècle, il était possible encore à de bonnes âmes de croire à l'innocuité de l'Humanisme. Dès lors pourtant, ses tendances dangereuses s'étaient révélées à des yeux perspicaces, surtout dans le sein des Ordres de saint Dominique et de saint François, et en premier lieu à notre Bienheureux Jean Dominici.

Et c'est l'objet de sa *Lucula*. Il l'intitule *lucula*, modestement, d'un mot qui appartient sans doute à la basse latinité mais ne figure ni dans Du Cange, ni dans aucun autre Glossaire et semble désigner l'insecte que nous appelons aujourd'hui luciole et qui trace dans la nuit un sillon phosphorescent pour disparaître ensuite dans les ténèbres.

On y trouve, en quarante-sept chapitres, le résumé très exact des opinions pour ou contre l'étude des Anciens. On dirait d'un procès-verbal dressé au cours d'une discussion, dressé d'ailleurs par un juge qui prend parti et décide très nettement et très équitablement. Non certes que Dominici ignore les Anciens et prétende qu'il faille les ignorer. Il ne le prétend pas plus que ne l'a prétendu le moyen âge. Le moyen âge connaissait les Anciens ; seulement il les étudiait en fonction de l'idée chrétienne ; il s'en assimilait, par un travail que l'on a comparé à l'endosmose, les éléments qui pouvaient entrer dans l'idéal chrétien : Aristote recevait un baptême posthume, on faisait de Sénèque un correspondant de saint Paul, pour un peu Virgile eût suivi Dante jusqu'en Paradis. Si l'on ne pouvait faire entrer tous ces gens-là dans le corps de l'Eglise, du moins voulait-on qu'ils fussent le plus possible proches de son âme ; et on les admettait volontiers à apporter leur témoignage au milieu des disputes de l'Ecole, — un témoignage que maintes fois les Docteurs et les Pères de l'Eglise avaient invoqué.

Avec l'Humanisme, changement diamétral de point de vue. Désormais on prétend étudier les Anciens, non plus en fonction de l'idée chrétienne, non plus pour en assimiler à l'idée chrétienne les parties saines, — mais en eux-mêmes, et pour eux-mêmes, comme un idéal indépendant et à part, — idéal que certes on ne songe pas encore à dresser contre l'idéal chrétien (ce n'est qu'un tiers de siècle plus tard, aux environs de 1430, que les Humanistes de la seconde génération tourneront carrément le dos à l'idéal chrétien d'ascétisme et le troqueront contre l'idéal païen de volupté) : — bien au contraire, en cette fin de xiv^e siècle et cette aube du xv^e, loin d'opposer idéal à idéal, ce que veulent les premiers Humanistes, c'est prouver que l'idéal de vie des philosophes d'Athènes et de Rome n'est point si éloigné de l'idéal chrétien ; qu'il ne faut point établir, entre l'un et l'autre, de distinction violente ; qu'il n'y a, de l'un à l'autre, qu'une différence de degré, d'ailleurs au bénéfice de l'Evangile ; que, le siècle étant féru de culture antique, c'est par l'admiration de l'idéal antique qu'il faut l'amener, doucement et par chemins fleuris, à l'Evangile.

Et de la sorte, ces bons Humanistes du début de la Renaissance nous apparaissent comme une manière d'apologistes. C'était l'apologétique nouvelle de ce temps-là. Et sur plus d'un point (sur la conception mystique de l'Ecriture Sainte notamment), cette apologétique nouvelle se rapproche étrangement de nos novateurs du xx^e siècle.

Et de ce point de vue, comme je voudrais avoir persuadé mes lecteurs, ceux surtout qui ont mission de former les jeunes intelligences, que le livre du B. Dominici, outre son intérêt historique qui est de premier ordre, offre un intérêt d'actualité vraiment entraînante, — d'une actualité comparable à celle des chapitres III et IV de la II^e Epître à Timothée et à celle de l'Encyclique *Pascendi*.

Le B. Dominici écrivait son livre en 1405, au plus fort du Grand Schisme. C'est que la question lui apparaissait comme la plus grave de toutes, mettant en péril radical la foi chrétienne elle-même. Beaucoup sans doute, dans le siècle, ont fermé l'oreille aux cris d'alarme qui montaient de l'Eglise contre l'Humanisme ; mais beaucoup y ont été dociles, et c'est grâce à ceux-ci que le xv^e siècle a été un siècle admirable de renouveau et d'activité réformatrice. Suivez sur une carte d'Europe la marche de la Réforme protestante au siècle suivant : vous verrez qu'elle n'a réussi à se développer et à s'installer que dans les régions où la réforme catholique du xv^e siècle n'avait pas eu le temps de donner ses fruits.

Nos igitur, s'écrie le Bienheureux cardinal, en terminant, *quibus timentibus Deum ortus est sol iusticie, noxiis nocturnis viris relictis, ambulemus in lumine Dei nostri, nam iuxta Paulum :* Nox precessit, dies autem appropinquavit, abiiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis, sicut in die honeste ambulemus. *Vox clara ecce intonat, obscura queque increpat, pellantur eminus sompnia, ab ethere Christus emicat, qui in secula seculorum vivit et regnat. Amen.*

Les deux Aspects de l'Immanence et le Problème religieux, par E. Thamiry, prof. à la Faculté de Théologie de Lille. — In-12 de XXXVIII-308 pages, 4 f., *franco* 4 f. 50. — Paris, Bloud.

Logique, du P. Gratry. — Nouv. édition, 2 vol. in-12 de CXLIV-366 et 408 pages, 7 f. 50. — Paris, Téqui.

L'Incarnation d'après saint Thomas d'Aquin, par le P. Villard, O. P. — In-8 de xv-438 pages, 4 f. — Paris, Lecoffre.

Les croyances religieuses et les Sciences de la Nature, par J. Guibert. — In-16 de 320 pages, 3 f., *franco* 3 f. 25. — Paris, Beauchesne.

Pour l'Idée chrétienne. *Pages de bonne foi*, par E. Franon, directeur du Séminaire de l'Institut catholique de Toulouse. — In-16 de 334 pages, 3 f. 50, *franco* 3 f. 75. — Paris, Beauchesne.

La Sainte Eucharistie, par Mgr Hedley, évêque de Newport. Trad. de l'anglais par A. Roudière. — In-12 de XVI-344 pages, 3 f. 50. — Paris, Lecoffre.

I. — M. Thamiry ne songeait d'abord qu'à présenter une thèse, en latin, de doctorat en théologie à la Faculté de Lille. Il le fit en effet, et avec un tel succès que l'éminent Recteur de l'Université, Mgr Baunard, lui demanda de mettre son travail en français, afin de le rendre plus accessible à la généralité des lecteurs.

C'est l'objet du présent volume, « service très opportun, écrit Mgr Baunard à l'auteur, très actuel, à la vérité, à la science, à l'Eglise, à tant d'âmes enlisées dans ces questions où le pied leur manque et où le flot les recouvre. »

A l'Immanence absolue, éternelle, il oppose (après saint Augustin et saint Thomas) l'immanence relative, ou la théorie des raisons séminales.

L'Immanence absolue, synthétisée dans le monisme, est la seule cosmogonie qui ait jamais fait quelque figure en face du dogme chrétien de la Création, le seul ennemi donc du spiritualisme qui mérite d'être compté ; et de fait, par la simplicité de sa conception unitaire du monde et des mondes, ramenant l'ensemble des choses à un seul principe et à une même cause primordiale, originelle, immanente, en faisant un grand tout engendré et régi par une même force dont les divers phénomènes physiques et psychiques sont les manifestations et dont le déterminisme est la loi nécessitante, astreignant tout l'être, y compris notre propre personnalité, — par cette simplicité majestueuse, elle a exercé un attrait puissant sur de grandes intelligences éprises

de vastes généralisations et qui dans leur séduction n'ont pas pris garde au non-sens d'une conception qui place la cause de l'univers dans l'univers lui-même.

Jamais on n'avait exposé le problème avec tant d'ampleur, de précision et de rigueur scientifique que vient de le faire M. Thamiry. Après un rapide coup d'œil sur les deux aspects de l'immanence à travers l'histoire, il en précise la portée exacte, et les suit dans les interprétations opposées qu'ils ont données des grands problèmes métaphysiques et théologiques : problèmes de la vie et de l'action divines, problème de l'organisation du monde, problèmes de la vie et de l'évolution, problème de l'âme, problème du dogme (F. Buisson, Lechartier, Ed. Le Roy), problème de la morale (solidarité), problème de l'apologétique (mise au point des illusions ou des ignorances des tenants de l'apologétique d'immanence : 1° l'objet de nos aspirations n'est pas nécessairement un surnaturel même anonyme, et 2° même si *en fait* sous certaines aspirations religieuses se manifeste une action surnaturelle, en tous cas l'analyse immanente ne peut nous la découvrir).

II. — On vient de réimprimer la *Logique* du P. Gratry. C'eût été un tort de la laisser si longtemps épuisée en librairie si Gratry lui-même n'avait voulu, avant de mourir, que le silence se fît quelque temps autour de son nom. Le silence a ramené la paix, et, avec la paix, l'équité dans les jugements. C'est depuis dix ans surtout que l'apostolat de Gratry par la plume a révélé sa fécondité.

On trouvera dans ces deux volumes d'abord ce qu'on trouve dans les autres cours de *Logique*, avec Gratry en plus et ce que Gratry répandait toujours d'idées élevées et d'atmosphère pure et chaude sur tous les sujets qu'il abordait.

En voici le contenu, en six livres : 1° *Les chapitres fondamentaux* (certitude; causes du scepticisme; causes de nos erreurs : la spéculation isolée, le continu et l'absolu, l'égoïsme philosophique, les méthodes exclusives) ; — 2° *La logique du panthéisme;* — 3° *Le syllogisme;* — 4° *L'induction;* — 5° *Les vertus intellectuelles inspirées* (ou la science infuse, la lumière surnaturelle) ; — 6° *Les sources* (ce dernier livre, tiré à part en un opuscule très souvent réimprimé et qui est probablement ce qu'il y a de plus universellement connu dans l'œuvre entière de Gratry).

III. — *L'Incarnation*, du P. Villard, est un fort bon livre de vulgarisation théologique. Rien de bien nouveau; mais l'auteur a mis beaucoup de précision, de méthode et de clarté dans l'exposé 1° de ce que la foi enseigne au sujet de l'Incarnation (éclaircissements apportés au dépôt de la foi à mesure que se sont produites les attaques de l'hérésie soit contre la filiation divine du Christ et la consubstantialité du Verbe, soit contre la nature humaine de l'Homme-Dieu); — 2° de la théologie de l'Incarnation (les trois contacts de Dieu avec l'homme : le contact naturel, le contact surnaturel, l'union hypostatique ; connaissance théorique et pratique du Christ; comment acquérir la connaissance pratique) ; — 3° des rapports de convenance que l'Incarnation soutient avec les autres œuvres de Dieu.

Je m'en veux un peu de cette sèche nomenclature du contenu de ce volume. Il ne faudrait pas qu'elle fît illusion et décourageât les gens que le seul mot de théologie effraie. C'est de la théologie, et de la meilleure, accessible à tous, présentée dans une langue si simple, si exempte de toute visée oratoire, si pleine d'onction discrète et profonde, et où l'on sent si vivement le désir ardent de faire mieux connaître Jésus-Christ. Tout bon catéchiste qui lira ces pages en bénira le ciel et en sera béni.

Une remarque trop juste de notre auteur (p. XIII) :

« La véritable raison de l'oubli actuel de la théologie, nous paraît tenir à la méthode adoptée par les apologistes chrétiens. Effrayés de la violence et du nombre des attaques dirigées contre le catholicisme, ils ont pensé qu'il fallait négliger les conclusions de la science sacrée, qui de fait ne sont pas de foi, pour se porter, plus promptement et avec plus de succès, à la défense des dogmes eux-mêmes. En cela, ils imitent la prudence du serpent, qui défend sa tête en livrant son corps aux coups de l'ennemi. — Mais laisser de côté les travaux des prédécesseurs, n'a jamais été le moyen de faire progresser une science, ni même de défendre ses principes... »

IV. — Un des tenants de cette apologétique minimisante, c'est M. Guibert. Aussi n'avons-nous jamais professé pour son apologétique une tendresse extraordinaire. Fort heureusement, dans les leçons qui composent ce nouveau volume et qui ont été données à l'Institut catholique de Paris au cours de l'été de 1907, il est peu question de doctrine théologique. Ce sont surtout des résultats d'ordre scientifique que M. Guibert expose. C'est une mise au point des données des sciences de la nature.

Huit leçons : le Conflit; les Commencements; l'Ordre du monde; l'Evolution; la Biologie; le déterminisme; les origines de l'homme; Bible et Science.

V. — Le livre de M. Franon est excellent. C'est un recueil d'articles publiés dans le Bulletin paroissial de St-Philibert de Tournus. Il y en a, en tout, soixante, échelonnés de 1900 à 1907, chacun de 5 à 6 pages, pages toujours calmes, justes, loyales, pénétrantes et généreuses. M. Franon, en les écrivant, s'est proposé de « défendre l'idée chrétienne et, avec elles, la liberté des âmes et les droits de la conscience catholique. » Et c'est pourquoi il s'est appliqué à étudier, « aussi exactement, solidement et clairement que possible, les questions d'ordre directement ou indirectement religieux, les plus notables et en même temps les plus accessibles » qui se sont posées devant l'opinion française au cours des ministères Waldeck-Rousseau, Combes, Rouvier et Clemenceau : liberté d'enseignement, déclaration des Droits de l'Homme, Congrégations enseignantes, démocratie chrétienne, superstition étatiste, Syllabus, science et miracle, Eglise et progrès, morale laïque, solidarité et charité, l'Encyclique *Pascendi*, etc.

VI. — Mgr Hedley se propose de donner, sur la Sainte Eucharistie, un ouvrage qui tienne « le milieu entre un catéchisme et un traité »; et l'on nous annonce que ce volume est le premier d'une série où l'on présentera une exposition raisonnée des principaux dogmes de notre foi, où l'on amènera les prêtres et les laïques réfléchis à fréquenter « cette sphère intellectuelle où les vérités de la religion vivent et resplendissent dans leur ordre et dans leur harmonie. »

Dieu soit loué, si tous les volumes de la nouvelle collection sont dignes de celui qui paraît aujourd'hui en français ! C'est un admirable exposé de la théologie de l'Eucharistie, Sacrement et Sacrifice, dégagé des controverses surannées et tenu au courant des difficultés contemporaines, dégagé surtout de phraséologie prédicante, tout plein de choses et de données substantielles qui sont souvent nouvelles et qui le paraîtront toujours à ceux qui ont pris l'habitude de fréquenter maint sermonnaire ou opuscule de dévotion. Mgr Hedley nous dit des choses positives. Beaucoup apprendront de lui à renouveler leur prédication. On y apprendra surtout à mieux connaître la divine Eucharistie, à la mieux aimer, à l'aimer non pas seulement comme l'aliment de notre vie spirituelle, mais comme le signe efficace de l'union réelle et visible de la société chrétienne, — union qui désormais, dans nos sociétés sécularisées, ne se révèle plus à l'extérieur que grâce à deux institutions qui ne nous manqueront jamais : le Souverain Pontife et la Sainte Eucharistie :

« La sainte Eucharistie, en tant que grande institution rituelle, doit devenir de plus en plus l'armature extérieure et visible du royaume de Dieu sur terre... La sainte Eucharistie et son culte public doivent être dé-

sormais aux catholiques ce que la plus sacrée des causes et le cri de ralliement le plus noble peuvent être à une armée vaillante. » (p. xv).

Ce que sera le Prêtre au XX^e^ siècle, par Mgr H. Bolo. — In-12 de 355 p., 2 fr. 50, *franco* 3 fr. — Paris, Haton.

Discours de mariage, par l'abbé F. Klein, professeur à l'Institut catholique de Paris. — In-12 de 330 p., 3 fr. 50, *franco* 4 fr. — Paris, Bloud.

Un Chrétien. *Journal d'un néo-converti,* par L. Roure. — In-16 de vi-83 p., 1 fr. — Paris, Beauchesne.

Lamennais. Sa vie et ses doctrines, par Ch. Boutard. Tome II : *Le catholicisme libéral (1828-1834).* — In-8 écu de 412 p., 5 fr. — Paris, Perrin.

Le Véritable VOYAGE EN ORIENT **de Lamartine,** d'après les manuscrits originaux de la Bibliothèque Nationale, par Christian Maréchal. — In-8 jésus de viii-212 p. — Paris, Bloud.

Comment former un Esprit, par le docteur Toulouse. — In-16 de x-260 p., 3 fr. 50. — Paris, Hachette.

I. — Espérons que *Le Prêtre au XX^e^ siècle* ne sera pas ce que pense Mgr Bolo. Ce que nous voudrions qu'il fût, notre Vieux Moraliste l'a dit ici avec assez d'éloquence et de clarté ; et ce n'est pas le moment d'y revenir. Nous n'avons pas à discuter les vues de Mgr Bolo, ni ce qu'elles ont de peu surnaturel ; mais, même quand elles peuvent sembler acceptables, le ton figaresque sur lequel elles sont dites est affligeant. Il proteste dès l'abord contre l' « auto-flagornerie » du clergé, et proclame sans tarder (p. 7, p. 11) que « les scrutins des 6 et 20 mai 1906 démontrent par le fait... que nous ne remplissons pas en France la mission que nous sommes destinés à remplir » ; que « le 6 mai est la date d'une faillite : *la faillite du vieux clergé.* » Il part en guerre contre les séminaires, et réédite le vieux cliché (p. 35) sur « les avantages de la formation allemande (du clergé) au sein des Universités », sans se douter que ces avantages ne sont pas du tout évidents aux yeux du clergé allemand lui-même et que ce n'est qu'une minorité là-bas qui est férue de formation universitaire, et une minorité qui ne se recrute pas toujours parmi les meilleurs éléments ecclésiastiques ; que ce n'est que dans une minorité de diocèses (8 sur 25) que les clercs allemands sont astreints à la formation universitaire ; que d'ailleurs les diocèses qui ont le plus contribué à fonder la légitime réputation du clergé allemand sous le double point de vue de la tenue sacerdotale et du zèle apostolique, ce sont non les diocèses à Universités, mais les diocèses à séminaires (Trèves, Mayence, Paderborn, Ratisbonne, Eichstätt, etc., et, jusqu'aux premières années du xx^e^ siècle, Münster et Strasbourg), etc., etc. (ceci a été longuement exposé ici en 1906).

« Pendant cinq ans (de séminaire), tel cerveau de prêtre a baigné dans cette métaphysique effrénée dont le moindre défaut consiste à prouver que Dieu est Dieu parce qu'il s'est mis préalablement en règle avec Aristote. Pendant cinq ans, au lieu d'étudier la vie positive, tel séminariste s'est exercé à faire caramboler entre eux un certain nombre de principes abstraits... Quel est le but de la parole évangélique ? Séduire. Quel est le résultat de la parole cléricale en France depuis cinquante ans ? Je n'ose le dire. » (p. 119 sq.).

Trop de pages de ce livre sont sur ce ton, en sophismes plaisantins, — sauf quand l'auteur débite son petit boniment réclamier en faveur de cette fameuse « Société des Conférenciers Parisiens » qui doit nous pourvoir d'apôtres ! Car nous n'avons pas d'apôtres ; nous n'avons que des pasteurs. Et entre le pastorat et l'apostolat, on nous établit une sorte de cloison étanche tout à fait inédite : le pasteur « conserve les brebis dans le bercail, les nourrit spirituellement et les tond dans une juste mesure, » mais c'est l'apôtre qui les « amène » : « si donc... l'apôtre ne peut être que de qualité inférieure, on voit tout de suite que le bercail ne se repeuplera que très imparfaitement. — Les âmes sont comparées par l'Evangile à des poissons. L'Eglise est dès lors le vivier. Le curé est préposé à la *garde* du vivier. L'apôtre est le *pêcheur,* il jette le filet... » (p. 151).

Ce livre pourra être utile aux mains de ceux qui ont charge d'âmes sacerdotales. Nous pensons qu'il ne ferait pas de bien aux mains des séminaristes ou de prêtres peu expérimentés.

II. — Les *Discours* dits *de mariage* ne jouissent pas, en général, d'un renom supérieur d'apostolat. On dit volontiers, ou l'on se dit, que ce n'est pas eux qui convertiront le monde. C'est vrai quelquefois, et trop souvent ; c'est vrai même de certains discours imprimés, où l'on ne trouve que fades compliments et bouquets de fleurs artificielles, sans parfums du ciel. On ne le dira pas, du moins, des *Discours* que réunit aujourd'hui M. Klein. Ils sont fleuris, c'est évident ; ils sont charmants, aimables : comment ne le serait-on pas un jour de bénédiction nuptiale ? mais c'est de l'amabilité que prêchait saint Paul : *quæcumque amabilia, hæc cogitate.* Ces pages sont pleines de choses, de réalités surnaturelles, comme l'indiquent dès l'abord les titres eux-mêmes : *Programme de vie; La religion heureuse; Noël ! Noël !* (programme de vie humble et toute en action de grâces) ; *Dieu est amour ; Prédestination ; Jésus invité ; L'action familiale ; Les instructions de saint Paul ; En simplicité ; Dévouement ; Eternellement ;* etc. En tout, dix-sept discours ; et, pour terminer, une Conférence donnée en 1907 aux Hautes Etudes Sociales sur le *Célibat ecclésiastique.*

On a quelquefois reproché à M. Klein d'être facile à l'illusion. Le reproche venait sans doute de gens trop enclins au pessimisme et aux vues noires. Un jour de mariage en tous cas, à l'entrée de la vie, il n'y a point place à l'illusion, car on ne saurait trop compter sur la grâce de Dieu ; et ce que d'aucuns seraient tentés d'appeler illusion mérite, quand on sait l'entendre, le beau nom d'espérance chrétienne. Espérons donc que personne ne taxera d'illusion les ravissants commentaires que M. Klein nous donne des versets de l'Evangile et de saint Paul. Et l'on n'y découvrira pas même l'illusion de l'éloquence et de la poésie, car on en goûtera avec tant de saveur la réalité pleine et charmante !

III. — *Un Chrétien,* du P. Roure, a paru d'abord dans les *Etudes.* C'est un vrai chef-d'œuvre d'apologétique. Ce *néo-converti* dont le P. Roure nous donne le Journal, c'est un personnage fictif, en ce sens qu'on ne pourrait lui assigner un nom propre unique ; mais on lui en assignerait vingt, ou cinquante, ou cent ! Tout ce qui est dit ici, a été vécu ; le P. Roure a puisé, au fond de sa mémoire et de sa longue expérience, souvenirs de choses vues, souvenirs de conversations, souvenirs de lectures aussi et de récits de conversions ; il a coordonné tout cela, et en a fait son « néo-converti ». En sorte que tout est vrai ici, hormis « le lien léger qui unit les documents sans les dénaturer », hormis « la fusion en un personnage d'éléments d'origine diverse. » Mais cette part imperceptible de fiction ne touche en rien à la valeur des vues psychologiques qui font la substance de ce récit. C'est en suivant les routes que l'on nous ouvre ici, c'est à la suite de réflexions de ce genre que beaucoup se sont convertis et se convertiront.

IV. — Ce n'est point, hélas ! à un journal de néo-converti que nous convie ce tome II du grand ouvrage entrepris par M. l'abbé Boutard. Ce sont les étapes

plutôt d'une perversion, puisque le dernier chapitre en est intitulé « *La Rupture* » et nous conduit à ce printemps de 1834 où Lamennais prit la fatale résolution de publier son manuscrit des *Paroles d'un Croyant.*

Ce qui s'est passé au cours des années qui ont précédé la rupture, tout le monde le sait, ou croit le savoir. On ne le sait jamais assez. On ne le méditera jamais assez. C'est le plus angoisant des drames de conscience. Une multitude de lettres et de documents publiés ces dernières années sont venus éclairer d'une lumière affligeante les profondeurs de cette âme épouvantablement tourmentée et par ailleurs si douce, si éprise d'affection, si sincère dans sa soumission tout à fait au début et à la première nouvelle de l'Encyclique *Mirari vos.* M. Boutard les met en œuvre avec une maitrise incomparable et une admirable pénétration du cœur humain. Il n'y a pas de lecture plus palpitante que ces pages, rien qui provoque davantage à des réflexions douloureuses mais aimantes et salutaires.

V. — Un de nos mennaisiens catholiques les plus fervents, c'est M. Christian Maréchal. Nous avons parlé de lui plus d'une fois déjà. Il fait de Lamennais comme le point de départ de la pensée chrétienne au XIXe siècle. Il retrouve partout l'influence, l'empreinte de Lamennais. C'est un point de vue qui se justifie sans trop de peine. Il l'a appliqué récemment, on s'en souvient, à Lamartine; et c'est en manière d'éclaircissement à son *Lamennais et Lamartine* qu'il nous donne le présent travail et publie, sur les manuscrits mêmes du poète, les variantes et corrections apportées par lui au premier jet du *Voyage en Orient.* C'est fort intéressant, non seulement au point de vue philosophique, mais au point de vue proprement littéraire aussi ; et c'en est fait désormais de la légende qui nous montrait en Lamartine un génie trop facile, ne se relisant jamais et publiant sans façon ses brouillons.

VI. — M. le docteur Toulouse a remarqué que tous « ont besoin de règles de conduite intellectuelle et morale, pour guider leur personnalité dans l'activité la plus favorable à son bonheur et à sa plus haute réussite sociale. » Il note qu' « on apprend tout aujourd'hui à l'école, sauf à penser et à agir. Le plus intelligent, le plus docte en quelque matière ne sait pas diriger son esprit. C'est cet art, *qui n'a jamais été méthodiquement exposé,* dont j'ai tenté d'esquisser la méthode. » M. Toulouse est sévère pour ses devanciers en pédagogie. Il est vrai que ses devanciers, qui n'étaient pas peut-être si grands clercs que lui en médecine, n'ont pas édicté que « se conserver sain » est « le but *ultime* de toute éducation rationnelle. «

On trouvera dans ce volume un ensemble de remarques dont beaucoup sont sensées mais n'apprendront rien à personne. Une pointe de défiance vis-à-vis de toute autorité ; une foi imperturbable en la logique rationnelle ; — négation de la légitimité de la foi religieuse (confiner la religion dans les « constructions du monde inconnaissable » où elle ne sera plus qu'un « art, plein de charme pour les esprits et inoffensif, à condition qu'ils n'y attachent pas plus de valeur positive qu'aux fictions littéraires »); — donner aux enfants et aux jeunes filles l'instruction sur les phénomènes de la vie sexuelle, car M. Toulouse ne voit pas que cet enseignement, théorique, puisse avoir, en pratique, des répercussions fâcheuses : « Il aurait un piètre cerveau, dit-il, celui qui éprouverait l'envie de manger en écoutant un cours de chimie alimentaire. La science anesthésie ce qu'elle touche. Quand il étudie les lois de la propagation du son, je ne pense pas que l'individu normal ressente des obsessions musicales. »

On voit par là ce que c'est que ce livre, et comment il faut éviter de se laisser prendre aux titres trop ambitieux. M. Toulouse veut des esprits positifs : soyons positifs, et ne nous fions pas aux belles façades.

La Police secrète du premier Empire. *Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur 1804-1805,* publiés par Ern. d'Hauterive. Préface de L. Madelin. — In-8 jésus de XVI-596 p., 12 f. — Paris, Perrin.

On publie tout, aujourd'hui. Fouché, quand il rédigeait chaque soir ces Bulletins de police, ne se doutait guère qu'ils dussent jamais voir le jour. Ce sont des documents d'un prix historique inestimable. Ils étaient déjà fort intéressants pour l'Empereur, qui se les faisait expédier chaque soir, où qu'il fût, à Berlin ou à Vienne, à Madrid ou à Moscou. C'est dire assez avec quel soin ils étaient rédigés. Ils remplacent pour nous la presse, qui alors était muette. Ils touchent à tout le détail de toutes les branches de l'administration impériale. Une fois de plus on y constate avec stupeur l'ubiquité et l'universalité du génie de Napoléon. Jamais cerveau humain n'a perçu, n'a contenu autant de choses, et dans la plus minutieuse exactitude.

Ce premier volume n'embrasse qu'une année de Napoléon, du 12 juillet 1804 au 11 juillet 1805, en tout 365 bulletins, résumés avec plus ou moins d'ampleur selon la nature et la portée des événements mentionnés. Des notes brèves, des tables méthodiques et alphabétiques, par noms de personnes et par matières, des dispositions typographiques très claires et très simples rendent accessibles, et sur-le-champ, les moindres détails contenus dans ce livre.

Est-il besoin de noter que le clergé avait une part de lion dans les préoccupations de la police de Fouché ? Prêtres intolérants et fanatiques, complices de brigands, érections multipliées de croix et de statues, communautés frauduleusement reconstituées, sermons (sur des sujets que le gouvernement ne veut pas qu'on touche !), affaires de possessions et d'exorcismes, quêtes, pèlerinages, chapelles, curés perturbateurs qui se mêlent de refuser les secondes noces aux divorcés, exhortations à revalider des mariages légaux, etc., etc. On se croirait emmy les colonnes de la *Lanterne*... Encore n'est-il que juste d'ajouter que nos feuilles anticléricales du XXe siècle y mettent plus de pudeur et moins d'ignorance des choses d'Eglise que ne faisait Fouché.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Dans une de nos conférences j'ai essayé de résumer toutes les explications données par l'*Ami du Clergé* à propos de la spoliation des biens ecclésiastiques. Voudriez-vous me permettre de proposer là-dessus quelques difficultés de principes et d'applications ?

Dans l'*Ami*, je trouve : 1° une liste des actes et des personnes qui tombent sous le coup de l'excommunication, les liquidateurs en particulier (1903, p. 307-8) ;

2° Une solution de cas pour achat d'immeuble affecté aux écoles laïques par un Conseil municipal (1906, p. 329) ;

3° Une solution de cas pour acceptation d'immeuble par un bureau de bienfaisance (1907, p. 771), — et par ailleurs certaines décisions récentes semblant exiger une modification dans la solution proposée et même dans l'énoncé des principes, tel qu'il est donné par les auteurs que j'ai dans les mains.

Voici mes difficultés.

1° *Pour l'énoncé même du principe.* Génicot, se référant à d'Annibale, dit, t. II, p. 688, n. 608 : « Probabilius Trident. hic ea tantum bona tueri intendit quæ sunt magni momenti, vid. immobilia vel mobilia pre-

tiosa. » Par ailleurs l'*Ami* détermine (1906, p. 483) la somme de 5 fr. comme suffisante. Génicot ne semblerait-il pas exiger davantage ?

Génicot ajoute plus loin : « Alii rectius ea verba *(in proprios usus convertere, usurpare, impedire ne ab iis ad quos jure pertinent percipiantur)* restringunt ad eos qui eadem bona *auctoritative et cum potentia occupant*, vel ab his qui ita auctoritate sua abusi sunt *quacumque ratione obtinent.* » Cette opinion est-elle probable ? Si oui, que faut-il entendre par *occupantes auctoritative ?* les auteurs de la loi, ou les exécuteurs principaux, ou qui enfin ? — Et quand sont-ils frappés de censure : quando occupant in *proprios usus*, vel sine *distinctione in omni casu ?* Que faut-il entendre par *obtinentes quacumque ratione ?* et quand sont-ils frappés : quando obtinent *in proprios usus*, vel sine *distinctione in omni casu ?*

2° *Pour l'application du principe.* Les décisions récentes déclarent que les liquidateurs, les administrateurs-séquestres, les conseils municipaux, les bureaux de bienfaisance ne sont ni frappés de censure ni tenus à restitution, toutes les fois qu'ils ne convertissent rien *in proprios usus*. Cela est-il vrai de *n'importe qui* et de *n'importe quel acte*, pourvu qu'on ne convertisse *rien in proprios usus ?* Y a-t-il une différence entre l'acquisition par achat et l'acquisition par simple acceptation, *non in proprios usus ? (Ami*, 1907, p. 771).

Les liquidateurs ne sont pas tenus à restitution, mais ils pèchent gravement. — Contre quelle vertu ? Est-ce que la justice commutative n'est pas blessée par leur coopération, à moins que *per accidens* ils ne se forment la conscience selon les principes du volontaire indirect ? Mais toutes les fois qu'ils sont damnificateurs injustes par leur coopération gravement coupable, comment ne sont-ils pas tenus à restitution et à réparation des dommages, au défaut des possesseurs, mandants et autres, sauf recours contre eux ?

D'Annibale croit que les locataires n'encourent pas la censure : son opinion est-elle probable ?

Nous vous serions infiniment reconnaissants si l'*Ami* pouvait nous renseigner là-dessus.

R. — Ad I. Quelle est la valeur requise soit dans les immeubles, soit dans les meubles, pour que l'excommunication soit encourue en vertu du chap. XI de la session XXII du concile de Trente ?

I. Tout le monde est d'accord qu'il faut *au moins* la matière requise pour constituer une *faute grave contre la justice.*

II. Ensuite, on n'apporte *aucun document émanant du Saint-Siège* pour définir exactement la difficulté. Du moins, ni les auteurs, ni les revues récentes n'en donnent, et le texte du Concile ainsi que les instructions récentes gardent le silence sur ce point. La conclusion logique, c'est qu'il faut user des *règles de l'interprétation* pour dégager les conclusions canoniques.

III. Usant de ce droit d'interprétation, nous avons suivi l'opinion la plus sévère en disant excommuniés ceux qui achètent des biens mobiliers d'une valeur de 5 francs environ et, à plus forte raison, des immeubles [1].

Génicot n'est pas de cet avis ; il regarde comme plus probable l'opinion qui exige pour l'excommunication des *immeubles ou des meubles précieux :* « Probabilius Tridentinum hic ea tantum bona tueri intendit quæ sunt *magni momenti*, vid. immobilia vel mobilia pretiosa [2]. »

[1] *Ami*, 1906, p. 483.
[2] Génicot, t. II, n. 608, p. 688.

Timothée adopte aussi cette opinion : « Valde probabile est, dit-il, intelligi tantum bona alicujus momenti, nempe *immobilia seu mobilia pretiosa.* Non ergo censuram incurrit qui frumenti modium aut olei amphoram in usus suos convertit, nec conductor qui mercedem non solvit, finitimus qui agrorum limites ingreditur... Alias necesse esset excommunicationibus Ecclesiam repleri [1]. »

Ces dernières paroles sont empruntées au commentateur de Rieti. Mais il est à remarquer que l'auteur, en les écrivant, ne visait pas la question que nous étudions, mais une autre toute différente, à savoir s'il faut restreindre l'excommunication aux *usurpateurs* qui s'emparent des biens par voie *d'autorité*, ou l'étendre à *tout acte injuste* par lequel on se met en possession d'un des biens énumérés par le Concile et l'emploie à son usage [2].

C'est donc simplement par *assonance* que ce passage peut être cité et il ne forme aucune preuve d'autorité en faveur de l'opinion de Génicot et de Timothée.

L'autre partie de la phrase du P. Timothée est empruntée au P. Hilaire de Sexten : « Et quidem quantum ad objectum hic articulus comprehendit quæcumque bona ecclesiastica... et quidem bona tam immobilia quam *mobilia*, si *hæc* sunt *pretiosa ;* et per emolumenta intelligenda sunt quælibet utilitates, et obventiones, fructus et reditus [3]. »

D'après le contexte, cet auteur semble donner aux mots *mobilia pretiosa* leur sens *canonique*, et non leur sens *littéral*. De fait, pour les aliénations, le droit défend d'aliéner sans la permission de Rome les *meubles précieux*, entendant par là : les calices, les ornements ou les tableaux de prix, les bibliothèques nombreuses, les reliques insignes ou tout autre objet rare [4].

Si le P. Hilaire avait voulu donner aux expressions *mobilia pretiosa* le sens d'*objets mobiliers de valeur importante*, en y comprenant les redevances elles-mêmes, il n'aurait pas parlé de ces sommes dans la même phrase, au risque de faire une tautologie.

Nous en concluons que, pour le P. Hilaire, le concile de Trente a voulu protéger sous la peine d'excommunication :

Les *immeubles ;*

Les *meubles précieux* au sens *canonique ;*

Les *fruits et les revenus* provenant d'une manière quelconque de biens appartenant à l'Eglise. L'auteur n'en détermine pas la valeur, l'adjectif *pretiosa* étant réservé au substantif *mobilia* qu'il qualifie *seul.*

Le motif canonique mis en avant par les tenants de cette opinion, c'est qu'il faut, pour une excommunication, non seulement un péché *grave*, mais un péché *énorme ;* aussi cherche-t-on l'énormité dans la *valeur* elle-même du bien temporel en

[1] *Theologia moralis*, t. III, n. 669.
[2] Comm. de Rieti, n. 66, note 20. — Cf. *Nouvelle Revue théologique*, 1878, p. 626.
[3] Hilarius a Sexten, *Tractatus de Censuris*, p. 214.
[4] Meynard, *Réponses canoniques*, t. I, n. 293, ad 3°.

jeu : on veut une *injustice de grande importance,* faisant un tort considérable à une église.

A notre humble avis, c'est faire fausse route ; car le motif précis de la loi n'est pas de sauvegarder les biens importants par l'excommunication, puisque les voleurs des biens ecclésiastiques ne l'encourent pas, lors même que le vol serait de grande valeur : « Fures et latrones, dit Hilaire, rei singularis juxta responsum S. C. C. 27 februarii 1696 non plectuntur hac censura [1]. » Le Saint-Office a donné une décision analogue le 9 mars 1870 [2].

Le but de la loi est de *garder à leur destination religieuse les biens et les revenus* dont la piété des fidèles a enrichi les églises et de punir le *mépris affiché* par ceux qui, sachant bien qu'ils sont en présence de biens ecclésiastiques, ne craignent pas de rechercher les moyens *légaux* de se les approprier et de les employer à leur usage. C'est pour cela que le concile exige la *présomption* canonique, *illosque usurpare præsumpserit.*

Exiger une somme trop élevée pour l'excommunication, c'est énerver la discipline ecclésiastique sur ce point et fournir un argument aux impies qui ne craignent pas de se rendre acquéreurs des biens ecclésiastiques mis quotidiennement en vente par les gouvernements modernes, ici et là, selon les conseils de la Franc-Maçonnerie.

D'autre part, il n'est pas vrai qu'il faille une faute énorme sous tous rapports pour encourir l'excommunication. Ainsi, parmi plusieurs exemples, nous pouvons prendre la censure qui frappe celui qui se livre à des voies de fait envers un clerc, lors même que ces actions, considérées en elles-mêmes, seraient des percussions légères, parce qu'il y a là une grave irrévérence envers l'état clérical.

Hilaire de Sexten expose, avec sa clarté habituelle, la remarque que nous faisons ici : « Quamquam vero præceptum de re per se *levi* non obliget sub gravi, atque adeo transgressio ejus nec culpam gravem, nec pœnam censuræ inferat; præcipi tamen *sub gravi* et censura sanciri potest res *levis* in se spectata, quando gravis evadat ratione scandali, aut periculi aut finis intenti, etc. Ita e. g. excommunicatio incurritur ob clerici percussionem in se *levem* (levem nempe in ratione percussionis; at non levem in ratione inhonestatis), ob gravem nempe irreverentiam status clericalis [3]. »

Or, l'*honneur* de l'Eglise est *gravement* atteint lorsqu'on lui enlève ses biens *vi vel timore incusso,* ou bien qu'on emploie la ruse, *quacumque arte aut quocumque quæsito colore,* pour les faire siens, *in proprios usus convertere,* pour employer les expressions du Concile de Trente.

[1] Hilrius, p. 214. — Cf. *Acta S. Sedis,* Appendix, x, p. 368.
[2] *Nouvelle Revue théologique,* t. IV, p. 8 ; — x, p. 628, note 2.
[3] Hilarius, *l. c.,* p. 21.

Voici notre conclusion : *une solution du Saint-Siège est à désirer.*

Tout en admettant que l'on pourrait, en attendant, peut-être élever un peu le taux de la matière grave pour l'injustice commise contre les églises, nous n'oserions pas user de l'opinion très large qui porte à 500 francs le montant de l'injustice exigée pour encourir l'excommunication. D'autre part, comme une interprétation doctrinale ne suffit pas pour faire éviter une censure qui, aux yeux de l'Eglise, existe réellement, nous croirions devoir absoudre, avec les pouvoirs voulus, au moins *ad cautelam,* les personnes qui se seraient emparées de biens ecclésiastiques valant une *vingtaine* de francs.

Il est bien entendu que nous parlons pour nous *seuls* et ceux que nos raisons auraient convaincus; quant aux autres, nous ne cherchons pas à leur faire accepter une opinion que leur conscience ne réclame point, et nous n'avons pas l'autorité pour la leur imposer de force.

Ad II. Quelle *usurpation* est nécessaire pour que l'excommunication soit encourue ? — Deux opinions se sont formées sur ce point.

1° Il en est qui ne soumettent à cette excommunication que les usurpateurs *proprement dits,* qui s'emparent des biens par voie d'*autorité.* C'est l'enseignement du Commentateur de Rieti : « Principio admonendi sumus, dit-il, hoc decretum non ad quascumque occupationes, sed ad *auctoritativas* et *potentiales* pertinere [1]. »

On cite en faveur de cette opinion Bucceroni [2], Grandclaude [3], Bierbaum [4], Génicot [5], Hilaire a Sexten, qui la dit plus probable [6].

2° L'autre opinion regarde comme tombant sous l'excommunication *tout acte injuste de violence, de fraude, de crainte indûment exercé, de prétexte faux employé* pour se mettre en possession des biens ecclésiastiques, ou empêcher que leurs revenus soient touchés par leurs propriétaires.

Par contre, ils ne considèrent pas comme excommuniés ceux qui, sans employer la force, la fraude, la crainte, un prétexte faux, gardent les biens ecclésiastiques : par exemple, ceux qui refusent de rendre un meuble de l'église prêté ou mis en dépôt.

Sans doute, pour *certains* de ces actes, comme le *séquestre proprement dit,* ils exigent qu'ils soient faits *auctoritative;* mais ils nient qu'il soit nécessaire que *tous* les actes condamnés sous peine d'excommunication dans le présent cas soient faits *auctoritative.*

Le fondement de cette opinion se trouve dans le contexte même du chapitre XI de la session XXII, comme il est facile de s'en rendre compte.

De nombreux actes du Saint-Siège déclarent excommuniés les *particuliers* qui se rendent

[1] *Commentar.,* n. 66, note 29.
[2] Bucceroni, *Theol. moralis,* t. II, n. 1202.
[3] Grandclaude, *Comm.,* p. 65.
[4] Elbel-Bierbaum, x. 644.
[5] Génicot, t. II, p. 688, n. 628.
[6] Hilaire, *Tractatus de Censuris,* p. 214.

acquéreurs des biens usurpés par les gouvernements. On peut les invoquer pour prouver que les occupations *auctoritativæ et potentiales* ne sont pas seules visées par le Concile de Trente, et par conséquent pour ruiner les fondements de la première opinion.

a) Allocution du 25 juillet 1873 : « Omnino compellimur ab officio vindicandi Ecclesiæ jura, a studio præmonendi incautos, ab ipsa caritate erga sontes, elata voce nunciare iis omnibus, qui prædictam *legem proponere, probare, sancire,* non extimuerunt, necnon *mandantibus, fautoribus, consultoribus, adhærentibus, executoribus,* bonorumque ecclesiasticorum *emptoribus,* non solum irritum esse, cassum et nullum quidquid hac in re egerint, aut sint facturi, sed universos majori excommunicatione aliisque censuris et pœnis ecclesiasticis juxta sacros canones, Apostolicas Constitutiones et generalium Conciliorum *præsertim Tridentini decreta,* inflictis obstringi, severissimam incurrere divinam ultionem et in aperto versari damnationis æternæ periculo. »

b) Décret de l'Inquisition du 8 juillet 1874 : « Minime dubitandum est, quin *ementes* bona ecclesiastica ab usurpatoribus incidant in excommunicationem Romano Pontifici reservatam ; ...nulli dubium esse potest quin comprehandantur a clarissima dispositione *capitis* XI de Reformatione *sess.* XXII *Concilii Tridentini.* »

c) Réponses diverses de la S. Pénitencerie. — Le 21 mai 1897, elle déclara que les acquéreurs des biens des religieux mis en vente par le fisc pour refus de payer la taxe de la loi d'abonnement tombaient sous l'excommunication du Concile de Trente.

Le 7 juin 1906, la S. Pénitencerie déclara que les biens ecclésiastiques mis en vente par une commune qui les avait acquis illicitement, ne pouvaient être achetés par les particuliers pour leur propre usage sous peine d'excommunication.

d) Facultés du 21 septembre 1907 aux évêques de France. — Parmi les pouvoirs accordés aux évêques de France, il y a celui d'absoudre des censures les fidèles qui « bona Ecclesiæ erepta sine ejusdem Ecclesiæ venia acquisierunt, vel acquisita alienaverunt, et prædictorum hæredes et quoscumque successores [1]. »

Il est donc absolument certain que le Saint-Siège ne se contente pas de comprendre, dans les actes entraînant l'excommunication, les usurpations *auctoritativas et potentiales,* mais qu'il y comprend aussi l'acquisition faite par les particuliers des biens usurpés par les gouvernements.

Comme défenseurs de cette opinion, on peut citer un grand nombre d'auteurs, tant anciens que récents. Piat de Mons pense même que c'est *le plus grand nombre* [2]. Citons seulement parmi les contemporains Cl. Marc [3] et Timothée [4].

[1] *Ami,* 1907, p. 266.
[2] *Nouvelle Revue,* 1878, p. 624.
[3] *Institutiones morales,* t. I, n. 1347.
[4] T. III, p. 627.

Nous adoptons cette opinion avec les réserves établies plus haut, qui donnent satisfaction à la première opinion pour une série importante de personnes exceptées.

Ad III. Les *locataires* des biens ecclésiastiques usurpés par le gouvernement encourent-ils l'excommunication ?

D'Annibale, s'appuyant sur le sens du mot *pervenerint* du concile de Trente, le nie : « Pervenire dicitur, quod est *remansurum.* Huc igitur pertinent tantum qui rem suo nomine detinent, non qui alieno, ut puta depositam, commodatam, *conductam* [1]. »

Lega est d'une opinion contraire et il s'appuie sur cet autre passage du concile de Trente qui frappe d'excommunication ceux qui « *obventiones, fructus, quocumque quæsito titulo in suos usus convertit* [2]. »

Le cardinal Gennari est du même avis et il invoque des réponses de la S. Pénitencerie [3]. C'est aussi l'enseignement de la *Revue théologique,* qui disait en 1903 : « Le concile n'a pas seulement fulminé l'excommunication contre quiconque usurpe le fonds, mais encore contre tout usurpateur des fruits, rentes, revenus et droits. Encourent donc la censure : 1° le *locataire qui prend à bail* un bien d'une congrégation ; il s'attribue le droit de le posséder, d'en jouir, d'en recueillir les fruits et de le convertir à son propre usage [4]. »

Nous avons dit la même chose plusieurs fois [5].

Le Saint-Siège adopte cette manière de voir dans les Instructions diverses données pour la France depuis deux ans.

Tout d'abord, elles déclarent que les *locataires* des biens ecclésiastiques ne peuvent en verser le montant du bail entre les mains du séquestre, et qu'ils sont tenus de faire annuler ce bail s'ils le peuvent sans de graves inconvénients : « Utrum locatarius bonorum ecclesiasticorum a præfato Administratore vi legis iniquæ ereptorum, pretium locationis huic Administratori solvere possit ? — Resp. *Negative, nisi contractus locationis absque gravi damno ipsius locatarii rescindi nequeat* [6]. »

Dans les facultés relatives aux *locations* des biens ecclésiastiques, il est question de l'*absolution des censures* avec l'imposition d'une pénitence salutaire pour ceux qui auront *loué les biens ecclésiastiques* sans les autorisations nécessaires : « Prævia absolutione cum pœnitentia salutari, quatenus illicite *conduxerint* [7]. »

Il est vrai que le texte ne parle pas d'excommunication ; mais ce mot qui se trouve dans les facultés relatives aux immeubles, « *absolvendi a censuris et pœnis ecclesiasticis,* » n'a pas été

[1] D'Annibale, *Commentarium...,* n. 97, not. 61.
[2] Lega, *De delictis et pœnis,* Rome, 1900, p. 522, n. 451, note 1.
[3] Gennari, *Consultazioni,* p. 5 et 35.
[4] *Revue théologique,* 1903, p. 433.
[5] *Ami,* 1903, p. 709 ; — 1905, p. 552 ; — 1907, p. 773.
[6] *Ami,* 1907, p. 773.
[7] *Ami,* 1907, p. 1135.

reproduit dans les facultés relatives à l'absolution des censures encourues pour l'achat des biens *meubles* : « Providendi sub iisdem conditionibus ut supra, et prævia *absolutione* cum congrua pœnitentia salutari, iis qui easdem res (mobiles) jam emerint, » bien qu'on y doive le sous-entendre. Ainsi en est-il pour les *locations*.

Ad IV. Les liquidateurs, les administrateurs, etc., ne sont ni frappés de censure ni tenus à restitution toutes les fois qu'ils ne convertissent rien *in proprios usus*. La même chose est-elle vraie de n'importe qui et de n'importe quel acte, pourvu qu'on ne convertisse rien *in proprios usus* ?

Non, car le concile de Trente distingue *deux* sortes d'actes frappés d'excommunication : celui par lequel un individu convertit les biens ecclésiastiques *in proprios usus*, et celui par lequel on empêche le propriétaire d'en jouir : *seu impedire ne ab iis ad quos pertinent percipiantur* [1].

L'acquisition par simple acceptation équivaut à l'acquisition par achat, quand il n'y a pas *in proprios usus*.

Ad V. Tout le monde admet que les liquidateurs pèchent gravement en acceptant ce rôle sans y être contraints par la nécessité [2].

C'est un péché contre la *justice*, parce que c'est une mainmise injuste sur le bien d'autrui, déshonnête par elle-même.

Elle reçoit, en outre, un nouveau caractère de malice spécifiquement différente de la première, du fait qu'elle est accomplie, non à l'insu de la victime, comme le vol proprement dit, mais ouvertement et de force : à la soustraction s'ajoute la violence.

Il y a en outre un *sacrilège* : sacrilège *réel*, puisque l'attentat porte sur des biens *ecclésiastiques*; parfois aussi sacrilège *local*, quand il viole des lieux consacrés au culte, comme les églises et les sépultures ecclésiastiques.

Enfin, il y a un *scandale grave*.

Bien qu'il y ait faute contre la justice, la S. Pénitencerie, sans déclarer que le liquidateur soit dispensé de la restitution, ne croit pourtant pas pouvoir l'y obliger, parce que cette obligation n'est pas assez établie, *non satis constare*.

Cette réponse n'est pas une solution définitive : la S. Pénitencerie se déclare plutôt insuffisamment éclairée.

M. Besson, dans ces conditions, croit devoir faire observer que le liquidateur retient injustement le bien d'autrui pendant des années, et que, à ce titre de détenteur injuste, il peut être tenu à la restitution.

De plus, il regarde comme contestable l'affirmation que le concours du liquidateur n'ait eu aucune efficacité réelle sur le dommage.

En résumé, dit cet auteur, le liquidateur donne librement à l'œuvre une coopération coupable ; par suite de cette coopération, il concourt efficacement à déposséder la victime, détient son bien durant plusieurs années et collabore à sa spoliation définitive qu'il rend parfois plus complète : telles sont les raisons qui, nous l'avouons, font impression sur notre esprit. Et nos doutes augmentent quand nous considérons le profit personnel que le liquidateur tire de cette coopération coupable. Il touche son salaire sur l'actif des biens liquidés ; donc sur l'avoir de la congrégation. Si l'on admettait que sa collaboration est licite, on pourrait rechercher s'il y a lieu d'admettre par voie de conséquence qu'il lui est loisible d'en être rémunéré, même sur le patrimoine dont il a géré l'administration. Mais je ne pense pas qu'il y ait un doute sur le caractère délictueux, sur l'injustice de cette collaboration. Dès lors son auteur peut-il s'approprier une part du bien de sa victime ? Ne serait-ce pas là détenir injustement le bien d'autrui ? [1]

Q. — La question des biens ecclésiastiques usurpés par le gouvernement soulève à chaque instant de nouvelles difficultés. En théorie, il est facile de dire ce qu'on entend par biens ecclésiastiques ; mais en pratique, quand il s'agit de décider si tel immeuble ou simplement sa jouissance est « bien ecclésiastique, » ce n'est plus la même chose.

Dans nos campagnes, quelles sont les églises et les maisons curiales qui sont biens ecclésiastiques, en totalité ou en partie?

R. — Nous allons distinguer cinq catégories d'églises et maisons curiales.

I. Eglises et maisons curiales appartenant aux fabriques. — Nous croyons que ces édifices ne peuvent être vendus, achetés ou loués sans autorisation. Nous en trouvons la preuve dans les récentes Instructions de la S. C. sur les Affaires extrordinaires et de la Secrétairerie d'Etat.

1° *Instruction de 1906* : « Utrum bona ecclesiastica, puta *ecclesiæ, ædes presbyterales* et episcopales, seminaria, etc., vi legis iniquæ Municipiis, etc., devoluta aut administratoribus commissa, in locationem accipi possint ? — R. *Non posse*, nisi in casibus veræ necessitatis, præmissa tamen, ex parte Parochi vel Episcopi, protestatione de nullitate peractæ spoliationis ac de permanentibus Ecclesiæ juribus : ex parte Municipiorum vel Administratorum declaratione, qua constet ipsos nullatenus intendere præfata jura negare, nec ullo modo sacri ministerii libertatem imminuere velle : *prius habito toties quoties Ordinarii diœcesani consensu*. »

2° *Facultés de la Secrétairerie d'Etat du 21 septembre 1907* [2]. — *a) Règles à suivre pour l'achat d'un fonds sur lequel se trouve une église* : « 5° Ordinarius, quando agitur de fundis in quibus aliqua sita est ecclesia, ... oratores oretenus moneat de obligatione qua tenentur faciendi, sub directione Ordinarii pro tempore, quod poterunt pro sacrarum ædium et templorum conservatione,... idque debitis modis notificandi suis hæredibus et successoribus. »

b) Règles à suivre pour la location *des presbytères et des églises*. — « ... Obligatione faciendi quantum poterunt, sub directione Ordinarii, pro

[1] *Nouvelle Revue*, 1878, p. 624. — Téphany, *Constitution Apostolicæ Sedis*, p. 172.
[2] *Nouvelle Revue théologique*, 1907, p. 381.

[1] *Ibid.*, p. 380.
[2] *Ami*, 1907, p. 1134.

conservatione præsertim sacrarum ædium ac templorum, quæ eisdem bonis fuerint adnexa. »

Il y a donc des presbytères, *œdes presbyterales, œdes sacrœ,* des églises, *ecclesiœ, templa,* qui ne peuvent être mis en vente et achetés, mis en location et loués, sans la permission de l'évêque, qui ne l'accorde que sous des conditions déterminées. Il faut certainement comprendre dans cette catégorie les presbytères et les églises appartenant aux fabriques, qui sont biens ecclésiastiques d'une manière absolue.

II. Eglises et maisons curiales non aliénées et rendues après la Révolution. — Au point de vue *canonique,* ces églises et maisons curiales sont sur la même ligne que les précédentes.

De fait, la Révolution, en les confisquant, ne leur a pas fait perdre leur caractère de biens ecclésiastiques, l'Etat ne pouvant rien sans le concours de l'Eglise pour des affaires spirituelles.

L'art. 13 du Concordat ne ratifia pas cette spoliation de la part des pouvoirs publics, puisqu'il vise seulement les *acquéreurs* qui les *détenaient en leur nom propre* au moment du Concordat : « Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion, déclare que ni elle, ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les *acquéreurs* des biens ecclésiastiques *aliénés,* et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutablement entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause. »

La bulle *Ecclesia Christi* renferme les mêmes déclarations : « Nous déclarons que ceux qui ont acquis des biens ecclésiastiques en France ne seront troublés, ni par nous, ni par nos successeurs, dans la possession et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et les revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celle de leurs ayants cause. »

III. Eglises et maisons curiales données aux communes pour servir au culte et au logement du curé. — La *propriété* de ces édifices appartient aux communes, qui peuvent l'aliéner à leur gré, mais en réservant expressément la *jouissance* qui y est attachée à perpétuité par le donateur.

Quant à la *jouissance* de ces édifices, elle constitue certainement un *bien ecclésiastique* et on ne peut en priver l'Eglise sans son autorisation.

IV. Eglises et maisons curiales mises a la disposition des curés en vertu du Concordat. — 1° *Les presbytères.* Plusieurs documents émanés de l'Etat donnent la manière dont il a compris ses obligations au sujet du logement des curés :

a) Articles organiques, n. 72 : « Les presbytères et les jardins non aliénés seront rendus aux curés et aux desservants des succursales. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin. »

b) Décret du 30 décembre 1809, art. 92 : « Les charges des communes relatives au culte sont de fournir au curé ou desservant un presbytère ou, à défaut de presbytère, un logement ou, à défaut de presbytère et de logement, une indemnité pécuniaire. »

c) Loi du 5 avril 1884, art. 136 : « Sont obligatoires pour les communes les dépenses suivantes : ... 11° L'indemnité de logement aux curés et desservants, et ministres des autres cultes salariés par l'Etat, lorsqu'il n'existe pas de bâtiment affecté à leur logement [1]. »

d) Circulaire du 5 mai 1831 : « L'acquisition d'un presbytère par une commune n'est pas indispensable pour qu'elle puisse avoir un pasteur, attendu qu'elle est obligée de fournir un logement, à défaut de presbytère, ou du moins une indemnité pécuniaire [2]. »

e) Avis du Comité de l'intérieur du 10 juin 1835 : « Cependant des motifs de *convenances* doivent engager les communes à chercher les moyens d'acquérir un presbytère, qui présente au curé une habitation plus décente et moins susceptible de changement [3]. »

De tout cela il résulte que, sous l'empire du Concordat, l'Etat croyait et disait les communes *obligées* à loger *gratuitement* leur curé, soit en mettant à sa disposition une maison exclusivement destinée aux curés successifs et qu'on appelait *presbytère,* soit en lui fournissant un logement dans une maison louée par elles, soit en lui accordant une indemnité pécuniaire pour payer les frais de location qu'il était obligé de faire à défaut de logement fourni gratuitement par la commune. Cette obligation des communes n'était pas gratuite de leur part, mais une réparation de la vente des presbytères. L'Eglise de France s'étant contentée, en pratique, de l'un ou l'autre de ces trois modes de logement, on peut en conclure que la seule chose à laquelle les communes soient tenues en *justice,* c'est de veiller à ce que la paroisse n'ait rien à dépenser pour loger son curé : c'est là un bien d'Eglise au sens rigoureux.

Si la loi de Séparation s'était contentée de rendre aux communes la jouissance des presbytères tout en maintenant l'obligation de l'indemnité de logement pour les curés qui sortiraient de leurs presbytères, l'Eglise n'avait aucun droit de protestation, puisqu'elle touchait l'équivalent dans son indemnité de logement. Cela n'a pas eu lieu et c'est pour cela que les curés avaient besoin d'une autorisation des évêques pour accepter la location des presbytères. C'est pour le même motif que les curés qui ont attendu la force armée pour sortir des presbytères, propriété des communes, qu'on leur enlevait sans dédommagement, ont fait un acte *licite* en résistant à une loi injuste et spoliatrice.

C'est bien la pensée du Saint-Siège, qui exige

[1] André, *Cours de Législation civile,* t. III, art. *Logement,* p. 465.
[2] André, Ibid., art. *Presbytère,* t. IV, p. 130.
[3] André, Ibid., p. 130.